MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mercredi 11 avril 2001, à 20 h 45

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Marie-Thérèse Bovier, M. Philippe Cottier, Mme Fatiha Eberle, M. Jean-Marie Hainaut, Mme Liliane Johner, MM. André Kaplun, Daniel Künzi, Mme Isabel Nerny* et *M. Pierre Reichenbach.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 mars 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 avril et mercredi 11 avril 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de MM. Damien Sidler, Sami Kanaan, Christian Zaugg et Alain Dupraz: «Transfert modal à Genève-Plage et à Sécheron» (M-147)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la construction des parkings d'échange de Genève-Plage et de Sécheron;
– l'engorgement quotidien de la ville de Genève dû au trafic automobile;
– les diverses propositions présentées au Conseil municipal afin de restreindre ou d'interdire la circulation automobile le long des quais;
– les récentes prises de position du Grand Conseil,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– prévoir toutes les mesures réalisables visant à encourager un transfert modal et à réduire l'accessibilité à l'hypercentre de la ville dès l'ouverture des deux parkings d'échange;
– profiter de l'ouverture de ces parkings d'échange pour changer les comportements en restituant une partie des quais aux transports publics, piétons, cyclistes, adeptes des patins à roulettes et des trottinettes, etc., par des aménagements adéquats;

[1] Annoncée, 2543.

– étudier, de concert avec les entreprises de transports en commun, des variantes audacieuses de transfert modal (Mouettes genevoises, «Littorail», Compagnie générale de navigation sur le lac Léman);
– prendre toutes mesures permettant d'éviter un report de la circulation motorisée du bord du lac aux quartiers environnants.

M. Damien Sidler (Ve). Cette motion a été déposée il y a quelques mois déjà et tellement d'eau a coulé sous les ponts ces derniers temps que le port de la Nautique est déjà à sec.

Sans vouloir revenir sur les débats houleux qui ont eu lieu au Grand Conseil, les motionnaires souhaitent que la Ville joue le rôle qu'elle doit jouer par rapport à la gestion de la mobilité de ses habitants et de ses utilisateurs. Certains ont cru, à l'exemple du parking d'échange de l'Etoile, qu'il suffisait de construire un tel parking pour qu'il remplisse ses objectifs. Aujourd'hui, nous pouvons le constater, chaque ouverture d'un parking d'échange en périphérie de la ville permettra à de nouvelles personnes de venir en région urbaine avec leur voiture sans que le trafic en soit réduit pour autant dans l'hypercentre.

Le changement de comportement attendu et la diminution du trafic automobile au centre-ville ne se produiront pas sans un ensemble de mesures restituant aux autres moyens de transport une partie des gigantesques surfaces occupées par la voiture en ville. Cette motion est également l'occasion, en vue de l'ouverture prochaine de la piscine de Genève-Plage, de demander des mesures urgentes sur la situation provoquée par le chantier sur les quais, à l'approche de la belle saison. C'est pourquoi les Verts vous proposent d'ajouter à la motion une cinquième invite qui est la suivante:

Projet d'amendement

«– prendre toutes mesures afin d'empêcher le parking sauvage constaté actuellement sur les quais, provoqué par le chantier du parking de Genève-Plage, pendant la période estivale et durant la suite des travaux.»

Nous vous proposons d'envoyer cette motion, ainsi amendée, directement au Conseil administratif pour qu'il agisse rapidement.

M. Sami Kanaan (S). En complément à ce qu'a dit mon collègue Sidler, que j'approuve entièrement, j'aimerais surtout dire que c'est une occasion d'appliquer les règles qui, théoriquement, sont approuvées par une majorité, sinon par tout le monde. Ce sont presque, pourrait-on dire, des règles d'or en matière de

police de circulation. A une solution positive, c'est-à-dire à un *park and ride* ou parking d'échange, il faut qu'il y ait le pendant, c'est-à-dire une restriction dans un autre domaine.

De nombreuses études ont démontré que, si on se contente d'améliorer les alternatives à la voiture et que, parallèlement, le réseau routier reste identique, voire meilleur, mais en tout cas identique, que ce soit en termes de circulation ou en termes de stationnement, malheureusement, le transfert modal ne se fait pas. Peu de gens se rendent compte que, ces dernières années, le bilan du transfert modal dans la plupart des villes de Suisse n'est pas bon du tout.

En fait, le transfert modal se fait, mais vers la voiture; dans le sens que, dans le cas d'une augmentation globale de mobilité, la part de la voiture a augmenté dans presque toutes les agglomérations de Suisse, à la seule exception de la ville de Berne où, et c'est déjà un miracle apparemment, on a simplement réussi à stabiliser les proportions. Pourquoi la ville de Berne a-t-elle réussi cet exploit? C'est parce qu'elle a toujours dit qu'à une amélioration des alternatives à la voiture, que ce soient les transports publics ou quelque chose d'approchant, il faut associer une restriction concernant l'automobile. En effet, malheureusement ou heureusement, on est tous finalement à la fois des automobilistes, des usagers des transports publics, des piétons, voire des cyclistes, et il se trouve que, tant qu'on peut passer avec sa voiture, on passe. La Ville de Berne a associé au développement des transports publics et des zones piétonnes les restrictions d'accès à l'hypercentre pour les personnes venant de l'extérieur.

Nous ne faisons qu'appliquer une règle qui est en principe presque légale. Dans le canton de Genève, du moment que l'on ouvre un parking d'échange, il faut parallèlement prendre des mesures équivalentes sur tous les axes concernés, afin de réduire la circulation. Nous n'avons pas le choix, puisque nous voulons développer le tram, modérer le trafic, privilégier la qualité de vie en ville et également privilégier l'accessibilité aux commerces de quartier. Le seul moyen pour y parvenir, c'est de diminuer le flux massif de véhicules venant de l'extérieur en leur offrant des possibilités de parcage. Il y a le *park and ride* et, la compensation, c'est de privilégier les transports publics. Depuis Genève-Plage jusqu'au centre-ville, Mesdames et Messieurs, il y a grosso modo quinze à vingt minutes de marche. A l'exception des personnes ayant un problème, un handicap, c'est à la portée de tout un chacun.

Le sens de cette motion consiste justement à s'assurer que l'Etat ne nous oublie pas. Nous avons un peu l'impression que l'on accélère les projets favorisant la voiture et, comme par hasard, les projets qui sont en contrepartie logiques sont toujours ralentis. Nous aimerions un mandat très clair dans le sens que nous avons expliqué et je suppose que le Conseil administratif n'y verra pas d'inconvénient.

Préconsultation

M^me^ Alexandra Rys (DC). Le titre de cette motion, qui commence par les termes de «Transfert modal…», ne peut, bien entendu, que convenir au groupe démocrate-chrétien.

Cependant, l'étude des invites nous pose un petit peu plus de problèmes. Tout d'abord, dans la première invite, il est indiqué qu'il s'agit de «réduire l'accessibilité à l'hypercentre de la ville». On entend donc, comme cette invite est rédigée, réduire l'accessibilité à l'hypercentre d'une manière générale; je pense qu'il y a là un problème de légalité par rapport à la loi fédérale. En tout état de cause, si l'on veut réduire le trafic de transit à l'hypercentre, oui, on est d'accord, mais réduire l'accessibilité purement et simplement, cela nous paraît difficilement acceptable.

Dans la deuxième invite, il est écrit: «profiter de l'ouverture de ces parkings d'échange pour changer les comportements…» Alors, de nouveau – le groupe démocrate-chrétien a eu l'occasion de le dire lors des débats sur la journée sans voitures – c'est une belle idée, mais c'est irréaliste. On ne peut pas du jour au lendemain décider de changer le comportement des gens. Par contre, ce que l'on peut faire, c'est les inciter à changer de comportement. Je vous rappellerai, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, ce que nous, démocrates-chrétiens, voulons, c'est convaincre, plutôt que contraindre.

Pour ces raisons, notre groupe propose un amendement. A la première invite, nous demandons d'arrêter la phrase après «à encourager un transfert modal», puisque, une fois encore, cet objectif nous paraît excellent. Nous demandons en outre de supprimer la deuxième invite, parce qu'on ne peut pas changer les comportements, tout au plus, on peut essayer de convaincre les gens d'adopter un ou des meilleurs comportements. Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

Projet d'amendement

1. Dans la première invite, arrêter la phrase à «transfert modal».
2. Supprimer la deuxième invite.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En ce qui concerne l'amendement des Verts, il est évidemment très recevable pour le groupe libéral. Cependant, il nous pose un tout petit problème pratique. En effet, cet amendement mériterait d'être pris en compte immédiatement par le Conseil administratif, tandis que sur le fond nous sommes davantage en faveur du renvoi de cette motion en commission. Je pense

que le Conseil administratif saura effectivement très bien prendre en charge cette part de la motion, quand bien même nous examinerions le fond devant la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je dis cela parce que parler de transfert modal commande inévitablement que nous sachions quel type de transport modal nous entendons mettre en place. Nous avons entendu que nous sommes favorables au développement d'un réseau de tramways en Ville de Genève, ce qui est exact et c'est certainement un vœu unanime de notre Conseil municipal. Je ne suis, à titre personnel, pas tout à fait certain qu'il soit possible de créer une ligne de tramway dans la direction de Genève-Plage sans une refonte fondamentale du système des lignes. En conséquence, le problème qui se pose concrètement est de savoir quel type de véhicules de transports publics peuvent être utilement affectés à cette ligne. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque nécessite également une étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons entendu le représentant du groupe socialiste dire qu'il n'y a qu'une solution. En fait, il n'y a jamais qu'une solution. Il y a une multitude de problèmes qui nécessitent, pour chacun d'eux, une prise en compte des contraintes qui leur sont liées. Le représentant du groupe socialiste a dit qu'il n'y a qu'une solution, parce qu'il n'y a qu'un quart d'heure à pied entre le futur parking d'échange de la Nautique et le centre-ville. Quand il dit qu'il ne faut qu'un quart d'heure à pied, j'ai envie d'ajouter «et c'est en marchant lentement». En pratique, il n'y aurait donc aucun problème. Evidemment, il n'y aurait aucun problème quand la saison s'y prête, mais, s'il faut marcher un quart d'heure dans la neige, je ne suis pas convaincu que ce soit la même chose que de marcher un quart d'heure au mois de mai!

Le deuxième élément, c'est que le parking d'échange de Genève-Plage n'a pas la vocation d'assumer tout le trafic municipal, d'abord, parce qu'il n'a pas une dimension qui lui permet d'absorber tout le flux du trafic. Il y a bien une part de trafic qui reste, qui continue sur les quais, parce que c'est sa vocation d'aller au-delà du parking d'échange. Il ne faut pas oublier que l'axe sur lequel se trouve celui-ci est en fait un axe d'échange international qui relie la France à la Suisse et que tout le trafic, quoiqu'on puisse le regretter, n'est pas exclusivement un trafic destiné au centre-ville, et que, par la force des choses, si échange il doit y avoir, il faut se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'un échange qui va simplement du futur parking de la Nautique au centre-ville, auquel cas le mode d'échange serait tout simple et nous le bénirions tous. Ce serait effectivement une ligne de Mouettes, fort agréable, qui nous amènerait du côté du centre-ville et nous en serions tous très heureux. *(Remarque de M^me^ Spielmann.)* Oui, bien sûr, cela va se faire, Madame Spielmann, mais cela ne satisfera guère qu'un trafic raisonnablement touristique, voire de nouveau un trafic de privilégiés, c'est-à-dire ceux qui,

comme d'aucuns parmi nous, ont peut-être le plaisir de travailler dans l'hypercentre de la ville et qui pourraient peut-être utiliser ce système, si tant est qu'ils ne seraient pas résidents du centre-ville. Mais cela ne concerne quand même qu'une minorité.

Alors, on le voit, l'objectif de construction de ce parking est sensiblement plus large que l'objectif de la motion, et c'est la raison pour laquelle le groupe libéral s'associe, bien évidemment, à la concertation qui doit être mise en place. Il dit bien «concertation», il ne dit pas «mesures directrices». En cela, il n'est guère question de transmettre sans autre cette motion au Conseil administratif, car elle doit faire l'objet d'une préétude par la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral vous suggère vivement de transmettre cette motion, au demeurant pertinente, à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder aux votes. Tout d'abord, nous allons nous prononcer sur l'amendement le plus éloigné, à savoir celui de M[me] Rys et de M. Lathion qui demande d'arrêter la phrase après «transfert modal», dans la première invite, et de supprimer la deuxième invite.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous passons maintenant à l'amendement déposé par les Verts et qui consiste à ajouter une nouvelle invite dont le texte est le suivant: «prendre toutes mesures afin d'empêcher le parking sauvage constaté actuellement sur les quais, provoqué par le chantier du parking de Genève-Plage, pendant la période estivale et durant la suite des travaux.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (quelques abstentions).

4. Motion de M^mes^ Renate Cornu, Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Bonny et Georges Breguet: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou» (M-148)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le Centre genevois de gravure contemporaine (CGGC) n'existe plus;
– qu'il est néanmoins nécessaire de garantir la poursuite des objectifs inscrits dans les statuts de l'ex-CGGC;
– que l'utilisation des presses de Malagnou est souhaitable pour permettre:
  – de dispenser des cours pour tout public,
  – de mettre les compétences des experts au service des amateurs désireux d'apprendre l'une des techniques de gravure,
  – de disposer de locaux et d'ouvrir des ateliers aux artistes confirmés,

  mais également d'empêcher que des artistes confirmés soient obligés de se rendre dans d'autres villes pour pratiquer la gravure, de payer une taxe pour l'utilisation de ce matériel, n'étant pas indigènes, de transporter leurs œuvres, notamment celles de grandes dimensions, en train dans des conditions précaires, alors que la Ville de Genève est propriétaire d'un parc de presses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en considération la proposition de l'Association pour un patrimoine industriel (API), qui, fort de plusieurs années d'expérience, d'experts en matière de gravure toutes techniques confondues, souhaite utiliser les presses de Malagnou afin de satisfaire la demande des nombreux amateurs et artistes désireux d'exercer leur art.

Concrètement, le Conseil municipal demande que l'API soit la dépositaire des presses, que ces dernières soient entreposées dans ses ateliers suffisamment vastes à la rue du Vuache et que la part de la subvention destinée à la pratique de la gravure sur ces presses soit transférée à l'API.

M^me^ Renate Cornu (L). Cette motion nous paraît opportune. En effet, il n'y a pas si longtemps le Conseil municipal a empêché la vente des presses de Malagnou, et il a bien fait. Une de ces presses a été achetée par le musée de Lyon qui s'occupe de gravures et d'imprimerie.

Suite à l'abandon des activités du Centre genevois de gravure contemporaine (CGGC), qui favorisait l'activité des graveurs, il nous paraît important d'exami-

[1] Annoncée, 2543.

ner à la commission des arts et de la culture de quelle façon ce patrimoine peut être utilisé de manière judicieuse. En effet, pour l'instant nous n'avons aucune garantie que les objectifs, qui étaient ceux de l'ancien Centre genevois de gravure contemporaine, puissent être poursuivis alors que les presses ne sont pas opérantes actuellement.

Nous préconisons donc le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). Une équipe d'artistes, d'artisans et de citoyens genevois passionnée par les techniques menacées ou mises à l'écart par l'évolution technologico-informatique, des gens qui maîtrisent et connaissent le savoir-faire et le détail des constructions mécaniques leur permettant d'entretenir et de prolonger la vie d'antiques machines vouées à une destruction certaines, voilà les personnes qui, depuis quinze ans, consacrent leur temps et leurs forces, une partie de leur argent aussi, à faire vivre l'association pour le patrimoine industriel.

Après avoir interrogé les témoins connaissant ou ayant connu diverses industries genevoises, ces personnes se sont spécialisées dans une branche particulière à l'occasion d'un projet dans le cadre du 150e anniversaire de la Constitution fédérale. En effet, il y a trois ans, elles ont choisi de se consacrer à la sauvegarde des plus vieilles activités industrielles genevoises, à savoir l'impression et l'édition.

C'est en effet, en 1478 déjà, dans notre ville, qu'Adam Steinschaber réalisa la première impression à Genève. C'est aussi dans notre ville que certains des plus grands esprits européens ont été publiés, parce que le manque de liberté d'expression leur faisait courir trop de risques dans leur pays.

C'est au titre de la cohérence de la collection et des activités associatives et pédagogiques qui ont lieu autour des machines d'impression de l'Association lettres et images, que les membres de l'API (Association pour un patrimoine industriel) ont demandé de pouvoir être les dépositaires des presses inutilisées de l'ancien CGGC. L'enjeu de la demande, c'est l'attribution du matériel d'impression, dont la grande presse fabriquée sur mesure par les professeurs et les élèves de l'ancien Technicum de Genève. Cette presse permet des tirages d'une largeur de plus de 1,20 mètre, plus grand que le format mondial, a été utilisée par des artistes de renom. Autre élément majeur du lot, c'est l'antique presse qui faillit être vendue à Lyon par le comité du Centre genevois de gravure. Notre Conseil s'était ému, fin 1998, de la perte patrimoniale que représentait cette vente. Nous avions fait pression sur le CGGC en mettant sa subvention sous

condition. Les presses sont restées à Genève; il faut maintenant leur donner des conditions d'utilisation pour tous les artistes genevois désirant faire des tirages de leurs gravures.

L'API, par ses statuts et sa pratique, offre pour nous le meilleur accueil pour ces vénérables engins, même si cette association n'a pas toujours mis les formes pour exprimer ses demandes, même si, de plus en plus excédés par l'attitude de non-entrée en matière du département des affaires culturelles, ses membres en sont devenus excédants pour certains. Il faut relever qu'ils ont utilisé des moyens de communication modernes pour faire connaître leurs arguments en mettant toute la correspondance concernant les presses sur Internet. Ils ont utilisé le même média que développe le maire pour faire connaître les réalisations. Ils ont joué la transparence que nous prônons dans d'autres domaines.

De plus, l'API met aussi tout son savoir-faire à disposition sur Internet. Sur www.letterpress.ch, vous pourrez découvrir toutes les caractéristiques techniques du matériel typographique sauvé des imprimeries genevoises. Toutes les archives des clichés en plomb de certains journaux, dont la *Tribune de Genève*, ont été confiées au savoir-faire de l'API. Son site est une des références mondiales pour la connaissance du matériel typographique.

D'anciens typographes qui ont perdu leur emploi suite à l'arrivée massive de l'informatique dans leur profession peuvent transmettre et faire perdurer leur savoir-faire en travaillant à la remise en état des machines de l'API, dans le cadre d'une collaboration avec le service chargé du RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale).

Pour toutes les raisons évoquées jusqu'à présent, le groupe socialiste estime que les membres de l'API doivent devenir les dépositaires naturels du matériel qui dort depuis trop longtemps dans les sous-sols de Malagnou. Nous estimons que l'API a plus de légitimité que l'association Ge Grave, créée pour l'occasion, sortie comme par enchantement du chapeau du magistrat, association pour laquelle la commission des arts et de la culture n'a pu obtenir que des renseignements flous, sauf le fait que ses statuts seraient bientôt adoptés.

Nous vous invitons donc à accepter les invites de la motion M-148.

M. Alain Vaissade, maire. Je vais essayer de répondre au tissu de mensonges proférés par M. Coste et M^me^ Cornu, d'une manière qui, je l'espère, ne sera pas agressive. M. Coste rejoint l'API; il doit y avoir ses petits copains. C'est la politique des représentants du groupe socialiste que de vouloir attribuer en général les locaux ou les instruments… *(Protestations.)* Mais, bien sûr, pour cette affaire cela me semble une politique des petits copains…

Une voix. On a le niveau qu'on peut…

M. Alain Vaissade, maire. Le niveau, il est où vous l'avez mis.

Une voix. Il faut arrêter, il faut arrêter…

M. Alain Vaissade, maire. Ecoutez, Monsieur le président, je peux…

Le président. Non, non; bien entendu, M. le maire seul a la parole.

*M. Alain Vaissade, maire***.** Vous reprendrez la parole tout à l'heure, je vous en prie. Je vous signale que M[me] Cornu a fait un résumé de la situation, dont j'ai mis un certain temps à comprendre le sens.

Le Conseil municipal a demandé que l'on sauve de la vente les presses du CGGC. Vous avez supprimé la subvention à ce dernier, pour empêcher que cette vente ait lieu. A la suite de cela, c'est mon département qui a dû gérer cette crise, puisque la commission des beaux-arts d'alors était dans une situation où elle ne pouvait pas trouver de solution, le CGGC ayant décidé de les vendre quand même. Vous avez donc mandaté le département des affaires culturelles pour empêcher cette vente. Ce que nous avons donc fait, c'est de négocier le transfert du CGGC à la rue Saint-Léger, pendant sa transformation. En effet, le CGGC s'est transformé en Centre de l'édition contemporaine, afin de rejoindre le projet BAC + 3 situé à la rue des Bains.

Nous avons donc fait en sorte, comme le Conseil municipal nous le demandait, que le CGGC ne puisse pas vendre ses presses et, après une longue tractation, nous avons obtenu que le CGGC cède celles-ci à la Ville de Genève.

Cela dit, nous avons affecté l'utilisation des locaux de l'ex-CGGC à Malagnou à l'association Ge Grave, association qui s'est constituée afin d'utiliser ces presses et qui est composée de 15 membres avec un responsable d'atelier. L'objectif de Ge Grave est d'ouvrir ses ateliers, d'y donner des cours d'initiation à la gravure – il s'agit de vingt heures de cours par semaine – et d'y organiser aussi des séances de perfectionnement en permettant l'utilisation de ces presses avec les responsables de l'atelier, mais aussi d'offrir la possibilité aux graveurs confirmés d'y effectuer des travaux personnels.

Une enquête a été réalisée pour connaître quelles seraient les personnes intéressées par ces activités; 80 personnes ont répondu qu'elles seraient intéressées à

utiliser ces presses. Dans ces conditions, le département des affaires culturelles, qui a négocié avec Ge Grave, a conclu à une convention d'utilisation avec, bien sûr, des réserves quant à la garantie de garder les presses. Vous avez été saisi d'un crédit pour rénover les locaux de Malagnou, en particulier l'atelier situé au premier étage, ainsi que les sous-sols où se trouvent les presses en question.

La convention a donc été signée avec l'association Ge Grave, elle occupe ces locaux et nous attendons de voir comment ses activités vont se développer. Une campagne a été menée par certaines personnes, dont j'ai parlé tout à l'heure et qui sont en rapport avec le Parti socialiste, pour faire du mobbing et de l'agression par voie de courrier afin de faire pression pour que nous n'ayons pas la possibilité de permettre l'utilisation de ces locaux à l'association Ge Grave. Je regrette, c'est comme cela, la convention est signée, les locaux sont attribués, et nous espérons que ces activités pourront commencer.

M. Georges Breguet (Ve). Il est vrai que je suis signataire de cette motion parce que, au moment de son dépôt, il y avait un déficit d'information par rapport à la situation des presses et de ce qu'allaient devenir les locaux de Malagnou.

J'aimerais juste reprendre l'historique de cette affaire. Il y a quand même quelque chose de gênant dans tout ce qui a été affirmé. Au moment où il y a eu le réel problème de vendre les presses, des informations à ce sujet sont parvenues à un certain nombre de conseillers municipaux ainsi qu'au département des affaires culturelles, mais ce n'est pas seulement l'API qui a fourni ces informations, c'étaient également des membres qui, par la suite, sont devenus membres fondateurs de l'association Ge Grave. Par conséquent, on ne peut pas attribuer la paternité de la dénonciation du prétendu scandale uniquement à l'API, puisque les personnes qui maintenant ont reçu le mandat de faire fonctionner ces presses ont aussi participé à cette dénonciation. Il y a donc là une distorsion de la vérité quand on dit que c'est uniquement l'API qui a mis en garde le département sur l'utilisation douteuse de ces presses. En plus, je me permets de dire que c'est moi-même qui avait proposé au Conseil municipal la suppression de la subvention au CGGC pour que justement les presses soient sauvegardées. Personnellement, je n'ai pas l'impression que c'est l'API qui a fait avancer le dossier, mais bien plutôt le Conseil municipal.

Il est vrai, et là je rejoins une partie des motionnaires, qu'il y a eu un manque d'information. Ce n'est pas parce que je suis membre du même parti que M. le maire que je vais reconnaître que ce manque d'information est agréable ou positif. On aurait dû, depuis longtemps, avertir les membres de la commission des arts et de la culture qu'une convention avait été signée avec l'association Ge Grave. J'aimerais quand même dire au Conseil municipal que les gens faisant partie de

cette association sont parfaitement respectables. On peut être contre ce choix, mais ils sont respectables et ils font, par rapport à la gravure, un travail véritablement sérieux.

Je me suis permis de me renseigner auprès d'un certain nombre de personnes qui ont recours à des centres de gravure. Vous savez que les artistes font des plaques, mais que ce n'est pas eux-mêmes qui font la production des gravures; généralement, ils confient ce travail à des ateliers. Il y a un atelier très célèbre à Saint-Prex, il y en a d'autres en France, mais il se trouve qu'à Genève, avec la disparition des anciennes activités du CGGC, il n'y en a plus.

Je pense que le choix du département a été, disons, un peu impérial. Il y a manqué ces échanges d'informations qui, normalement, devraient avoir lieu, mais je ne pense pas que l'on puisse prétendre que le département a fait un mauvais choix.

M^me^ Ruth Lanz (AdG/SI). Je partage ce que vient de dire M. Breguet. J'aimerais ajouter aux explications de M. Vaissade qu'il y a une certaine ambiguïté quand on parle du Centre genevois de gravure contemporaine. Effectivement, ce dernier a été un centre de gravure jusqu'à la fin des années 90, si ma mémoire est bonne. Ensuite, il y a eu l'arrivée d'une nouvelle équipe et le centre s'est détourné de ses activités originales de gravure. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout de la gravure dont ce centre s'occupe et il a donc été annexé aux projets du BAC + 3.

Par conséquent, le véritable problème est qu'aujourd'hui il n'y a plus rien pour la gravure. La subvention est effectivement toujours attribuée au Centre genevois de gravure contemporaine, qui ne fait plus de gravure, et cette activité manque cruellement à tous ceux qui font vraiment de la gravure.

Je me souviens que M^me^ Keller Lopez avait posé une question au sujet des presses, il y a environ six mois, et nous attendons toujours une réponse.

Nous sommes donc d'accord avec la présente motion et nous demandons également son renvoi en commission.

M^me^ Virginie Keller Lopez (S). Il semble que, comme d'habitude, lorsque l'on a des questions qui semblent poser quelques problèmes au département des affaires culturelles, la réponse est difficile. Les insultes, Monsieur Vaissade, ne sont pas de bons arguments.

La motion dont nous traitons n'est pas une motion socialiste, Monsieur Vaissade, c'est une motion signée par plusieurs groupes faisant partie de la commission des arts et de la culture. Comme vous le savez, le sujet en question a fait

l'objet d'une discussion que nous avons menée au sein de la commission, avec comme volonté d'éclaircir le débat, parce que, il faut quand même le dire, les choses se révèlent plus complexes qu'elles en ont l'air.

Il semble tout à fait légitime que la commission des arts et de la culture ait accès aux informations. Nous regrettons, mais ce type de pratique, à savoir la non-diffusion de l'information, ce n'est pas la première fois que cela arrive au sein de cette commission et il faudrait qu'il y ait un changement d'attitude dans la façon du magistrat ou de son département de travailler avec la commission. Il serait peut-être positif de discuter avec la commission des sujets qui la concernent avant que ceux-ci soient traités en séance plénière. En tout cas, dire d'une intervention qu'elle est un tissu de mensonges, c'est un peu court comme argument.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, afin qu'elle puisse auditionner les différentes associations aussi bien l'API que celle à qui l'on a confié les presses. Il ne s'agit pas d'écarter cette dernière, mais simplement d'auditionner ces personnes et d'essayer de comprendre pourquoi et comment on a pris ces décisions. Ce que nous demandons, c'est simplement le jeu démocratique et transparent des décisions.

M. Georges Breguet (Ve). A vrai dire, dans mon intervention précédente, j'ai omis d'ajouter, d'une part, un fait et, d'autre part, une conclusion.

Le fait est que, dépitée – humainement, on peut le comprendre, même si juridiquement cela ne se justifie pas – l'API s'est mise à faire du forcing, pensant qu'elle était investie d'une mission sacrée. Ses objectifs sont probablement nobles, mais cette association doit, elle aussi, jouer un certain jeu démocratique. Il faut également savoir, pour l'ensemble du débat, que l'API provoque, par une opposition au niveau de la Commission des monuments, de la nature et des sites, un retard dans la mise en ordre du bâtiment de Malagnou. Il est également vrai que les informations mériteraient d'être mieux transmises.

Personnellement, je ne peux pas m'opposer au fait que cette motion retourne pour étude à la commission des arts et de la culture, mais je ne suivrai plus ses conclusions actuelles.

M. Olivier Coste (S). Ayant été mis en cause personnellement par M. le maire, je lui demande de me dire quelles sont les inexactitudes ou, pis, les mensonges qui ont émaillé mon discours de tout à l'heure.

Je n'ai émis aucune critique quant à la compétence de l'équipe de Ge Grave, mais, comme vous l'avez relevé, Monsieur le maire, il s'agit bien d'une associa-

tion constituée afin d'utiliser les presses, alors que l'API ou d'autres utilisateurs étaient déjà là avant eux et étaient aussi capables de le faire. Si un jour ces machines ont besoin d'un entretien technique, on fera certainement appel à l'API pour que ces presses continuent de fonctionner.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Je vous informe que la résolution R-32 de MM. Pierre Maudet, Bernard Lescaze, Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Georges Breguet, Damien Sidler, M^mes^ Linda de Coulon, Alexandra Rys et Sandrine Salerno, intitulée: «Oui à l'Europe», est retirée par ses auteurs.

5. Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Principe de prévention: ne pas se gargariser de mots» (I-40)[1].

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Monsieur le président, j'avais déposé cette interpellation au mois de décembre, car à cette époque nous entendions le Conseil administratif, à longueur de séance, nous parler du principe de précaution.

L'objectif de cette interpellation était d'expliquer au Conseil administratif pourquoi il avait peut-être tort d'appliquer un principe qui n'existait pas et qu'il y avait lieu, plutôt que de se prévaloir d'une précaution – qui n'avait pas grand sens – d'exposer les motifs réels et profonds de sa détermination.

Fort heureusement, quatre mois après le dépôt de cette interpellation, nous n'avons plus entendu parler du principe de précaution, de sorte que l'objectif de cette interpellation étant pleinement réalisé, je n'ai dès lors aucun lieu de maintenir cette dernière; elle est donc retirée.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je m'étonne, Monsieur Froidevaux, que vous retiriez cette interpellation. Hier, vous avez déjà déposé une motion sur Télégenève ne contenant aucun considérant. Comme vous êtes juriste, je m'étonne que vous manquiez de rigueur.

Si vous le permettez, Monsieur Froidevaux… *(Brouhaha.)* Est-ce que j'ai le droit de répondre, Monsieur le président?

[1] Annoncée, 2544.

Le président. J'estime que l'interpellation a eu lieu. Si vous vous étiez levé, Monsieur Froidevaux, en disant je retire mon interpellation, elle aurait effectivement été retirée. Vous avez pris la parole pour apporter un certain nombre d'arguments, et il est donc normal que le Conseil administratif vous réponde.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, je respecte les minorités, comme vous le savez, donc je veux répondre à la minorité.

Bon, je crois que M. Froidevaux a été appelé au téléphone, mais je vais quand même répondre pour ses collègues. J'ai essayé de chercher une réponse pour M. Froidevaux, sur le plan juridique et aussi sur le plan philosophique, concernant le principe de précaution. Permettez-moi de vous lire un texte qui me paraît être important pour le *Mémorial:* «Le principe de précaution (…) est une règle de décision politique en l'absence de certitudes scientifiquement établies sur les phénomènes sous-tendant un risque et ses conséquences. Selon ce principe, des actions de prévention sont légitimes lorsqu'il paraît justifié de limiter, encadrer ou empêcher certaines actions potentiellement dangereuses, sans attendre que leur danger éventuel soit scientifiquement établi de façon certaine…

»Le principe de précaution n'est pas à proprement parler un principe juridique, car il peut difficilement fournir des prescriptions et des interdits sanctionnés par une loi (…) il était en fait mis en œuvre depuis longtemps, par exemple en toxicologie, où, par prudence, les seuils de tolérance sont fixés à des niveaux bien plus faibles que les doses de toxicité. Cependant, il est devenu un principe qui peut fonder une politique…» Cela a été le cas lorsque j'ai dû prendre certaines décisions. Je poursuis ma citation: «A ce titre, il peut être relayé sur le plan réglementaire et il est reconnu par plusieurs textes de droit international, européen et français.» Vous le savez certainement en tant qu'avocat, Monsieur Froidevaux.

On peut citer quelques exemples où le principe de précaution est appliqué: il y a, entre autres, «l'affaire de l'amiante», on n'est pas sûr à 100% de sa nocivité…

Une voix. Si!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, les avis sont partagés; le «sang contaminé» ou la «vache folle».

Alors, Monsieur Froidevaux, quand j'ai pris la décision en novembre 2000 d'interdire la viande bovine dans les restaurants et les cantines scolaires du canton, en tant que président du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire), j'ai pris cette décision, c'était mon choix, c'était mon droit, en fonction du principe de précaution. J'admets que certaines personnes, de droite

comme de gauche *(protestations)*, n'aient pas partagé cette décision. Vous savez que je n'ai pas suspendu cette interdiction, Monsieur Froidevaux; on en parle peut-être moins, mais elle est entrée dans les faits. Tous les restaurants et cuisines scolaires de la Ville de Genève ont suivi mon interdiction. Je peux dire que les parents, les institutrices et les instituteurs s'en félicitent, vu le courrier que j'ai reçu; il y a un classeur complet dans mon département. Je crois qu'il y a eu presque l'unanimité pour suivre cette décision. Pour le canton, c'est plus délicat, parce que, Monsieur Froidevaux, il y a des conseillers administratifs ou des maires de communes, je le reconnais, qui ne partagent pas ma décision et qui ne m'ont pas suivi. Il y a environ quatre communes sur les quarante-cinq du canton qui ne m'ont pas suivi. C'est relativement peu, puisque 90% des cantines et restaurants scolaires du canton ont suivi ma décision. En tant que président du GIAP, c'est vrai que je peux donner des injonctions aux établissements dépendant de la Ville de Genève, parce que j'ai le levier des subventions pour réprimer – je ne le ferai pas – mais, si besoin est, cet argument pourra servir. Pour le canton, il est plus difficile d'agir, puisque je n'ai pas ce levier, donc il faut user de recommandations. Mais je me réjouis qu'il y ait une bonne collaboration avec la plupart des maires et des conseillers administratifs des autres communes, dont certains sont membres de votre parti, Monsieur Froidevaux. Je citerai pour exemple le jeune conseiller administratif dynamique libéral de Bernex, qui est député et qui m'a suivi.

Les distributeurs d'aliments qui fournissent les restaurants et les cuisines scolaires, c'est le cas de DSR ou Eurest, ont approuvé mes décisions. Monsieur Froidevaux, ce qui est intéressant, c'est que cette interdiction de la viande bovine est la pointe de l'iceberg, qui montre que les cantines scolaires d'une manière générale en Europe sont à surveiller de plus près. On sait très bien qu'il y a de plus en plus de problèmes en ce qui concerne la qualité alimentaire. Ce problème de la viande bovine a montré qu'il n'y avait pas seulement des problèmes en ce qui concerne le bœuf, mais aussi en ce qui concerne les produits transgéniques et aussi parfois la quantité qui est distribuée aux enfants. Il y a beaucoup de parents et d'enfants qui se plaignent que dans certains restaurants scolaires, les portions distribuées ne sont pas suffisantes, parce qu'on n'arrive pas à prévoir chaque jour le nombre d'enfants qui mangeront dans les cantines scolaires. Je trouve inadmissible que des enfants, qui ont parfois des journées difficiles, n'aient pas suffisamment de nourriture.

A la suite de ma décision d'interdire la viande bovine dans les restaurants et cuisines scolaires – cette histoire de la vache folle a été pour moi un levier – pour faire peut-être prendre davantage conscience aux responsables des cantines scolaires qu'il fallait vraiment améliorer la quantité et la qualité – nous avons créé la fameuse commission «qualité et sécurité alimentaire». Dans un premier temps, l'Etat, que ce soit le Département de l'instruction publique de M^me^ Brunschwig

Graf, le Département de l'action sociale et de la santé de M. Segond ou le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie de M. Cramer, tous ont mis un peu les pieds contre le mur. Maintenant, toutefois, je me réjouis de voir qu'il y a des représentants de l'Etat, notamment le chimiste cantonal, auquel M. Segond a donné l'autorisation de participer, et je le remercie, qui font partie de cette commission dans laquelle nous essayons de labelliser la provenance de tous les aliments, pas uniquement de la viande, pour le bien-être collectif. Ce sont des questions de santé et d'hygiène publiques. Le travail que nous faisons n'est peut-être pas mis sur la place publique, Monsieur Froidevaux, et c'est pour cela que vous dites que depuis quatre mois vous n'avez rien entendu, mais je peux vous dire que nous travaillons et que nous avons souvent des réunions avec des membres de cette commission et des experts. Je me réjouis aussi que M. Ankers, de la Chambre genevoise d'agriculture, qui, dans un premier temps, avait critiqué ma décision, nous ait rejoint. Je suis également content de voir que les agriculteurs genevois, peut-être grâce aussi à M. Cramer, vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'agriculture.

J'ai été très étonné, Mesdames et Messieurs, et je profite de ce que cette séance du Conseil municipal est retransmise à la télévision pour répondre à M. Cramer qui, l'autre jour, a dit face à la presse à TV Léman bleu que j'avais été trop loin dans les mesures que j'avais prises par rapport à l'affaire de la vache folle. Je pense que M. Cramer confond la fièvre aphteuse et la maladie de la vache folle. On ne meurt pas de la fièvre aphteuse. *(Dénégation de M. Lescaze.)* Je donne un exemple, en 1951, en France, Monsieur Lescaze, le bétail de 300 000 fermes était atteint de fièvre aphteuse. C'était juste après la guerre et, comme les agriculteurs avaient déjà été passablement touchés par la guerre, le gouvernement français n'a pas pris des mesures aussi fortes que celles qui ont été prises dernièrement en Angleterre, en France ou en Allemagne. Pourquoi? Parce que, encore une fois, le bétail atteint de fièvre aphteuse n'en meurt pas et nous, êtres humains, si nous consommons de la viande provenant de bêtes contaminées par cette fièvre, nous n'en mourons pas non plus, ce qui n'est pas le cas avec la vache folle. Je rappelle qu'en France il y a eu de nombreux morts dus à la vache folle et qu'il y en a aussi eu en Suisse, mais on les cache bien. Dernièrement, j'ai même appris qu'une personne de Saint-Jean était morte de la maladie de la vache folle à l'Hôpital cantonal. Mais il est clair que, pour des raisons peut-être liées à la psychose que certains craignent, on ne porte pas ces faits sur la place publique, ce qui est bien regrettable. Pourquoi? Parce que cela ferait peut-être prendre conscience aux gens qu'il faut aller vers une amélioration de la qualité des aliments et non seulement vers la quantité, ce qui est trop souvent le cas.

Alors, Monsieur Froidevaux, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de défendre cette politique. Je le répète, je l'ai déjà dit face à la presse sur TV Léman bleu au mois de décembre, je ne m'en réfère qu'à ma conscience et

non à l'électorat. Je ne veux pas que dans vingt ans, si je suis encore de ce monde, on puisse me reprocher de n'avoir pas su prendre les décisions qui s'imposaient dans la défense de la santé et de l'hygiène publique de petits organismes. Monsieur Froidevaux, si vous, en tant qu'adulte, vous allez dans un restaurant, vous pouvez choisir la viande que vous désirez. En revanche, un enfant qui fréquente une cantine ou un restaurant scolaire ne peut pas choisir, car les mets lui sont imposés. En tant que responsable politique, j'ai pris la décision d'interdire la viande de bœuf, qui, pour l'instant, me paraît trop suspecte. Les affirmations de certains scientifiques qui visent à banaliser les dangers de cette maladie ne m'ont pas convaincu, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas encore levé cette interdiction. Le Conseil administratif a approuvé ma décision et je l'en remercie. Je suis peut-être le seul en Suisse à l'avoir prise, mais je peux vous assurer que nous avons reçu de nombreuses lettres de toute la Suisse qui nous approuvent totalement et qui critiquent les maires, les syndics et les présidents de communes qui, dans notre pays, n'ont pas eu ce courage-là. Je vous remercie. *(Quelques applaudissements.)*

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je tiens d'abord à présenter mes excuses au magistrat, parce que je pensais lui être agréable en renonçant à l'interpellation. Je pensais également être agréable au Conseil municipal, en ce sens que je crois comprendre qu'il y a à l'ordre du jour des objets sensiblement plus importants que celui peut-être de la vache folle. J'imaginais, de ce fait, que chacun me saurait gré que ce point puisse être passé «outre en ça», comme on dirait dans certains cantons, sans autre forme de débat. Manifestement j'ai frustré le Conseil administratif, je le prie en conséquence de bien vouloir m'en excuser.

S'agissant du fond du problème, quand je parlais au Conseil administratif de mon interpellation, je lui disais que je n'entendais pas parler du problème de l'interdiction du bœuf dans les écoles, parce que cela ne me paraissait pas être le problème, et je vais vous dire pourquoi cela ne l'est pas. M. Marquet, dans sa motion M-181 que nous trouvons dans notre ordre du jour, a repris le sujet. Le Conseil municipal a épuisé le sujet de l'encéphalopathie spongiforme bovine et a accepté, en mars 1999, à la quasi-unanimité la résolution amendée N° 544 figurant dans le rapport N° 434 A. Dans celle-ci, nous demandions au Conseil administratif de prendre toutes les mesures utiles de façon que nos enfants soient nourris sainement et également qu'une information didactique sur l'alimentation saine soit dispensée dans les écoles. Nous avons donc pris, nous conseillers municipaux, en 1999, la totalité des responsabilités en ce qui concerne l'alimentation des enfants dans les cantines scolaires. Le reste ne concernait que des mesures d'exécution que nous avions confiées, avec la confiance qui est la nôtre, au Conseil administratif. Une fois de plus, et nous en avons fort malheureusement l'habitude, le Conseil administratif s'est assis sur nos décisions et, quand évidem-

ment il y eu le feu dans la maison, il a inventé de toute pièce un principe aberrant qui s'appelle le principe de précaution et qu'on nous dit ressortir des méandres de l'histoire, mais dont chacun d'entre nous sait qu'il a été inventé par le président d'un Etat voisin, à seule fin de faire la nique à son premier ministre, de manière à le mettre dans une situation extrêmement embarrassante, tant ce principe sonne bien, quoiqu'il soit totalement creux.

En ce qui concerne la résolution N° 544, qu'avons-nous fait? Nous avons fait un rapport, nous avons examiné la nature des aliments que nous désirions. D'ailleurs, cette résolution n'émanait pas du Parti libéral, c'était une proposition de l'Alternative. Que nous dit aujourd'hui le magistrat? «J'ai, j'ai, j'ai…», eh bien, non, ce n'est pas vrai, il n'a rien fait, il éteint l'incendie. Nous avons anticipé, certains membres de l'Alternative ont eu la sagesse de voir juste en 1997 déjà. M. Pierre de Freudenreich, en 1999, a fait un excellent rapport. Au moment du dépôt de cette résolution, l'Entente avait dit: «Oh! la la! On ne tient pas trop à ce sujet», mais elle l'avait tout de même acceptée sans opposition, avec seulement quelques abstentions, dont la mienne. La raison de mon abstention était que cette résolution s'opposait aux OGM (organismes génétiquement modifiés), or nous savons tous que les glaces sont truffées d'OGM, et je n'ai pas le cœur d'interdire aux enfants de manger des glaces. *(Protestations.)*

Cela dit, comme le rappelle M. Marquet dans sa motion M-181, en 1999, le Conseil municipal a déjà résolu le problème. Après cela, il ne s'agit que d'éteindre l'incendie. Alors, plutôt que de dire: «Je n'ai pas fait mon travail» – il est vrai qu'avant l'arrivée de M. Tornare rien n'a été fait – M. Tornare, fort de la solidarité du Conseil administratif, peut déclarer: «Comme le travail n'a pas été fait, maintenant, j'ai pris des précautions, j'ai pris des mesures, j'ai pris des mesures de précaution.» Mais prendre des mesures de précaution ne justifie pas de ne pas expliquer. En fait, le principe de précaution n'est pas un principe politique, c'est un principe de choix, c'est un principe privé. A titre personnel, je choisis la précaution, par hypothèse, de renoncer à certaines activités sportives pour lesquelles j'ai pu avoir du plaisir, mais que je trouve aujourd'hui trop dangereuses, par exemple, le parapente, le saut à l'élastique ou la pétanque – attention à la tendinite! Le principe de précaution est un choix, c'est un choix arbitraire et je décide qu'en ce qui me concerne cela ne me convient pas; mais, en ce qui concerne la politique, je n'ai pas d'autre choix que d'éclairer.

Faire de la politique, c'est expliquer. Il n'est pas question, à défaut d'avoir une attitude profondément liberticide, de dire «j'interdis» sans expliquer pourquoi. On nous dit que le principe de précaution a été appliqué à l'égard de l'amiante! Ce n'est pas vrai. A l'égard de l'amiante, c'est un véritable processus scientifique qui a démontré la corrélation qu'il y a entre la présence d'amiante dans les bâtiments et les épidémies qui ont été suivies.

Il y a un autre exemple de principe de précaution – il est vrai qu'en l'absence de M. Rielle celui-ci manque d'un tout petit peu de charme – c'est celui du tabac. Voilà un bon exemple à l'égard duquel nous sommes raisonnablement au courant du danger que génère le tabac. Il en va de même pour l'alcool. Nous sommes raisonnablement tous au courant du problème. Qu'est-ce que nous trouvons sur nos objets tabagiques? «Attention! nuit gravement à la santé», cela, c'est une mesure de précaution. Cela veut effectivement dire que moi, en tant que personne autorisant le commerce du tabac, je ne porte aucune responsabilité quant aux conséquences personnelles qui sont liées à cela. Au nom du principe de précaution, plutôt que d'interdire la consommation du bœuf, ne conviendrait-il pas d'interdire définitivement la consommation du tabac ou d'interdire définitivement la consommation d'alcool? Ne conviendrait-il pas de prendre des dispositions autres que celle de ce Conseil municipal au sujet de la consommation de certaines drogues légères? Cela, c'est de la précaution. Le Conseil municipal, lui, a choisi d'autres actions en disant qu'il n'est pas plus dangereux de consommer certaines drogues légères que de consommer du tabac. A ce titre-là, il est interdit d'interdire, parce que, en effet, nous sommes des gens responsables qui avons le choix. Or, en l'espèce, si nous choisissons de fonder une action politique sur le principe de précaution, nous choisissons de fonder une attitude politique qui est fondamentalement liberticide.

Il ne s'agit plus de dire: «Il vous appartient de choisir», il appartient à un magistrat, au titre de je ne sais quelle autorité morale qui serait la sienne, de dire: «J'interdis» ou «J'interdis à un tiers de vous fournir une telle prestation.» C'est exactement le contraire de l'attitude qui est la nôtre. En conséquence, le principe de précaution est bel et bien un principe liberticide, un principe «tarte à la crème» qui ne saurait en aucune mesure fonder une attitude politique éclairée, qui est une attitude politique effectivement fondée sur la connaissance et, au terme de la connaissance, fondée sur une décision claire et justifiée.

Le président. Selon l'article 60, alinéa 2, de notre règlement, le Conseil administratif a le droit de répliquer. *(Quelques protestations.)*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je serai bref. Je dois reconnaître que, comme d'habitude, M. Froidevaux a été brillant, mais il est, malheureusement, dans des sphères qui ne sont pas celles des enfants en phase de croissance, de formation, d'éducation et qui seront comme M. Froidevaux, dans trente ans. *(Rires.)* Oui, le GIAP s'occupe des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans; vous rajeunissez, Monsieur Froidevaux.

Vous êtes là dans la politique politicienne. Je crois que cela n'intéresse pas le Conseil municipal qu'on ait un magistrat «gauche caviar» face à un conseiller municipal «droite hamburger». Cela n'intéresse personne. *(Rires.)*

En revanche, ce qui est intéressant, ce sont les décisions que nous avons prises. Encore une fois, cette histoire de la viande bovine m'a permis de prendre un certain nombre de décisions et d'agir pour améliorer la qualité de l'alimentation dans les cuisines et restaurants scolaires. La décision que j'ai prise, au nom du Conseil administratif, parce que, chaque fois, le Conseil administratif m'a donné les moyens de cette politique, je n'aurais rien pu faire seul, et c'est également grâce à vous, puisque vous m'en avez donné les moyens lors du vote du budget, c'est d'engager une diététicienne. *(Remarques.)* Mais oui, vous avez voté cela le 16 décembre 2000. La diététicienne entrera en fonction le 2 juin 2001 et regardera dans chaque restaurant ou cuisine scolaire de la ville la provenance des aliments, aussi bien végétaux que carnés. Je pense que cela va dans le sens d'une bonne politique pour les enfants de la commune de Genève, et c'est ce que les parents souhaitent. Quand je fais la tournée des restaurants et cuisines scolaires de cette commune, les instituteurs et institutrices qui accompagnent les enfants me remercient d'avoir pris les bonnes décisions. Je ne peux qu'être incitatif, puisque ce sont en général des associations qui gèrent ces restaurants scolaires et que ce ne sont pas des restaurants municipalisés. Les restaurants et les cuisines scolaires correspondent souvent à de vieilles traditions, qui remontent parfois à plus de cent ans. Il y a des communes qui ont municipalisé leurs restaurants et cuisines scolaires; c'est le cas de Meyrin, de Vernier ou d'autres communes, mais la Ville de Genève, elle, ne l'a pas fait.

On a aussi respecté la tradition de ces associations, c'est-à-dire le bénévolat. La cuisine scolaire de Plainpalais, par exemple, a 100 bénévoles. Je n'ai pas voulu détruire cet élan qui existe depuis de nombreuses années. Ma priorité, dans un premier temps, est plutôt la municipalisation des crèches que la municipalisation des restaurants scolaires. Je dis bien dans un premier temps, car, un jour ou l'autre, s'il n'y a plus de bénévoles, on devra alors revoir cette démarche.

Encore une fois, Monsieur Froidevaux, à propos des mesures que vous avez citées concernant le tabac, le haschisch, le cannabis, entre autres…

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je n'ai pas parlé de cela.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, mais vous l'avez peut-être sous-entendu. Bref, ces mesures existent aussi, notamment au niveau du Canton et de la Confédération, peut-être que prochainement nous en discuterons aussi ici, mais ce sont des mesures qui s'appliquent à des adultes et non à des enfants.

Encore une fois, dans les cuisines et les restaurants scolaires, on impose la nourriture. Il n'y a pas le libre choix, c'est pour cela qu'on attend d'un magistrat qu'il prenne des décisions, afin d'éviter des risques de contamination alimentaire

à des enfants en plein croissance. Il y a un doute sur ces risques de contamination, et, quand on est dans le doute, Monsieur Froidevaux, on s'abstient. *(Applaudissements.)*

L'interpellation est close.

6. Interpellation de M. Roman Juon: «Course de l'Escalade: que la Ville de Genève prenne la place de l'UBS» (I-41)[1].

M. Roman Juon (S). Faisant chaque année la course de l'Escalade, dans la dernière catégorie, celle «de la marmite» – ainsi, je n'ai pas besoin de trop m'entraîner, mais, maintenant que je vais avoir un petit peu plus de temps, je vais essayer de m'inscrire dans la catégorie «troisième et quatrième âges» – je m'interroge sur les banderoles qui entourent le parcours complet de la course de l'Escalade. Ce sont plus que des banderoles, ce sont partout des barrières portant l'inscription de l'UBS (Union de banques suisses).

Je trouve incorrect, aussi bien pour les coureurs que pour le public – il y a de plus en plus de visiteurs qui se déplacent de France ou d'Italie – qu'il y ait une publicité aussi importante et aussi peu discrète. Il est normal que l'on fasse appel à des sponsors, mais je trouve qu'il est anormal que, pour des raisons budgétaires, ceux-ci prennent autant de place. Lorsque vous avez des concerts au Victoria Hall ou au Grand Théâtre, le sponsoring existe aussi, mais sa publicité est beaucoup plus discrète.

Je crois que ce que font les organisateurs est très bien, mais j'aimerais bien qu'à l'avenir la Ville de Genève et le Service des sports puissent donner des consignes concernant la publicité. Si les organisateurs ont besoin de plus d'argent, on devrait essayer d'étudier une plus grande participation de la Ville, de façon que l'on ne soit pas envahi par la publicité de l'UBS. Je ne parle pas que du parcours de la Vieille-Ville, mais également de celui des Bastions, de la place Neuve et de toutes les Rues-Basses où l'on peut voir ces placards publicitaires de l'UBS. Je n'ai rien contre l'UBS, s'il s'agissait d'une autre banque, par exemple la Banque cantonale de Genève, la Banque Pictet ou la Raiffeisen, je réagirais de la même façon.

Je crois qu'il faut un peu plus de discrétion et que l'on doit cesser de prendre les activités sportives ou culturelles pour des supports de sponsors de manière permanente et aussi agressive.

---

[1] Annoncée, 2544.

M. André Hediger, conseiller administratif. Bien entendu, on peut avoir diverses conceptions concernant l'organisation de manifestations et la recherche de sponsors.

Vous le savez bien, Monsieur Juon, la course de l'Escalade est suivie par environ 16 500 coureurs de tous âges, aussi bien des enfants que des seniors, voire des retraités. C'est une course qui, au fil des années, a pris de plus en plus d'importance. Elle remporte aussi beaucoup de succès auprès des clubs sportifs, toutes disciplines confondues. Elle est connue sur le plan régional et même au niveau international, puisque de nombreux Français et Italiens y participent. Pourquoi a-t-elle autant d'attrait? Tout d'abord, parce qu'elle se déroule dans la Vieille-Ville, où les dénivelés sont importants, et aussi parce que le sol n'est pas bitumé mais pavé. De plus, cette course est liée à une fête commémorant un événement historique, ce qui lui confère un aspect sympathique. A ce propos, on doit saluer tous ceux qui ont eu l'idée, il y a une vingtaine d'années, d'organiser cette course. Je vous le rappelle, à l'époque, elle a commencé timidement avec quelque 300 ou 400 participants et le départ était donné sur la promenade Saint-Antoine. Aujourd'hui, comme je viens de vous le dire, il y a plus de 16 500 participants.

On peut organiser des manifestations sportives ou culturelles exclusivement financées par la Ville de Genève. Est-ce ce que nous recherchons? Je n'en suis pas persuadé.

Dans le cadre de la course de l'Escalade, plusieurs centaines de bénévoles travaillent à l'organisation de cette manifestation. Ces personnes s'occupent de la mise en place des structures, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, et elles sont présentes le jour «J» tout au long du parcours. Comme bon nombre de clubs, les bénévoles estiment que la recherche de sponsors est un élément important pour le financement de la course. Ces personnes recherchent des partenariats pour la publicité et notamment pour une publicité sous forme de banderoles.

Il est important de préciser – ce que vous n'avez pas fait, Monsieur Juon – que cette course n'a aucun sponsor représentant de l'alcool ou du tabac. D'ailleurs, le Cipret (Centre d'information de l'association pour la prévention du tabagisme) et la FEGPA sont présents et je pense que c'est admirable, car ils apportent également un soutien financier appréciable. C'est donc une question de conception.

Si cette manifestation peut avoir lieu, c'est grâce aux cotisations, aux sponsors privés ainsi qu'à un financement de la Ville de Genève, dans le cadre de l'aide aux clubs ou aux manifestations, financement qui oscille entre 15 et 30%. A l'aide financière de la Ville, il faut ajouter tout le matériel mis à disposition par la Voirie et le Service des sports, et notamment la sonorisation; il faut encore citer les prestations des agents de ville et des collaborateurs qui donnent un coup de main le vendredi pour monter les stands. Tout cela est gracieusement offert aux

organisateurs de la Fête de l'Escalade. Nous ne facturons pas ces prestations, pas plus que nous ne les facturons aux organisateurs des Fêtes de Genève. Il est vrai que, lors de la dernière course, les organisateurs de la course de l'Escalade ont rencontré quelques difficultés financières, certains sponsors s'étant désistés.

Auparavant, nous donnions, en espèces sonnantes et trébuchantes, une somme de 48 000 francs pour la course de l'Escalade. Cette année, vu les difficultés rencontrées par les organisateurs suite à l'abandon de certains sponsors – il n'est pas toujours évident de trouver des sponsors – j'avais inscrit dans le budget une somme de 80 000 francs, somme que vous m'avez accordée, ce dont je vous remercie.

A ce jour, je fais régulièrement le point avec les responsables de la course de l'Escalade, notamment avec M. Jean-Louis Bottani, qui, au fil des années, est devenu un ami. Je suis toujours en admiration devant le travail qu'il accomplit avec toute son équipe. M. Bottani et son équipe ont réussi à faire de la course de l'Escalade une fête populaire et à réunir sous une tente toute une série de stands d'information, non seulement sur les disciplines sportives, mais aussi sur la diététique, la pharmacie, la médecine, etc. Le Cipret et la FEGPA sont également présents. Cette course de l'Escalade est donc devenue un événement important. Je pense que les organisateurs ont trouvé un créneau avec des sponsors privés et de la publicité, et qu'il faut continuer dans ce sens.

M. Roman Juon (S). J'ai l'impression, Monsieur Hediger, que vous avez préparé votre réponse à l'avance, ce qui est de bonne guerre. Je ne critique surtout pas la course de l'Escalade et encore moins les fonds qu'elle récolte auprès des sponsors, cela ne me gêne absolument pas, au contraire, je trouve qu'il est tout à fait normal qu'il y ait un partenariat. Je ne remets donc pas en question la course elle-même, d'autant plus qu'elle passe sous mes fenêtres et que je trouve cela absolument génial.

Simplement, ce que je demande, et vous avez déjà répondu à cela, c'est que, s'il manque de l'argent, vous en donniez plus. Je voudrais que l'on diminue la grandeur des banderoles de l'UBS qui jalonnent le parcours de la course, notamment dans la Vieille-Ville. Dans chaque coin de la cathédrale, il y a des banderoles marquées du sigle de l'UBS qui sont d'une grandeur démesurée. D'une certaine manière, cela me dérange de courir pour l'UBS, même si mon salaire est versé dans cette banque. J'ai envie de courir pour autre chose, pour la Vieille-Ville, pour la course de l'Escalade… Il ne faudrait pas que, dans dix ans, les banques qui sont encore actuellement dans l'ombre disent qu'il faille courir pour elles; c'est uniquement à cela que je veux en venir: on ne doit pas courir pour une banque, quelle qu'elle soit.

Je ne remets surtout pas en question le reste de l'organisation, au contraire. D'ailleurs, je vais visiter tous les stands qui sont installés, aussi bien le vendredi que le samedi. Je ne porte surtout pas une critique sur la course elle-même, mais seulement sur la publicité figurant sur les banderoles qui jalonnent le parcours.

L'interpellation est close.

Le président. Je vous informe que, en raison de l'ordre du jour surchargé, l'interpellation I-42 de M. Roberto Broggini, intitulée: «A Saint-Gervais, la GIM et les bistros: «Polizeistunde» à 22 h!», est retirée par son auteur.

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Albert Rodrik, du 8 novembre 1995, intitulée: «150e anniversaire de la Révolution radicale et de la Constitution démocratique» (QE-18)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Les deux prochaines années verront le cent cinquantième anniversaire d'abord de la Révolution radicale et ensuite de la première Constitution démocratique de Genève, celle de James Fazy.

Ces deux événements ayant une portée historique considérable, il y aurait lieu de les commémorer, même sobrement.

Le Conseil administratif, le cas échéant avec le Conseil d'Etat, envisage-t-il quelques manifestations? Si oui, lesquelles?

Sinon, est-il possible de les mettre sur pied?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour marquer le 150e anniversaire de la Révolution radicale et de la première Constitution démocratique de Genève, une plaque commémorative rappelant les événements du 9 octobre 1846 a été apposée sur le bâtiment de la Banque cantonale de Genève qui se trouve à la place du Molard.

[1] «Mémorial 153e année»: Annoncée, 1745.

Le texte de cette plaque nous explique que: «Sur cette place, le 9 octobre 1846, les citoyens genevois réunis en Conseil général, ont proclamé le gouvernement provisoire de James Fazy, jetant les bases de la Genève moderne.»

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Jean Erhardt *Alain Vaissade*

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^mes^ Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Escaliers et chemin au parc Bertrand» (M-9)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser quelques marches et un chemin pour faciliter l'accès des personnes au parc pour chiens.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux demandés – pose de quelques traverses de chemin de fer et de matière argilo-calcaire – ont été réalisés par le Service des espaces verts et de l'environnement. Le chantier s'est terminé le 30 juin 2000.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le conseiller administratif:
Jean Erhardt *Manuel Tornare*

M^me^ Catherine Hämmerli-Lang (R). J'aimerais juste dire quelques mots, Monsieur le président. En général, nous sommes toujours très critiques envers le Conseil administratif, aussi, ce soir, je voudrais quand même le remercier d'avoir donné suite à cette demande et surtout lui dire que les chemins qui viennent d'être rechargés en matière argilo-calcaire donnent satisfaction à tous les utilisateurs.

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Développée, 2117.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roman Juon, M^me^ Sandrine Salerno et M. Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999, intitulée: «Non aux marronniers sans marrons» (M-17)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'abandonner toute initiative allant dans le sens de planter, sur le territoire de la Ville, des marronniers sans marrons.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette motion qui entend réintroduire les marronniers portant des marrons!

Le Conseil souhaite apporter ici quelques informations complémentaires.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les variétés horticoles de marronniers – les fameux marronniers sans marrons – existent depuis très longtemps. Ils sont plantés, à Genève et ailleurs, depuis plus d'un siècle.

Il est également intéressant de souligner que le marronnier blanc à fleurs doubles – à la floraison spectaculaire – a été découvert en 1819 à Genève par un pépiniériste alsacien, nommé Baumann et spécialisé dans les hortensias. C'est donc une mutation strictement naturelle de l'espèce. M. Baumann a ensuite multiplié ce marronnier particulier de façon végétative – parce que les fleurs sont effectivement stériles en grande majorité – et a fait fortune.

Quant au marronnier rouge à fleurs doubles – moins vigoureux, mais également plus décoratif et avec une floraison intense qui dure plus longtemps – il est aussi apparu naturellement, c'est-à-dire par mutation génétique normale, dans les jardins du Trianon au milieu du siècle dernier.

Pour mettre un terme à des discussions stériles, le Conseil administratif a invité le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) à poursuivre la plantation de marronniers avec fruits. Pour des raisons ornementales, l'utilisation de variétés horticoles à floraison double reste envisagée, à titre exceptionnel.

Récemment, certains enseignants des écoles primaires ont contacté le SEVE pour organiser un ramassage de marrons destinés à la vente. Pour les classes intéressées, le produit de cette vente pourrait permettre le financement de certaines activités scolaires.

---

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Développée, 2171.

Le Conseil administratif est enchanté de cette initiative et encourage cette action dans les écoles primaires. Aussi les collaborateurs du SEVE mettent-ils à disposition leurs locaux pour l'entreposage momentané des sacs de marrons ramassés. Ils sont également à la disposition des enseignants et des enfants pour toute information supplémentaire qui leur serait utile.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

M. Roman Juon (S). N'étant plus actif au sein du Service des écoles et institutions pour l'enfance, dont j'ai fait partie pendant dix-neuf ans, et n'étant donc plus tenu par le devoir de réserve, je voudrais simplement rendre hommage à mes anciens collègues, entre autres quatre concierges et la direction, qui, dans le cadre de cette récolte de marrons – il en a été ramassé 16 tonnes – ont fourni un travail considérable. Je tiens à préciser que le Service des espaces verts et de l'environnement n'a pas du tout participé à cette récolte; c'est uniquement le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève qui a donné son va-tout pour cette réussite.

Au départ, on prévoyait de récolter entre 1 et 2 tonnes de marrons qui devaient se vendre 50 centimes le kilo à une entreprise qui fabrique des produits homéopathiques soignant les maladies de la circulation et des veines. Au dernier moment, l'entreprise nous a informés qu'elle achèterait éventuellement 6 ou 7 tonnes. Malgré le blocage du Département de l'instruction publique – je précise que l'un des inspecteurs ne voulait pas cautionner cette récolte pour des raisons de sécurité – nous en avons récolté 16 tonnes.

La moitié a donc été achetée par l'entreprise de cosmétiques et l'autre moitié a été vendue pour les cochons, puisque c'est une nourriture végétale pour les animaux, au prix de 10 centimes le kilo. La différence de prix a été généreusement comblée par le département dirigé par M. Tornare, de sorte que la totalité de la récolte a été vendue à 50 centimes le kilo.

Cet argent a servi pour les écoles. Par exemple, certaines classes ont payé le camp de ski à ceux qui n'en avaient pas les moyens. D'autres ont fait des sorties cinéma. Des actions sociales ont été menées et bien d'autres choses encore. Je trouve cela absolument génial.

Ce que je souhaite, c'est que l'automne prochain on puisse de nouveau organiser une récolte de marrons, car cela a été une expérience merveilleuse et passionnante.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Récupération du papier dans les écoles de la Ville» (M-19)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que soient organisés, dans toutes des écoles de la Ville de Genève, la récupération et le ramassage du papier et des cartons.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 1991, le Service des écoles et institutions pour l'enfance équipe progressivement les bâtiments scolaires de la Ville de conteneurs pour la récupération du vieux papier. Pour des raisons financières, seules les écoles qui en ont fait la demande ont été équipées.

L'opération de ramassage est menée conjointement avec deux entreprises de la place qui se chargent de vider régulièrement les 63 conteneurs achetés par le Service des écoles et institutions pour la jeunesse.

A ce jour, 38 bâtiments scolaires participent à la récupération du papier et il est prévu de poursuivre rapidement l'équipement du solde des écoles qui ne sont pas encore en possession du dispositif de ramassage.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

Annexe: liste des écoles équipées de conteneurs pour la récupération du vieux papier

[1] «Mémorial 157e année»: Développée, 2857.

Liste des écoles équipées de conteneurs pour la récupération du vieux papier

Bâtiments:

Allières
Allobroges Square
Allobroges (nouveau)
Allobroges
Bertrand
Carl-Vogt
Chateaubriand
Cité-Jonction
Contamines
Crêts-de-Champel
Cropettes pavillons
Cropettes primaire
De Budé
Devin-du-Village
Eaux-Vives
E.F.P. Saint-Gervais
Europe
Ferdinand-Hodler
Franchises 1
Geisendorf (central)
Genêts
Grottes
Hugo-de-Senger 1
Hugo-de-Senger 2
Jardins-du-Rhône
Le Corbusier
Liotard
Montchoisy
Pâquis-Centre
Plantaporrêts
Pré-Picot
Roches
Saint-Jean
Seujet
Trembley
Vieusseux
31-Décembre
Zurich

M. Alain Marquet (Ve). J'essaierai d'être très bref, vu qu'on a l'air d'avancer un peu plus vite qu'hier soir et qu'au début de cette soirée.

Je prends acte de la réponse du Conseil administratif à ma question. Je tiens toutefois à relever dans cette réponse la phrase suivante: «Pour des raisons financières, seules les écoles qui en ont fait la demande ont été équipées.» Je crois que chacun est maintenant convaincu que toute tonne de déchets triés représente une économie sur la charge environnementale, ce que nous avons toujours souhaité, et, accessoirement, mais ce n'est pas négligeable non plus, sur les finances de notre collectivité.

En conséquence, j'exhorte, encore une fois, le Conseil administratif à devancer les demandes des écoles ou des lieux publics en matière d'installation de poubelles pour le tri séparé du papier. Nous avons vraiment tout à y gagner. J'encourage donc le Conseil administratif à être un peu plus intrusif et à aller peut-être jusqu'à étudier la possibilité de proposer pour chaque classe une poubelle séparée, puisque 80 ou 85% des déchets d'une classe sont composés de papier ou de cartonnage. Cela permettra d'améliorer d'autant la récupération desdits papiers, qui n'occuperont plus les conteneurs réservés aux déchets ménagers.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc» (M-28)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire installer annuellement par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) vingt-quatre arbres de volume moyen sur le pont du Mont-Blanc (soit un élément entre chaque candélabre) durant une période pouvant aller du printemps à l'automne, à définir précisément selon les conditions d'entretien.

[1] «Mémorial 157e année»: Développée, 3392.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est sensible à l'idée de donner une suite à une manifestation organisée dans le courant de l'année passée par Signé 2000.

L'équipe de Signé 2000 a procédé durant deux semaines à l'arborisation du pont du Mont-Blanc à l'aide de 24 cyprès de 7 mètres de haut, répartis entre chaque candélabre du pont et installés à l'aide de grands bacs. Cette manifestation a été grandement appréciée par la population genevoise.

Il convient de noter ici que la manifestation de Signé 2000 représentait un clin d'œil à la politique de régénération du patrimoine arborisé de la Ville de Genève. En près de vingt ans, plus de 6000 arbres ont été plantés le long des rues, sur les places et dans les parcs de la cité. Ces jeunes végétaux ont notamment remplacé près de 2000 arbres dépérissant, en mauvais état ou dangereux.

En l'état, le Conseil administratif a chargé le SEVE d'entreprendre une étude détaillée pour cette éventuelle arborisation du pont du Mont-Blanc. Cependant, il convient de préciser d'emblée qu'il n'est pas possible de planter des arbres à demeure sur le pont du Mont-Blanc: la place n'existe tout simplement pas!

Dès lors, l'implantation permanente de bacs destinés à recevoir des arbres de grande dimension doit faire l'objet d'une consultation de tous les services concernés. Tant les services de la Ville de Genève que les instances cantonales ou d'autres administrations, comme les Services industriels, doivent être sollicités. Le coût de l'entretien de ces arbres en bacs ainsi que les inconvénients liés à ce genre de plantation vont être évalués.

Avec ces éléments, le Conseil administratif apportera une réponse définitive à cette proposition.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Savary et Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Arborisation de la rue de Carouge entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais» (M-44)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet d'arborisation de la rue de Carouge (avec accompagnement financier).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est sensible à la proposition d'arborisation de la rue de Carouge, entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais. Ce projet s'inscrit dans la ligne du programme de régénération et de développement de l'arborisation de la Ville de Genève, programme qui a été entrepris il y a près de vingt ans.

Toutefois, les conditions d'existence des arbres en ville sont particulièrement rudes: le manque de place tant pour les racines que pour la couronne, la pénurie d'eau et le peu de terre disponible constituent les principales entraves au bon développement des végétaux.

Dans le cadre d'une éventuelle arborisation de la rue de Carouge, ces différentes questions doivent être étudiées très sérieusement. En vue d'une réponse définitive à la motion de MM. Guy Savary et Didier Bonny, le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) d'entreprendre une étude complète pour la concrétisation de cette proposition.

Cette étude impliquera les différents services de la Ville de Genève, ainsi que les autres administrations compétentes, concernées par ce projet.

Au terme de cette procédure, une réponse circonstanciée sera fournie au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

[1] «Mémorial 157e année»: Développée, 3722.

M. Guy Savary (DC). M. Bonny et moi-même nous nous félicitons de ce que le Conseil administratif se dit sensible à l'arborisation de la rue de Carouge. C'est avec impatience que nous attendons cette verdure, tout au long du trajet du tram 12.

Nous lisons également dans cette réponse que le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts et de l'environnement de faire une étude complète pour la concrétisation de cette proposition d'arborisation. C'est très bien, on peut pousser la perfection assez loin, puisque la rue de Carouge en vaut la peine, mais cela mettra au moins deux ans pour que l'on voie une réalisation quelconque. J'espère qu'avant la fin de la législature je verrai le résultat de cette arborisation de la rue de Carouge.

Cela dit, en attendant le projet final, je pense que l'on pourrait mettre quelques petits arbres ou quelques bacs à fleurs, ce serait déjà tout ça de pris. Il est tout à fait possible de faire une arborisation en bacs, nous l'avons appris récemment, lorsque nous avons parlé du nouveau tracé de la rue de Lausanne et de son aménagement en vue de la mise en route du tram 13. Puisque cette solution a été trouvée pour la rue de Lausanne, on pourrait en faire autant pour la rue de Carouge. De toute façon, nous remercions d'ores et déjà le Conseil administratif pour l'étude qu'il va nous fournir dans quelque temps.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2000, intitulée: «Doublement des postes d'apprentissage à la Ville de Genève» (M-84)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir pour le budget 2001 une augmentation pour doubler le nombre d'apprentis à engager et de prendre des mesures budgétaires pour l'engagement de ceux-ci dès la rentrée d'apprentissage en septembre 2000.

[1] Développée, 279.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rentrée de l'année scolaire 2000-2001 qui vient de se dérouler voit 49 jeunes être en formation au sein de notre administration. Le tableau ci-après donne un aperçu des volées et professions:

	1re	*2e*	*3e*	*4e*	*Totaux*
Assistant en information documentaire		1			1
Employé de bureau		1			1
Employés de commerce	5	3	4		12
Cordonnier		1			1
Employée de réception		1			1
Gardien d'animaux		1			1
Horticulteurs	6	8	6		20
Informaticiens	1		1		2
Mécanicien				1	1
Menuisiers	1	1	1	2	5
Ouvrier parcs et jardins	1				1
Pépiniéristes	1		1		2
Photographe				1	1
	15	17	13	4	49

Ce chiffre de 49 est réjouissant, puisqu'il est le plus haut depuis plus de dix ans.

Il l'est d'autant plus si l'on analyse quelques cas:

– deux jeunes démarrent leur apprentissage avec l'option «Maturité professionnelle intégrée», ce qui implique une demi-journée hebdomadaire supplémentaire de cours de culture générale, plus des périodes de cours-bloc, donc moins de présence sur la place de travail;
– deux autres jeunes entreprennent une formation élémentaire ou pratique: ces possibilités sont offertes à des jeunes gens ou jeunes filles ayant rencontré des difficultés scolaires dues à différents événements et qui n'ont pas, dans un premier temps, le niveau demandé par une entrée en apprentissage «classique».

Ces deux points démontrent la volonté qu'a la Ville de Genève de soutenir les jeunes désirant acquérir une formation, que celle-ci soit de base ou d'un niveau supérieur. Ils sont la preuve du dévouement dont font preuve les collaborateurs chargés de l'encadrement des apprentis.

Mais, en matière de formation d'apprentis, l'objectif de la Ville est de privilégier la qualité à la quantité.

En effet, il faut bien réaliser que la formation correcte d'apprentis nécessite de la part du formateur beaucoup de temps et d'énergie. Même si l'on a une fâcheuse tendance à se représenter un apprenti comme étant de la main-d'œuvre supplémentaire, tel n'est pas – et ne doit pas être – le cas dans la réalité. Si l'on veut inculquer consciencieusement les notions de base d'une formation, l'investissement est considérable: il faut expliquer, contrôler, organiser, discuter… et, en prime, assurer son propre travail! Avec les compressions de personnel que l'on ressent, il devient de plus en plus difficile de tout concilier.

L'objectif de la Ville n'est donc pas d'augmenter à n'importe quel prix le nombre de jeunes en formation, mais de faire progresser graduellement les chiffres actuels. Si celui de l'Etat devenait le nôtre également, il nous paraîtrait illusoire d'imposer à des services non volontaires la charge d'un ou plusieurs apprentis. Ce serait l'échec assuré pour le jeune et pour le service.

Or, actuellement, nous pouvons nous targuer de présenter aux examens finals des jeunes prêts à affronter les experts: en juin dernier, nous n'avons enregistré qu'un seul échec sur 13 candidats. Pour les employés de commerce par exemple, tous nos candidats ont obtenu leur CFC, alors que la moyenne d'échec cantonale était de plus de 30%! Nous nous devons donc de préserver la qualité de la formation offerte à ceux qui seront peut-être vos employés de demain.

D'autre part, il faut relever que plusieurs services seraient tout à fait favorables et intéressés à engager des apprentis, mais qu'ils sont dans l'impossibilité de le faire pour cause de manque de place. Un apprenti doit pouvoir bénéficier d'une place de travail correcte, équipée de la même manière qu'un collaborateur confirmé, quel que soit le métier en cause. Augmenter la surface des locaux à disposition relève, hélas, de l'utopie!

Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif attirera l'attention des directions de services sur ce point au moment des prévisions d'engagement pour la rentrée de septembre 2001 et fera tout son possible pour que la progression qui s'est fait sentir depuis quelques années persiste et augmente.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Jean Erhardt *Alain Vaissade*

M. Roman Juon (S). La réponse à cette motion ne me satisfait pas du tout. Je ne sais pas s'il faut faire un projet d'arrêté ou quelle formule il faut trouver, cela d'autant plus qu'il y a certaines critiques par rapport au service du personnel, qui se trouve maintenant sous la direction du maire, si j'ai bien compris. La réponse que m'a donnée M. Vaissade – c'est regrettable qu'il ne soit pas là en ce moment, parce que le problème des postes d'apprentissage est un sujet essentiel – n'est pas satisfaisante. Aucun poste d'apprentissage n'a été créé, il n'y a toujours que 49 postes et ce n'est pas normal.

Le Conseil d'Etat, grâce à l'initiative de M^me^ Micheline Calmy-Rey, avait annoncé le doublement des postes d'apprentissage à l'Etat. Aujourd'hui, il y a 84% d'augmentation, en un petit peu plus d'une année; on est donc proche du 100%.

La Ville de Genève, quant à elle, ne fait aucun effort pour augmenter les postes d'apprentissage. Une motion a été votée lors du budget, la motion M-150, qui demandait d'augmenter les postes d'apprentissage de 40 unités. Cela a été voté, mais à ce jour rien n'a été fait.

Je n'attends pas une réponse immédiatement, nous pourrons en reparler dans les couloirs; mais, si d'ici la prochaine session nous n'avons reçu aucune autre réponse, je préparerai un projet d'arrêté. Il est vrai que le prochain maire sera le responsable de la jeunesse, M. Manuel Tornare, et je compte beaucoup sur lui pour faire avancer les choses.

Vous savez que l'engagement des apprentis se décide maintenant pour les élèves qui sortent du cycle, de 9^e^, 9^e^ générale, 9^e^ pratique, etc. La Ville se doit d'offrir des postes pour les jeunes en réinsertion, mais aussi, et surtout, des postes d'apprentissage.

J'insiste donc pour obtenir une nouvelle réponse, au plus tard le mois prochain. Si ce n'est pas le cas, je vous annonce que je déposerai en urgence un projet d'arrêté.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 20 septembre 1999, intitulée: «Installation de sac-o-mat sur les quais le long de l'Arve» (QE-9)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Vu le très grand nombre des représentants de la gent canine;

vu l'attractivité des abords de l'Arve;

vu les difficultés de nettoyage des trottoirs,

le Conseil administratif ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux d'implanter des sac-o-mat le long des quais Charles-Page, Capo-d'Istria, Cheval-Blanc et Ernest-Ansermet?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est sensible à la propreté des abords de l'Arve. Il est bon de rappeler qu'il existe déjà des distributeurs de sachets de type «Bravo» le long des quais Ernest-Ansermet (4), Capo-d'Istria (3) et Charles-Page (3).

Dans le cadre de son programme d'implantation de sachets pour déjections canines, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a toutefois vérifié la situation sur place.

Sur le quai du Cheval-Blanc, il existe actuellement deux distributeurs sur la partie du quai se trouvant sur la ville de Carouge. Le SEVE en posera prochainement quelques-uns sur la partie du quai située sur le territoire de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 1386.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Pierre Losio et Roberto Broggini, du 24 mai 2000, intitulée: «Diminution des effectifs de la Protection civile» (QE-27)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil fédéral a annoncé une diminution des effectifs de la Protection civile de 300 000 à 100 000.

Le Conseil administratif a-t-il intégré cette formation dans ses projections? Cela aura-t-il une incidence sur le budget 2001?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil fédéral a annoncé une diminution des effectifs de la PCi qui passerait à 120 000 (pour la Suisse), soit à environ 5000 pour le Canton de Genève, et à 2500 à 3000 astreints pour la Ville de Genève.

Le Conseil administratif a tenu compte de cette situation dans ses projections. En effet, cette diminution des effectifs était attendue, c'est pourquoi l'effectif du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) a passé de 70 postes en 1990 à 47 postes en 2000.

Actuellement, le service gère 4000 astreints. Ce nombre devant être réduit, la diminution devrait s'opérer pour arriver, d'ici à 2003, à 2500 voire à 3000 astreints.

Cette diminution des astreints n'a d'effet que sur le personnel d'instruction (qui a passé de 15 instructeurs en 1990 à 8 en 2000).

Il faut toutefois relever que les astreints seront, dans ce nouveau concept, non plus des personnes libérées de l'armée mais d'emblée attribuées à la PCi à la suite d'un recrutement commun armée/PCi. De ce fait, le nombre de jours de cours ne sera pas forcément abaissé, la formation étant différente vu la polyvalence recherchée. De plus, cette nouvelle population d'astreints comprendra des tranches d'âge nouvelles, à savoir 20-42 ans, au lieu de 20-50 ans, ce qui implique un renouvellement important.

Rappelons en outre que l'objectif «Protection civile» est la protection de la population et des biens culturels en cas de catastrophes.

---

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 5443.

De plus, ce service entretient des constructions pour lesquelles la Confédération, le Canton et la Ville de Genève ont investi des millions de francs pour la construction d'ouvrages et l'acquisition de matériel. Ce patrimoine de la Ville de Genève, financé par cette dernière à raison de 24 millions de francs, mérite d'être maintenu en bon état.

Alors que, depuis des décennies, ce service fonctionnait sur un mode à connotation militaire, son fonctionnement a été totalement revu, pour adopter une gestion selon un schéma nouveau. La notion d'aide et de protection de la population a été réenvisagée sous un angle civil et le service s'appelle maintenant Service d'assistance et de protection de la population.

Il va sans dire qu'à Genève, milieu urbain, le type des catastrophes envisageables n'est pas le même qu'en montagne, par exemple. Il convient donc de développer plus particulièrement les mesures à prendre, par exemple si l'eau ou l'électricité sont coupées dans un immeuble. L'aide à la population pourrait alors consister à organiser, dans le hall, la cuisson de l'eau indispensable, la confection de repas, ainsi qu'à distribuer, le cas échéant, des couvertures. Le service est parfaitement doté du matériel nécessaire. Il faut ajouter à cette hypothèse de catastrophe des situations difficiles, afflux de réfugiés par exemple. Ne pas laisser des gens à la rue est un élément indispensable tant pour les intéressés que pour la sécurité et le confort de la population locale.

Enfin, sur le plan de l'aide internationale, ce service peut intervenir efficacement là où les autorités politiques décident d'apporter une aide. Rappelons enfin que, selon le concept fédéral, le service doit pouvoir intervenir en Suisse ou à l'étranger.

Aucun changement légal n'étant prévu pour 2001, le budget de cet exercice n'est pas modifié. Si certains cours de formation de cadres (chefs d'îlots et chefs de quartiers) ont d'ores et déjà été retirés, cela ne représente que 4 à 5 cours (soit environ 1 mois de travail pour 1 instructeur). Cela ne peut avoir d'influence budgétaire significative.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *André Hediger*

16. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit d'acquisition des parcelles sises 15 et 17, chemin des Ouches, 17 et 19, avenue Henri-Golay, 20 et 26, rue Camille-Martin, terminé sans demande de crédit complémentaire (PR-116).

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final d'un crédit terminé, dont la responsabilité incombe au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Bouclement du compte sans demande de crédit supplémentaire

PFQ 30.40.09	Chemin des Ouches 15-17, avenue Henri-Golay 17-19, rue Camille-Martin 20 et 26 Achat parcelles 3405, 1494, 1486, 1485, 3406, 1489, feuille 48, section Petit-Saconnex	
	Proposition N° 14, votée par le Conseil municipal le 3 décembre 1991	4 710 000
	Dépense	4 702 800
	Différence	7 200

Contexte

Au début des années 90, un périmètre scolaire de 10 120 m^2 avait été réservé en vue de répondre aux besoins du quartier Cité-Jardin d'Aïre. La proposition N° 14 prévoyant l'acquisition de 6 parcelles d'une surface totale de 5304 m^2 a été déposée le 17 septembre 1991 auprès du Conseil municipal et a reçu son aval le 3 décembre 1991. Cela permettait à la Ville de Genève de bénéficier d'une entité foncière d'un seul tenant et cohérente, s'inscrivant entre la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches. La SI Estrellita (propriétaire des terrains à l'époque) ayant été mise en liquidation, c'est finalement avec l'Etat de Genève que la Ville de Genève a concrétisé l'entrée en jouissance de son bien immobilier en date du 1er janvier 2000.

Selon le 19e programme d'investissements quadriennal, le dépôt du crédit de construction est annoncé pour 2003 (sous chiffre 30.40.06), la remise des locaux aux futurs utilisateurs étant prévue pour la rentrée 2005. En vue de répondre à cet

objectif, une procédure de concours d'architecture est en cours. Le programme prévoit, outre la construction d'un groupe scolaire économique de 16 classes, une crèche et un dépôt de quartier pour le Service des espaces verts et de l'environnement.

Conclusion

La présente proposition de bouclement concerne une opération d'acquisition qui est bouclée avec une dépense finale inférieure au crédit voté.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le bouclement du compte relatif à l'acquisition des parcelles 3405, 1494, 1486, 1485, 3406 et 1489, sises chemin des Ouches 15-17, avenue Henri-Golay 17-19 et rue Camille-Martin 20 et 26 (proposition N° 14).

Annexe: un plan.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

17. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 991 750 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19e programme d'investissements quadriennal (PIQ) (PR-117).

1. **Préambule**

Le 25 mai 1968 paraissait le premier programme financier quadriennal.

Ainsi, depuis trente-deux ans, les autorités municipales disposent d'un document de planification dont l'utilité n'est plus à démontrer mais qui demeure néanmoins un plan d'intention.

Le 19e programme d'investissements quadriennal qui vous a été présenté, comme les précédents programmes financiers quadriennaux, revêt un caractère obligatoire résultant des dispositions de la loi sur l'administration des communes lors de la présentation d'un budget comportant un excédent de charges.

La procédure de financement des études des projets contenus dans ces programmes financiers quadriennaux successifs a subi, au cours des années, plusieurs modifications; ces études ont d'abord été financées par l'ouverture de comptes d'attente dont les dépenses étaient ensuite virées sur les crédits de construction, ensuite par des montants inscrits au budget et enfin, depuis 1988, par l'ouverture de crédits d'études et de préétudes.

Le Conseil administratif estime aujourd'hui nécessaire d'améliorer et de simplifier les procédures ainsi que le traitement des dossiers entre les Conseils municipal et administratif. Le Conseil administratif propose de voter l'ensemble des crédits d'études et de préétudes pour la période couverte par le 19e programme d'investissements quadriennal, soit de 2001 à 2004, à l'exception de projets spécifiques dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier.

Ce fut déjà le cas pour la proposition de crédit N° 300, votée le 10 février 1998, pour la période couvrant 1998 à 2000, selon le 17e programme financier quadriennal.

Ces préétudes et études de construction, de rénovation, de voirie et d'aménagement urbain doivent répondre aux objectifs respectifs des cinq départements de l'administration de la Ville de Genève, soit:

– création ou maintien de bâtiments publics répondant à des besoins en équipement et en réhabilitation des patrimoines financier et administratif,
– revalorisation des espaces publics de la cité,
– nécessité d'amélioration du domaine public liée à de nouvelles réalisations immobilières ou d'équipements publics,
– création d'infrastructures de circulation et de transport,
– mise en œuvre de moyens d'information et de communication auprès de la population pour des objets nécessitant un engagement particulier.

2. **Exposé des motifs**

Conformément au projet de résolution N° 261 du Conseil administratif, déposé au Conseil municipal le 25 juin 1997 et renvoyé par celui-ci à la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville, la présente demande de crédit répond aux besoins généraux en préétudes et études pour la période couverte par le 19e programme d'investissements quadriennal.

Le Conseil administratif rappelle ici les motifs qui l'ont conduit à proposer la présentation du PIQ au début de chaque législature engageant les objectifs pour la durée de celle-ci:

– les réformes prévues dans le «rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001», plus particulièrement celles qui visent à donner plus de poids politique à certains instruments de pilotage et de gestion de la municipalité, tel le plan financier quadriennal;
– la nécessité de simplifier les procédures et le traitement des dossiers entre les Conseils municipal et administratif, tout en diminuant le coût global qui en découle;
– les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée de quatre ans, actualisée annuellement uniquement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Le 19e PIQ porte sur la période 2001 à 2004, la législature, elle, court sur la période de mi-1999 à mi-2003. L'engagement politique du plan porte donc sur la période 2001 à 2003.

La présente demande de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder à toutes les préétudes et études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 19e PIQ. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'étude spécifiques.

Comme recherché par le projet de résolution N° 261, ce mode de procéder devrait permettre une plus grande efficacité et éviter des retards généralement dus aux lenteurs des procédures administratives et politiques.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité politique des projets retenus par le Conseil administratif; il doit, à ce stade, accepter le crédit proposé s'il juge le projet opportun et le refuser s'il pense qu'il est superflu.

Prestations de préétudes et d'études

Il est utile de rappeler, ci-après, à quelles prestations, selon les cas, les montants destinés aux préétudes et études correspondent.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions, la présente demande correspond à des prestations d'étude, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général détaillé.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions, la présente demande correspond à des prestations de préétude, soit à la phase d'avant-projet uniquement. Un crédit d'étude spécifique devra, dans ce cas, être déposé par la suite pour la phase de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général détaillé.

Dans certains cas, une phase préalable peut être prévue si un concours d'architecture a été décidé. Le financement de ces concours éventuels est contenu dans la présente demande comme phase de la préétude ou de l'étude.

Le tableau ci-dessous illustre ce propos:

a) Mandat d'architecte

Phases	*Prestations*	*Coût de l'objet*	
		< 10 millions	*> 10 millions*
Concours	1. Recherche de partis 2. Avant-projet 3. Maquette	crédit d'étude	crédit de préétude

(Prestations non honorées, coûts uniquement liés à l'organisation du concours)

Phases	*Prestations*	*Coût de l'objet*	
		< 10 millions	*> 10 millions*
Avant-projet	1. Analyse du problème 2. Recherche de partis 3. Avant-projet 4. Estimation sommaire du coût de construction et des délais	crédit d'étude	crédit de préétude

Projet définitif	5. Projet définitif 6. Estimation du coût de construction et des délais 7. Procédure de demande d'autorisation de construire 8. Etudes de détail 9. Devis général	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique
Appel d'offres	10. Appel d'offres et comparaison des offres (dans certains cas)	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique

b) Mandat d'ingénieur civil

Phases	*Prestations*	*Coût de l'objet*	
		< 10 millions	*> 10 millions*
Avant-projet	1. Travail préparatoire 2. Etudes préliminaires 3. Avant-projet (estimation du coût de construction)	crédit d'étude	crédit de préétude
Projet définitif	4. Projet définitif (devis général)	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique
Appel d'offres	5. Appel d'offres et comparaison des offres (dans certains cas)	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique

Ces études comprennent les prestations d'architecte, d'ingénieurs, civils et spécialistes. De plus, et particulièrement dans le cadre des rénovations et réhabilitations, il est souvent indispensable de procéder à des interventions sur le terrain, des sondages par exemple; celles-ci nécessitent l'intervention d'entreprises, l'objectif recherché étant de proposer un crédit de construction maîtrisé et fiable.

Les études étant menées à terme, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet feront alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction, ces prestations sont:

a) Mandat d'architecte

Phases	*Prestations*	*Coût de l'objet*	
		< 10 millions	*> 10 millions*
Exécution	1. Appel et comparaison des offres 2. Projet d'exécution 3. Direction générale des travaux 4. Direction locale des travaux	crédit de construct.	crédit de construct.

5. Dossier de l'ouvrage exécuté
6. Surveillance des travaux de garantie, vérification finale

b) Mandat d'ingénieur civil

Phases	*Prestations*	*Coût de l'objet*	
		< 10 millions	*> 10 millions*
Exécution	1. Phase préparatoire de l'exécution 2. Phase de l'exécution 3. Phase finale	crédit de construct.	crédit de construct.

Les frais d'étude correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes: sanitaire, chauffagiste, électricien et autres spécialistes.

Ces divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de l'évolution des études; l'importance de leur engagement varie en fonction de cette évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

Les frais de préétude et d'étude constituent une avance sur le crédit de construction.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports.

A ce stade d'étude, l'architecte est le pilote de l'opération, alors que l'ingénieur civil le devient lors de la réalisation, il le devient dès l'élaboration de l'appel d'offres, jusqu'à la réalisation achevée.

Information sur les projets

La motion M-343 de M. Roman Juon et Mme Christiane Olivier, amendée et acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 1998, demandait «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements et d'architecture».

Le Conseil administratif, souhaitant répondre aux attentes exprimées par le Conseil municipal et soucieux de mieux informer les citoyennes, les citoyens et leurs élus, propose que des montants soient alloués à l'information et à la communication dans le cadre de la présente demande de crédit d'études et de préétudes, cela pour des opérations qui nécessitent un engagement particulier en la matière.

Des prestations d'information et de concertation, fort importantes dans l'aménagement d'un domaine public dans lequel divers maîtres d'œuvre interviennent, sont donc ajoutées.

Pour la réalisation d'équipements bâtis, le coût des prestations d'information oscille entre 0,15% et 1% du coût de l'ouvrage, selon les moyens engagés. Pour celles relatives aux aménagements urbains, c'est un montant correspondant au 10% des prestations d'architectes et d'ingénieurs qui a été établi.

Les prestations de promotion (conduite de l'opération) sont, elles, comptées sur la base d'un ratio de 5% du montant des prestations d'architectes et d'ingénieurs.

Les frais de préétude et d'étude constituent une avance dont il est tenu compte lors de la présentation de la demande de crédit de réalisation.

3. **Description des études et projets**

Au sein du 19e PIQ, les études concernent les rubriques, les ensembles et les objets suivants:

10 *Logements*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 2 443 000 francs

Dans le domaine du logement, les études qui seront conduites tiendront compte des remarques formulées par les diverses commissions du Conseil municipal concernées, notamment par la commission ad hoc Saint-Gervais qui s'est largement prononcée sur cette problématique.

Liste des études à entreprendre:

N° Objet	*Localisation/Libellé*	*Coût estimé*
11.50.03	Aménagement, constructions et voirie Préétudes diverses pour la construction d'immeubles	
	Coût estimé des études:	300 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction de bâtiments de logements dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

12.15.01	Tour-de-Boël 7, rue de la Etude de restauration du bâtiment	
	Coût estimé des études:	300 000 francs
	Information/communication:	16 500 francs
	Total	316 500 francs

Coût estimé des travaux:	3 300 000 francs
Volume SIA	3 326 m³

L'emplacement occupé par l'immeuble rue de la Tour-de-Boël 7 est compris dans les limites les plus anciennes de Genève. L'importance du site est donc évidente.

A l'origine, l'édifice comportait trois étages sur rez. Surélevé de deux étages au XVIIIe siècle, il se présente aujourd'hui comme un bâtiment de cinq étages sur rez, ainsi que des caves voûtées et des greniers. Immeuble de tête, il occupe une parcelle trapézoïdale et présente trois faces très différentes les unes des autres.

Le bâtiment a été acheté par la Ville de Genève en 1922 dans le but d'être démoli afin d'assurer un assainissement du quartier de la Tour-de-Boël.

Aujourd'hui, la distribution de l'immeuble comprend:

– un sous-sol;
– un rez-de-chaussée affecté au commerce;
– cinq étages comprenant 10 logements, au total 24,5 pièces;
– un comble qui regroupe les greniers;
– un surcomble affecté à l'étendage.

La méthode d'évaluation rapide (MER), réalisée en 1994, a permis de constater un degré de détérioration «lourde», due surtout au vieillissement des matériaux.

La structure porteuse semble relativement en bon état, mais la totalité de l'enveloppe ainsi que la cage d'escalier sont à refaire. Tous les équipements ainsi que toutes les installations techniques sont vétustes ou incomplètes: la production d'eau chaude, le chauffage, la colonne d'alimentation en eau, etc. Les cuisines et les salles d'eau sont également à refaire ou à créer. En effet, seuls deux appartements sur dix sont équipés d'une salle de bains, les logements ne bénéficiant que d'un W.-C. commun situé à chaque palier intermédiaire.

Véritable miraculé de la démolition qui a frappé une partie importante du secteur de la Tour-de-Boël, le bâtiment l'est aussi de la transformation lourde à laquelle les immeubles voisins n'ont pas réchappé. Cet oubli fait qu'il est aujourd'hui un véritable objet patrimonial mais qui exige, pour survivre et s'adapter aux besoins actuels de confort, des interventions et des travaux de réparation importants.

12.50.03 Aménagement, constructions et voirie
Préétudes diverses pour la rénovation d'immeubles

Coût estimé des études:	300 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de pré-études visant à la réhabilitation ou à la rénovation de bâtiments de logements dont la nécessité n'est pas connue à ce jour.

12.55.02 Jean-Violette 17, rue
Etude de rénovation après incendie p.m.

Cet immeuble a été construit en 1878.

Situé en 2e zone de construction, il est implanté à l'angle de la rue Prévost-Martin et il occupe une position de tête avec trois façades.

Cet immeuble comprend 2 étages sur rez habitable et des combles aménagés.

Le 28 novembre 1990, il est endommagé par un incendie qui détruit entièrement la toiture, les combles et partiellement le 2e étage et la cage d'escalier.

Une rénovation complète du bâtiment est prévue, ainsi que la reconstitution à l'identique des parties endommagées par l'incendie.

Une typologie intérieure avec 2 logements par étage et une affectation commerciale du rez-de-chaussée ont été choisies.

L'étude, actuellement en cours, est financée par le biais du remboursement effectué par l'assurance incendie. Une demande de crédit de réalisation sera déposée ultérieurement devant le Conseil municipal sous déduction du montant versé par l'assurance.

12.57.01 Claparède 2, place
Etude de réfection des façades de l'immeuble

Coût estimé des études:	70 000 francs
Coût estimé des travaux:	1 000 000 de francs
Volume SIA	6 886 m^3

Situé sur l'ancienne propriété Claparède, cet immeuble a été construit en 1895. Son gabarit et son standing d'immeuble bourgeois en font un immeuble de valeur.

L'immeuble comporte cinq étages sur rez, plus combles.

Le nombre de logements est de 5, soit un par étage, comprenant 50 pièces. Quatre étages sont occupés par des cabinets médicaux.

Le rapport du RPIM de 1992 indique un degré de détérioration légère.

La toiture a été refaite en 1998. Pour les façades, il s'agit d'améliorer l'isolation phonique des vitrages, de changer les stores et volets, de nettoyer et réparer les parties en pierre naturelle et de reprendre les crépis de fonds de face. Un rafraîchissement de la cage d'escalier serait nécessaire.

12.63.01 Rois 13 à 17, rue des
Etude de réfection des façades de l'immeuble

Coût estimé des études	60 000 francs
Coût estimé des travaux:	800 000 francs
Volume SIA	31 867 m^3

Bâtiments construits entre 1965 et 1967, de type Honneger, face au cimetière des Rois.

Ces immeubles comprennent 7 étages sur rez-de-chaussée.

Le rez est commercial, le 1er étage aménagé en bureaux et 6 étages de logements.

Les travaux consistent en la réfection des façades, soit remplacement des vitrages avec du verre isolant, reprise des crépissages et suppression de la carbonatation. Réfection complète des peintures.

12.69.00 Lausanne 21 bis, 23 bis, 25 bis, 27, 31, rue de

Les immeubles de la rue de Lausanne 21 bis, 23 bis et 25 bis forment avec ceux des Nos 27 et 31 un ensemble qui témoigne de la première phase d'urbanisation de la rue de Lausanne dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

L'origine de ces immeubles fut étroitement liée au développement du chemin de fer qui détermina la distribution parcellaire dans cette zone. En effet, les terrains entre la rue et les voies de chemin de fer constitueront des portions de territoire résiduelles, favorables à l'établissement d'activités mixtes, logements, entrepôts, ateliers, etc.

Les immeubles Nos 27 et 31 ont probablement été construits vers 1860, ceux situés aux Nos 21 bis, 23 bis et 25 bis, vers 1897-1898.

La Ville de Genève a acquis ces bâtiments dans les années 80, en vue de les démolir afin d'élargir la rue de Lausanne. De ce fait, ils n'ont pas été rénovés et l'entretien dont ils ont fait l'objet a été minimal.

Le recensement établi en 1990-1991 selon la méthode MER indique une détérioration lourde pour les cinq immeubles.

Il convient d'effectuer une réfection complète de leur enveloppe, de prévoir une isolation des combles et si possible des façades, de changer les fenêtres et de mettre des vitrages isolants.

Les éléments porteurs devront être contrôlés et des travaux de confortation, ou le changement des poutraisons, devront être entrepris pour remédier aux défauts constatés (fissures, dénivellements, etc.).

Il faut également prévoir le changement et/ou la révision complète des installations techniques qui sont très vétustes et insuffisantes, ainsi que l'installation d'un chauffage central, ou individuel par appartement, et la ventilation des locaux sanitaires.

En outre, dans la plupart des appartements devront être aménagées des salles de bains et des cuisines selon les critères actuels. La menuiserie, la plâtrerie, la peinture, les papiers peints ainsi que les revêtements de sols devront également faire l'objet de travaux.

12.69.01 Lausanne 21 bis, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études	220 000 francs
Information/communication:	5 200 francs
Total	225 200 francs
Coût estimé des travaux:	2 100 000 francs
Volume SIA	3 393 m³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 10, comprenant 30 pièces, au total.

12.69.03 Lausanne 23 bis, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études:	210 000 francs
Information/communication:	5 000 francs
Total	215 000 francs
Coût estimé des travaux:	2 000 000 de francs
Volume SIA	3 274 m³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 8, comprenant 27 pièces, au total.

12.69.05 Lausanne 25 bis, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études:	210 000 francs
Information/communication:	5 000 francs
Total	215 000 francs
Coût estimé des travaux:	2 000 000 de francs
Volume SIA	3 380 m³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 10, comprenant 27 pièces, au total.

12.69.07 Lausanne 27, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études:	240 000 francs
Information/communication:	5 700 francs
Total	245 700 francs
Coût estimé des travaux:	2 300 000 francs
Volume SIA	3 213 m³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 11, comprenant 30 pièces, au total.

12.69.09 Lausanne 31, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études:	300 000 francs
Information/communication:	7 100 francs
Total	307 100 francs
Coût estimé des travaux:	2 800 000 francs
Volume SIA	4 586 m³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 9, comprenant 32 pièces, au total.

12.92.01 Taconnerie 6, place de la
Etude de restauration du bâtiment

Coût estimé des études:	180 000 francs
Information/communication:	8 500 francs
Total	188 500 francs
Coût estimé des travaux:	1 700 000 francs
Volume SIA	1 571 m³

Dans sa séance du 11 février 1998, le Conseil municipal a refusé le crédit nécessaire à l'étude de restauration de ce bâtiment (proposition N° 300). Pourtant, la réhabilitation de ce bel immeuble classé en 1923 devient urgente, ne serait-ce que parce que c'est le dernier de la place de la Taconnerie à ne pas avoir été rénové.

Sans être une construction d'exception, ce bâtiment reflète un certain nombre de traits distincts qui en font un édifice d'un grand intérêt; il témoigne d'un goût incontestable pour le travail soigné qui se manifeste notamment dans le travail de la pierre tant au niveau du profil des moulures que du décor sculpté.

Son origine remonte au XVe siècle; son gabarit a évolué au cours des siècles pour aboutir aujourd'hui à cinq étages sur rez-de-chaussée, auxquels s'ajoutent un comble à la Mansart et deux niveaux de sous-sols.

Le rez est affecté au commerce, les étages ainsi que le comble abritent 6 logements de 2 pièces, le surcomble est aménagé en greniers.

La méthode d'évaluation rapide (MER), réalisée en 1994, appliquée à ce bâtiment a permis de constater un degré de détérioration «lourde» due principalement au vieillissement des matériaux.

L'enveloppe est entièrement à refaire ainsi que la cage d'escalier. Aussi le rapport souligne-t-il la nécessité de procéder à un ravalement des façades, à la réparation du balcon, du décor sculpté et des fenêtres, au remplacement d'une partie des volets, à la réparation des souches de cheminées ainsi qu'à la réfection des murs, de la voûte et des planchers du sous-sol.

Toutes les installations techniques, les cuisines et les salles d'eau sont également très vétustes. Seul l'appartement du 1er étage a été rénové en 1987. La valeur d'habitabilité a été jugée comme «moyenne» et ne correspond plus aux critères actuels de confort.

La surface au sol de l'immeuble étant peu importante, les appartements sont exigus (un par étage), ce qui rend difficile un changement de typologie.

Eu égard à son importance historique, au contexte dans lequel il se trouve et à ses qualités architecturales, ce bâtiment mérite une attention proportionnelle au classement dont il fait l'objet. Des mesures conservatoires s'imposent aujourd'hui d'urgence.

20 *Industrie, artisanat, commerce*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 100 000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19e PIQ font tous l'objet de crédits de préétudes et d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre:

20.11.03 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses de bâtiments artisanaux

Coût estimé des études: 100 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

30 *Ecoles publiques*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 988 000 francs

Dans le domaine des écoles publiques, c'est l'évaluation établie par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève sur la base des informations fournies par le Service de la recherche sociologique qui permet de déterminer les objets retenus. Certains projets retenus au 19e PIQ font déjà l'objet de crédits de préétudes ou d'études.

Liste des études à entreprendre:

30.01.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses de bâtiments scolaires

Coût estimé des études: 300 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements scolaires dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

30.15 Lamartine 16 bis, rue
Etude d'aménagement d'un restaurant scolaire

Coût estimé des études:	170 000 francs
Information/communication:	8 000 francs
Total	178 000 francs
Coût estimé des travaux:	1 600 000 francs
Volume SIA	1 730 m^3

La villa située à la rue Lamartine 16 abrite actuellement des activités parascolaires ainsi que la coordination des centres de loisirs; elle sert également de dépôt pour le Service des espaces verts et de l'environnement.

La maison est en mauvais état et nécessite une réhabilitation complète et importante ainsi qu'une mise à jour de toutes les installations techniques.

Cette restauration permettrait à la Ville de Genève d'aménager un restaurant scolaire de 100 places avec une installation de remise en température, un office pour les préparations ainsi qu'un local pour le stockage des réserves.

Cet aménagement donnerait à la Ville de Genève l'opportunité de quitter les locaux qu'elle loue actuellement dans un immeuble voisin pour abriter ces activités.

30.71.03 Baulacre 8, rue - Ecole des Cropettes
Concours et études pour la construction
d'une salle d'éducation physique

Coût estimé du concours et des études:	480 000 francs
Information/communication:	30 000 francs
Total	510 000 francs
Coût estimé des travaux:	5 000 000 de francs

L'emplacement de cette future salle d'éducation physique est actuellement occupé par un pavillon provisoire abritant des activités parascolaires de l'école des Cropettes ainsi que par les véhicules du corps enseignant.

Un concours sera organisé afin d'obtenir l'intégration la plus cohérente possible dans ce tissu urbain difficile.

L'objet devra non seulement composer avec la présence très forte du pavillon Cropettes-Baulacre construit en 1994, mais il devra également permettre de redonner une définition convaincante de cette partie de rue.

Le concours devra aboutir à l'étude puis à la construction d'une salle d'éducation physique dont les dimensions correspondent au règlement cantonal relatif à la construction des locaux scolaires (30 x 16 x 7 mètres). Le bâtiment devra également abriter les locaux annexes nécessaires (local pour engins, vestiaires, douches, etc.).

40 *Culture et loisirs*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 2 430 000 francs

Dans le domaine de la culture, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la réorganisation d'équipements existants, tels que les Halles-de-l'Ile, le Musée d'art et d'histoire ou encore le Musée Rath.

Liste des études à entreprendre:

41.05.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses de bibliothèques/discothèques

Coût estimé des études:	100 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de bibliothèques ou de discothèques dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

41.06.02 Pin 5, rue du - BAA
Aménagement de locaux, ascenseur, sécurité

Coût estimé des études:	140 000 francs
Information/communication:	10 000 francs
Total	150 000 francs
Coût estimé des travaux:	2 000 000 de francs

Bâtiment résidentiel construit vers 1862 par Charles Gabriel Diodati, architecte, pour Emile Plantamour. L'immeuble a été légué à la Ville de Genève en 1927 par Mme Amélie Diodati-Plantamour.

L'immeuble comporte 3 étages sur rez et combles aménagés sur rue et 4 étages sur rez et combles aménagés sur cour.

L'immeuble est occupé aux rez, 1er et 2e étages par la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et le 3e et les combles par le Cabinet des estampes.

Les travaux envisagés comprennent le réaménagement des locaux, le remplacement de l'ascenseur et la mise en place d'une détection vol et incendie.

41.20.01 Lieu à déterminer
Etude de création d'un local pour le Service des bibliobus

Coût estimé des études:	130 000 francs
Coût estimé des travaux:	1 300 000 francs

Le Service des bibliobus est actuellement installé à la rue du Vélodrome 14, dans des locaux qui n'offrent pas des conditions de travail satisfaisantes pour les employés du point de vue de l'hygiène et de la sécurité.

En juillet 2000, un rapport a été établi par M. Pierre-Henri Heizmann, coordinateur sécurité et santé au travail du Service des ressources humaines. Il ressort de ce document que les conditions de travail du personnel du dépôt de la Jonction du Service du bibliobus ne peuvent pas perdurer.

En 1995, des tests de qualité de l'air ont été pratiqués par le Service cantonal de l'écotoxicologie. Ils ont révélé que les conditions de travail dans le bureau que le personnel occupe pendant les heures passées au dépôt «étaient nettement influencées par la proximité des bus et du garage et que des polluants entraient dans le bureau». Ces conclusions ont été confirmées dans le cadre de l'étude Heizmann par un nouveau rapport de ce service en date du 8 mai 2000.

Le 19 juillet 2000, le Conseil administratif a décidé de prendre une mesure d'urgence afin de déplacer provisoirement le Service des bibliobus.

Dans un premier temps, ce service déménagera provisoirement sur le site des Charmilles (ZIC) dans l'attente de l'aménagement définitif propre à répondre à son attente.

Le site définitif recherché devra être capable d'abriter cet équipement qui comprend: une aire de stationnement pour cinq bus et deux fourgons, un dépôt pour les 40 000 livres en dépôt, ainsi qu'un bureau pour les sept employés.

41.24.01 Bâtie, chemin de la
Etude de transformation de l'ancien réservoir 1 des SIG en un dépôt pour la Bibliothèque publique et universitaire, la Bibliothèque d'art et d'archéologie et les Bibliothèques municipales

Coût estimé des études:	160 000 francs
Coût estimé des travaux:	1 600 000 francs

Le 12 janvier 2000, le Conseil administratif a décidé d'affecter l'ancien réservoir des Services industriels de Genève (SIG) N° 1 à l'entreposage de livres, sous réserve de vérifications techniques.

Une expertise est en cours, dont le financement est assuré par le prélèvement d'une somme de 100 000 francs sur le crédit «préétudes diverses pour les bibliothèques municipales».

Il s'agit par ce biais de tenter d'apporter une réponse au lancinant problème de stockage d'ouvrages, auquel sont confrontés les responsables des différentes bibliothèques de la Ville de Genève.

Si les conclusions de l'expertise sont favorables, il s'agira alors d'assainir la construction, de créer un accès direct depuis le chemin de la Bâtie, de construire un système de rangement pour quelque 500 000 livres et d'assurer à ces ouvrages de bonnes conditions de conservation par des installations techniques adéquates.

42.18.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses de musées

Coût estimé des études:	200 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de musées dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

42.35.01 Neuve, place - Musée Rath
Etude générale de rénovation du musée

Coût estimé des études:	250 000 francs
Information/communication:	25 000 francs
Total	275 000 francs
Coût estimé des travaux:	2 500 000 francs

La volonté de faire procéder à la rénovation du musée a été exprimée par le département des affaires culturelles à travers le Musée d'art et d'histoire (MAH) dont ce musée dépend.

La direction du MAH indique: «L'étude de la rénovation générale du musée devrait englober à la fois tout le bâtiment (consolidation des fondations incluse) et son infrastructure technique qui est devenue si vétuste qu'elle ne répond plus, dans son ensemble, aux normes de sécurité et aux conditions climatiques exigées dans ce domaine.»

«Dans ce contexte, il est bon de mentionner que la structure initiale du Musée Rath, qui comprenait alors trois salles à éclairage latéral inspirées de la grande galerie du Louvre, a été complètement dénaturée dans les années septante. Les voûtes qui bénéficiaient de cet éclairage latéral dont les avantages sont aujourd'hui largement reconnus sont dissimulées derrière le faux plafond. Dans le cadre de l'étude à réaliser, il est fortement conseillé de revenir à la situation d'origine. L'installation d'un monte-charge facilitant la circulation des œuvres dans le bâtiment devrait également être étudiée.»

La Conseil administratif a retenu cet objet comme faisant partie du 19e PIQ et le crédit d'étude doit servir, dans un premier temps, à l'étude du remplacement de la ventilation et de la climatisation qui est prioritaire, puis l'étude de réhabilitation de l'édifice.

42.37.01 Lausanne 192, rue - La Console (CJB)
Etude de rénovation générale du bâtiment.

Coût estimé des études:	150 000 francs
Information/communication:	15 000 francs
Total	165 000 francs
Coût estimé des travaux:	1 500 000 francs

Le Conservatoire botanique est installé en 1904 entre le lac et la rue de Lausanne au lieu dit «La Console».

Ce bâtiment abrite la collection des herbiers Delessert.

L'immeuble comprend 2 étages sur rez et un sous-sol partiellement aménagé en laboratoire.

Une rénovation complète du bâtiment est prévue, soit la réfection complète de la toiture et des façades, le remplacement de tous les fluides à l'intérieur, ainsi qu'un rafraîchissement complet des locaux.

42.41.01 Vieux-Grenadiers 10, rue des – BAC + 3:
Etude de regroupement d'activités liées à l'art contemporain. p.m.

Le programme de ce regroupement d'activités est actuellement à l'étude dans le département des affaires culturelles. En temps voulu, une demande spécifique

de crédit d'étude sera déposée devant le Conseil municipal par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

43.18.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses de théâtres

Coût estimé des études: 200 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de théâtres dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

43.42.03 Rotisserie 10, rue - Alhambra:
Etude d'aménagement de la Maison des musiques

Coût estimé des études: 150 000 francs
Coût estimé des travaux: 12 000 000 de francs

L'Alhambra est destiné en priorité à l'art musical et à son expression publique, concerts d'abord, mais aussi conférences, débats, projections de films musicaux, spectacles légers, etc.

De plus, des festivals de musique contemporaine, de jazz, de chansons, etc., y trouvent un lieu d'accueil, d'information et de rencontres pour leur public et leurs artistes.

L'Alhambra sera également un lieu destiné à la promotion de l'ensemble de la vie culturelle genevoise. Un point d'information, de billetterie (billetel) et de ventes de documents divers (revues, brochures, livres) sera ouvert. Un café-restaurant, qui pourra accueillir des spectacles de cabaret et des petits concerts, ainsi qu'un bar complèteront ce dispositif.

Enfin, le bâtiment accueillera quelques locaux administratifs en relation avec la gestion de cet équipement.

Cette étude devra englober la réflexion sur un périmètre plus large d'aménagement en tenant compte des relations entre la butte de la Vieille-Ville et la Basse-Ville.

44.01.01 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses de conservation du patrimoine

Coût estimé des études: 100 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la restauration d'objets du patrimoine dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

46.10.03 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses d'équipements de loisirs

Coût estimé des études: 200 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements de loisirs dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

46.53.01 Ile, place de l' - Halles de l'Ile
Etude de réaffectation pour un centre d'animation culturelle et création d'une verrière

Coût estimé des études:	Verrière:	150 000 francs
	Bâtiments:	390 000 francs
	Information/communication:	60 000 francs
	Total	600 000 francs
Coût estimé des travaux:	Verrière:	1 250 000 francs
	Bâtiments:	4 450 000 francs

Les Halles de l'Ile appartiennent au domaine public et sont à conserver comme tel.

Aussi, afin de valoriser ce lieu et de le rendre attractif par des activités culturelles qui génèrent une fréquentation régulière et fournie, il est impératif de revoir complètement l'aménagement de cet ensemble.

– A l'intérieur des bâtiments:
les espaces devront être modulés en fonction des surfaces à affecter aux différentes activités retenues. Le déplacement du restaurant, côté place de l'Ile, pourrait notamment être envisagé.
– Entre les deux corps de bâtiment:
la couverture de l'allée centrale doit impérativement être étudiée afin d'offrir une meilleure utilisation du complexe dans son ensemble.

Il faut cependant considérer qu'il n'est pas possible d'arrêter avec précision les détails qui ne pourront être déterminés qu'après une étude approfondie de tous les aspects du problème posé. Par contre, l'étude devra tenir compte du projet «Au fil du Rhône».

50 *Sport*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 200 000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19e PIQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une

réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre:

50.14.02 Frontenex 7, plateau:
Préétude de construction d'un complexe sportif p.m.

La préétude sera effectuée au moyen du crédit N° 41 de 300 000 francs voté le 26.04.1988 en vue de la rénovation et la construction des installations sportives du stade de Frontenex.

Par la suite, ce projet a été retardé en raison de la situation financière générale de la Ville de Genève et le crédit voté n'a pas été utilisé.

Aujourd'hui, ce projet redevient d'actualité et l'étude sera menée sur la base d'un nouveau programme d'équipement basé sur la réalisation d'une salle omnisports en lieu et place de la salle de rink-hockey originellement prévue.

Un crédit d'étude spécifique sera présenté au Conseil municipal suite à cette préétude, pour une mise au concours.

50.19.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses d'équipements sportifs
Coût estimé des études: 200 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements sportifs dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

60 *Social*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 750 000 francs

Dans le domaine social, les études qui seront conduites sont en adéquation avec les nécessités légales qui sont celles de notre commune. Les projets retenus au 19e PIQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre:

60.01.03 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses d'équipements sociaux
Coût estimé des études: 100 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements sociaux dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

61.33.01 Frontenex 5, plateau de – Villa Fromel:
Etude d'aménagement du siège de la présidence et de la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Coût estimé des études:	150 000 francs
Coût estimé des travaux:	2 300 000 francs

Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, à l'étroit dans ses locaux actuels, de surplus en location, a choisi l'opportunité de la mise à disposition de la villa Fromel, sise au plateau de Frontenex 5, par l'Etat de Genève et devant faire l'objet d'un échange de propriété avec la Ville, pour y installer son nouveau siège.

Compte tenu de l'échéance du bail de la rue de l'Athénée 7 à fin mars 2003, et de l'urgence de la mise en œuvre de la décision prise le 15 février 2001 par la direction du département concerné, les premières études seront engagées sur la base du solde de crédit disponible au poste 60.01.01, «Préétudes diverses d'équipements sociaux», de la proposition N° 138 votée le 25 avril 1989.

Après le vote de la présente proposition, les études devant conduire au dépôt de la demande de crédit de réalisation seront poursuivies au moyen du crédit demandé.

Lors de l'établissement du 19e PIQ, la localisation de cet objet était prévue au N° 6 de la route du Bout-du-Monde, dans l'ancienne villa Tardy.

64.02 Aménagement, constructions et voirie:
Etude générale centres d'action sociale et de santé

Coût estimé des études:	500 000 francs

Cette étude a pour but de définir les programmes et les localisations de ces équipements que les communes doivent aujourd'hui prendre en charge dans le cadre de la politique sociale générale.

70 *Sécurité publique*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 225 000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19e PIQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre:

70.01.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses d'équipements de sécurité publique
Coût estimé des études: 100 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements de sécurité publique dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

73.27.01 Bâtie, chemin de la
Etude de transformation de l'ancien réservoir 2 des SIG en dépôt pour le Service d'incendie et de secours (SIS), la Protection civile (PC) et les Archives municipales
Coût estimé des études: 125 000 francs
Coût estimé des travaux: 1 200 000 francs

Le 12 janvier 2000, le Conseil administratif a décidé d'affecter partiellement l'ancien réservoir des SIG N° 2 à l'usage de la PC et du SIS, pour remplacer les locaux que ces services ont dû quitter à Saint-Georges et aux anciens abattoirs.

Une autre partie sera réservée pour les besoins de stockage des archives municipales.

Cette dernière destination fait aussi l'objet d'une étude de faisabilité conjointement avec le réservoir N° 1 (voir objet 41.42.02).

En cas de conclusions positives de l'expertise, les travaux consisteront en la création d'un accès véhicules depuis le chemin de la Bâtie, l'assainissement de l'ouvrage et son équipement en installations techniques aptes à créer de bonnes conditions climatiques pour les archives.

80 *Hygiène et salubrité publique*
Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 1 025 000 francs

Dans ce domaine spécifique, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la restauration ou à la réorganisation d'équipements existants.

81.03 Plan directeur des égouts de la Ville:
Réactualisation du plan
Elaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en collaboration avec les instances cantonales et les communes adjacentes à la Ville de Genève.
Ces études préliminaires conduiront à la révision d'un plan d'évacuation différencié.
Coût estimé des études: 150 000 francs

81.08.01 Molard, place du:
Etude de construction collecteur à régime séparatif EU/EP

Le réaménagement de la place du Molard nécessitera une reconstruction en régime séparatif EU/EP des collecteurs existants afin de ne pas devoir intervenir après les travaux de surface.

Coût estimé des études: 100 000 francs

81.12.05 Champel - Philosophes - Arve:
Etude du tronçon Philosophes, place - Champel plateau

Poursuite des études d'équipement en collecteur EU/EP entre la place des Philosophes et le plateau de Champel, afin de mettre en place la «colonne vertébrale» d'évacuation des EP sur un bassin d'environ 131 hectares.

Coût estimé des études: 300 000 francs

81.21.01 Châtelaine, Charmilles, Saint-Jean, quartiers, Rhône
Etude de construction d'un collecteur EP

Engagement de la phase des études de détails nécessaires à la constitution des dossiers d'appels d'offres auprès des entreprises, avant le dépôt au Conseil municipal de la demande de crédit de construction des collecteurs EU/EP jusqu'à la limite communale.

Coût estimé des études: 250 000 francs

84.04.01 Moïse-Duboule, chemin
Bâtiment d'entrée du cimetière du Petit-Saconnex
Etude de rénovation du bâtiment d'entrée et aménagements intérieurs

Coût estimé des études: 60 000 francs
Coût estimé des travaux: 800 000 francs

Situé le long du chemin Moïse-Duboule, ce bâtiment d'entrée du cimetière a été construit en 1878.

Le bâtiment qui est composé de deux ailes est utilisé à droite comme loge de gardien et à gauche comme vestiaire pour les employés qui entretiennent le cimetière.

Une réfection complète de l'enveloppe du bâtiment est nécessaire, soit réfection de la couverture en ardoises, ferblanterie en cuivre, contrôle de la charpente. En façades, réfection des crépissages, nettoyage des soubassements en roche, remplacement des menuiseries extérieures. Réaménagement des vestiaires.

84.05.02 Cimetière 1, avenue – Cimetière de Saint-Georges
Etude de construction d'un 4e four crématoire et de mise en conformité des installations existantes

Coût estimé des études: 165 000 francs
Coût estimé des travaux: 1 200 000 francs

La construction d'un 4e four crématoire est rendue nécessaire par l'augmentation constante des incinérations et par une meilleure répartition dans l'organisation du travail.

La mise en conformité des installations existantes, vieilles de plus de 25 ans, est une obligation légale liée à l'application des normes édictées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air et par les exigences de l'OCIRT.

En outre, la vétusté de certaines installations nécessite leur proche remplacement.

90 *Aménagement du domaine privé de la Ville de Genève*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 100 000 francs

Dans le domaine de l'aménagement du domaine privé de la Ville de Genève, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la réorganisation d'aménagements existants.

Liste des études à entreprendre:

91.23.03 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses d'espaces publics

Coût estimé des études: 100 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à l'aménagement d'espaces publics dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

100 *Aménagement du domaine public*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 4 470 750 francs

Dans le domaine de l'aménagement du domaine public de la Ville de Genève, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la réorganisation d'aménagements existants.

Liste des études à entreprendre:

101.20.05 Sautter, rue:
Reconstruction chaussée, trottoirs, aménagement cyclable, collecteur EU/EP

Les préétudes ont été réalisées par les services de la Division de la voirie et la phase consiste à élaborer l'appel d'offres à adresser aux entreprises et sur la base duquel le Conseil municipal sera saisi pour le vote d'un crédit de construction.

Coût estimé des études: 100 000 francs

101.70.05 Dancet, Dizerens, Masbou, rues:
Aménagement trottoirs et construction collecteur EU/EP

La mise en rues piétonnes des rues Dizerens et Masbou implique avant tout un aménagement définitif de la surface et que les infrastructures des collecteurs EU/EP soient réalisées compte tenu de la vétusté de celles-ci.

Les nouveaux collecteurs seront construits jusqu'au quai Charles-Page et un dispositif de type «décanteur particulaire» est envisagé avant le rejet des EP à l'Arve.

L'étude d'aménagement des surfaces a été effectuée, celle-ci a reçu une approbation LER.

Coût estimé des études: 270 000 francs

Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001

101.83.03 Mesures d'aménagement complémentaires à la réorganisation de la ligne de bus 1 des Transports publics genevois

Une profonde réorganisation, progressive, de la ligne de bus 1 de ceinture des Transports publics genevois est en cours afin d'en faire une desserte des secteurs, des quartiers qui entourent le centre-ville, les Pâquis, la Jonction, Plainpalais, la Cluse, les Tranchées.

Il s'agit également de faciliter la reconnaissance de la ligne en utilisant les mêmes rues dans les deux sens et en améliorant la liaison avec les arrêts d'échanges, les grands équipements publics et la proximité des parcs de stationnement.

Nombre d'améliorations concernent uniquement l'organisation de la circulation et sont de la compétence de l'Office des transports et de la circulation.

Plusieurs projets d'aménagement du domaine public, encore à l'étude ou prochainement en travaux, déjà objets de crédits d'étude accordés par le Conseil

municipal, sont concernés: rues Rothschild et Butini, place de la Navigation, place des Alpes, place de Cornavin, place Bel-Air, boulevard Carl-Vogt, place des Vingt-Trois-Cantons, place des Augustins, parc des Chaumettes, place Sturm.

La présente demande de crédit d'étude concerne, en complément, les rues et les places suivantes: rue des Bains, quartier de la Cluse, place Claparède, boulevard des Tranchées, rue Adrien-Lachenal.

Un schéma directeur d'aménagement urbain sera également établi afin d'insérer cette infrastructure dans les réseaux de déplacements dits «doux» (piétonniers, cyclistes) et de la relier aux autres infrastructures publiques.

Etablissement des projets:	Fr.	Fr.
– Schéma directeur d'aménagement urbain:		100 000
– Interventions ponctuelles (ing. civil):		
Rue des Bains	250 000	
Bd. Carl-Vogt	50 000	
Rues John-Grasset et Barthélemy-Menn	130 000	
Bd. des Tranchées, rte de Florissant	260 000	
Rue A.-Lachenal	140 000	830 000
– Rue des Rois:		
Honoraires d'architecte	50 000	
Honoraires d'ingénieur en transports	10 000	
Honoraires d'ingénieur civil	100 000	
Sous-total	160 000	
– Place Ed.-Claparède:		
Honoraires d'architecte	70 000	
Honoraires d'ingénieur en transports	50 000	
Honoraires d'ingénieur civil	100 000	
Sous-total	220 000	
Sous-total		1 310 000
– Information/communication:		42 000
– Honoraires de promotion:		68 000
Total		1 420 000

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 101.83.01 «Aménagement, constructions et voirie: études liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001».

101.83.03 Rue des Ronzades

Dans le cadre des études de modération établies par la Ville de Genève, ainsi que dans celui du plan de circulation de la Ville de Carouge et de la branche de

tramway «Acacias», le réaménagement de la rue des Ronzades, en lien avec les carrefours proches de la route des Acacias et de la rue du Grand-Bureau, est important.

Cette mesure a été reprise récemment par le groupe «Acacias 2000», car elle entre également dans le cadre des mesures complémentaires à la réalisation des garages collectifs de l'Etoile et du «Migros-Parc» à Carouge.

Des mesures provisoires seront prises à court terme, ainsi que la création d'une zone 30 km/h.

A plus long terme, la rue pourra être réaménagée.

Ce projet doit également tenir compte du parc proche.

Etablissement des projets:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	82 000
– Honoraires d'ingénieur:	100 000
– Géomètre:	20 000
– Information/communication:	16 300
– Honoraires de promotion:	10 900
Total	229 200

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 101.83.01 «Aménagement, constructions et voirie: études liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001».

102.36.05 Passerelle des Halles de l'Ile

La motion préjudicielle M-68 de Mme Liliane Johner, M. Sami Kanaan, Mme Michèle Künzler, MM. Bernard Lescaze et Christian Zaugg, «Animation aux Halles de l'Ile», du 28 février 2000, reprend plusieurs motions relatives à l'affectation des Halles de l'Ile, leur animation et aux liaisons piétonnes.

Le centre culturel des Halles de l'Ile exploite un ancien abattoir municipal, devenu par la suite un marché couvert de la ville. A l'époque, situé en fin de l'île séparant les deux biefs du Rhône, il a été progressivement inclus dans un ensemble de promenades, avec la promenade des Lavandières, le passage sous le pont de la Coulouvrenière. En formulant des idées nouvelles de lien de Genève avec l'eau, de revalorisation des bords du Rhône, la conception du «Fil du Rhône» ainsi que le projet de plan directeur des chemins pour piétons présentent un réseau de promenades, de passages qui favorisent la déambulation des piétons dans le site du Rhône et auprès des équipements sociaux, culturels, commerciaux ou de transports.

La proposition PR-54 en vue de l'ouverture d'un crédit de 216 622 francs, complémentaire au crédit de 70 000 francs accordé par le Conseil municipal le

12 octobre 1993, destiné à la construction d'un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières, est une première réponse à ce programme ambitieux.

La réalisation d'une passerelle reliant directement le quai Turrettini à la place de l'Ile, comme pendant de la passerelle de l'Ile, se situe dans ce réseau et dans cette conception d'ensemble.

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	58 500
– Honoraires d'ingénieur:	80 000
– Information/communication:	10 350
– Honoraires de promotion:	7 450
Total	156 300

L'étude répond à la motion M-68, «Animation aux Halles de l'Ile», qui reprend, notamment, la motion N° 58, «Construction d'une passerelle complémentaire en l'Ile».

L'étude n'est pas incluse dans le 19e programme d'investissements quadriennal. La réalisation est inscrite sous le N° 102.36.05 «Ile, place, Halles de l'Ile «Au Fil du Rhône»: création d'une passerelle piétons» pour un montant de 500 000 francs.

Etudes d'aménagement de rues et de places 2000

102.19.03 Rue Pictet-de-Bock

La Maison communale de Plainpalais a été rénovée récemment. Un nouvel accès pour les personnes handicapées a été prévu pour la rue Pictet-de-Bock.

Cette rue est incluse dans un réseau serré de desserte locale du quartier, à l'image des rues Masbou et Dizerens, fermées à la circulation. Un itinéraire cyclable important y passe. Dès lors, la circulation de cette rue peut être modérée afin d'améliorer le passage des piétons, en complément de la rénovation de la Maison communale de Plainpalais.

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	33 500
– Honoraires d'ingénieur:	60 000
– Géomètre:	15 000
– Information/communication:	5 800
– Honoraires de promotion:	5 700
Total	120 000

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.19.03 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

102.19.03 Carrefour du chemin du Petit-Saconnex-route de Ferney-avenue de l'Ariana

Dans le cadre de la proposition PR-300, un crédit d'étude de 100 000 francs avait été accordé pour la correction de la route de Ferney suite à l'installation de l'extension de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle dans le quartier des Genêts.

Ce crédit d'étude concerne le réaménagement de la route de Ferney, entre la place des Nations et le chemin Sous-Bois, dans le but de réaliser le projet d'élargissement de la route, contre la nouvelle extension de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle.

Même si cette extension a été différée, le projet est maintenant arrêté et la Ville de Genève sera certainement sollicitée prochainement pour l'étudier.

La présente demande correspond au projet d'aménagement du carrefour du chemin du Petit-Saconnex et de la route de Ferney, rendu nécessaire par le rapport de certains mouvements de circulation de la place des Nations à l'avenue de l'Ariana.

Cela est lié au projet, déjà en cours, de la place des Nations.

Afin de réduire l'impact routier sans modifier la capacité d'échange des flux de circulation du secteur, certains mouvements sont reportés au chemin Rigot et à l'avenue de l'Ariana. Cette dernière option a des conséquences sur le réaménagement du carrefour de chemin du Petit-Saconnex-route de Ferney.

Enfin, ce réaménagement permettra le lien direct souhaité, actuellement irréalisable, entre le secteur de l'Hôtel Intercontinental et celui des Nations Unies.

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	35 000
– Honoraires d'ingénieur:	106 000
– Infrastructures:	70 000
– Information/communication:	21 000
– Honoraires de promotion:	7 050
Total	239 050

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.19.03 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

102.19.03 Places de Cornavin et de Montbrillant

Dans le cadre de la proposition PR-300 en vue de l'ouverture d'un crédit de 14 865 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 17e programme financier quadriennal, un crédit de 500 000 francs avait été accordé pour la mise sur pied du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant, ainsi que du rez-de-chaussée de la gare de Cornavin.

Pour un aménagement au terme de la mise en service de la branche de tramway «Sécheron», celui-ci complète les plans approuvés par l'Office fédéral des transports pour la place de Cornavin; pour le terme de la mise en service du Transport collectif Meyrin-Cern, celui-ci fournit les bases de développement de projets pour la place de Montbrillant et la gare.

Afin de répondre aux observations faites dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de la branche de tramway «Sécheron» et anticiper sur les futurs développements, le périmètre originel a été étendu au boulevard James-Fazy et au parc de Notre-Dame, ainsi qu'aux deux passages de Montbrillant et des Grottes.

La présente demande de crédit couvre les honoraires d'établissement du projet pour le parc de Notre-Dame et le boulevard James-Fazy, en complément de la place de Cornavin elle-même.

Elle couvre également les frais complémentaires de faisabilité du projet pour la place elle-même intervenus dans le cadre de la constitution du programme du concours et de la conciliation avec les riverains (structure du garage collectif de Cornavin, systèmes de suspension des lignes aériennes et de l'éclairage public, extension du périmètre au parc de Notre-Dame notamment).

Les travaux liés au passage de la branche de tramway «Sécheron» sur la place font l'objet de la proposition du Conseil administratif PR-51 en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron), pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron), pour 2 806 000 francs dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

Les travaux issus des présents concours d'architecture et projet feront l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

Dans le cadre du 20e programme d'investissements quadriennal, une demande de crédit d'étude spécifique couvrira les projets de la place de Montbrillant et de ses abords, pour une réalisation prévue à l'horizon de la mise en œuvre du Transport collectif Meyrin-Cern.

	Fr.
Etude de faisabilité:	100 000
Etablissement du projet:	
– Honoraires d'architecte:	150 000
– Honoraires d'ingénieur (pl. Cornavin):	100 000
– Information/communication:	25 000
– Honoraires de promotion:	22 800
Total	397 800

Le premier crédit d'étude, inclus dans la proposition PR-300, et la présente répondent à l'interpellation I-17 de M. Pierre Maudet: «Fin des ténèbres au passage Montbrillant».

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.19.03 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

102.19.03 Parc des Chaumettes:
Etude de circulation et de faisabilité des accès à l'Hôpital

Dans le cadre de la proposition PR-300, un crédit de 230 000 francs a été accordé pour la mise sur pied d'un concours d'architecture pour l'aménagement du parc des Chaumettes et pour l'établissement du projet.

Dans le cadre l'étude de l'écomobilité du quartier de La Cluse-La Roseraie, effectuée avec les associations du quartier, et lors de la préparation du concours pour l'aménagement du parc, il est apparu que son aménagement était très lié au système d'accès de l'Hôpital.

Actuellement, les voies d'accès à l'Hôpital traversent les parcelles destinées au futur parc, en zone de verdure. Le schéma directeur adopté par le Conseil d'Etat pour l'Hôpital prévoit, à long terme, un accès uniquement souterrain, par le dénivelé de la rue Sautter.

L'examen de nouvelles variantes de schéma de circulation et de leur faisabilité constructive a permis de définir un schéma de circulation qui, tout à la fois, préserve les liens entre le parc et le quartier de la Cluse et assure une accessibilité sûre et directe de l'Hôpital.

Ces options sont incluses dans le programme du concours d'aménagement qui se déroulera durant le printemps 2001.

A la suite, tant le schéma de circulation, que le projet d'aménagement, seront précisés afin d'obtenir les autorisations de construire nécessaires.

Etudes de faisabilité	Fr.
– Honoraires d'ingénieur en transports	10 000
– Honoraires d'ingénieur	90 000
– Honoraires de promotion	5 000
Total	105 000

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.19.03 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

102.19.03 Périmètre de la Rôtisserie

Dans le cadre de la proposition PR-300, comprise comme la 2e phase d'aménagement de la Vieille-Ville, un crédit de 200 000 francs a été accordé pour l'établissement des études de circulation et de stationnement, ainsi que pour des variantes d'aménagement et du projet. Vu les inconnues relatives, à ce moment, à l'aménagement de surface voulu et au calendrier de mise en œuvre, ce montant ne comportait pas la couverture des études de génie civil et d'assainissement nécessaires.

Afin d'évaluer le mode de circulation voulu dans le site même et avec les riverains concernés, l'aménagement d'une zone de rue résidentielle a été mis en place suivant la procédure d'approbation à l'essai de l'Office des transports et de la circulation. Un sondage par questionnaires auprès des résidents, commerçants et activités riveraines a été effectué; des discussions régulières avec les associations riveraines ont régulièrement lieu.

Deux variantes de circulation ont été étudiées: l'une de mise en zone de rue résidentielle de l'ensemble du périmètre, l'autre de mise en zone de rue résidentielle de la rue d'Italie à la place du Perron, puis de zone piétonne pour le restant du périmètre.

La première a été choisie dans le cadre de la concertation avec les associations.

Le projet d'aménagement urbain a fait l'objet de présentations publiques et d'une requête en approbation LER et en autorisation de construire.

Vu l'évolution du projet, il est maintenant nécessaire de procéder aux études de génie civil et d'assainissement.

Etablissement du projet	Fr.
– Honoraires d'ingénieur civil	350 000
– Honoraires d'ingénieur en transports	50 000
– Géomètre	100 000
– Honoraires de promotion	20 000
Total	520 000

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.19.03 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

102.19.03 Place du Bourg-de-Four

Dans le cadre de la proposition PR-30 votée le 16 janvier 1996, comprise comme la 1re phase d'aménagement de la Vieille-Ville, un crédit de 200 000 francs a été accordé pour l'établissement des études de circulation et de stationnement, ainsi que des variantes d'aménagement et du projet. Vu les inconnues relatives, à ce moment, à l'aménagement de surface voulu et au calendrier de mise en œuvre, ce montant ne comportait pas la couverture des études de génie civil et d'assainissement nécessaires.

Après concertation avec les associations intéressées, l'avant-projet d'aménagement urbain a pu être établi. Les requêtes en approbation LER et en autorisation de construire seront présentées.

Vu l'évolution du projet, il est maintenant nécessaire de procéder aux études de génie civil et d'assainissement.

Etablissement du projet:	Fr.
Honoraires d'ingénieur:	140 000
Honoraires de promotion:	7 000
Total	147 000

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.19.03 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de places et de rues 2000».

Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des plans localisés de quartier et de plans localisés de chemins pour piétons 2000

102.55.01 Chemin Sous-Bois

La proposition PR-458, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex, prévoit, à côté de l'urbanisation prévue, le «réaménagement pour partie du chemin Sous-Bois, pour compléter et affiner le maillage de la voirie publique et faciliter la desserte du groupe scolaire».

Dans la proposition PR-300, un montant de 80 000 francs avait été accordé pour une partie de l'aménagement du quartier.

Ceci concerne, également, l'établissement progressif des liaisons piétonnes incluses dans le projet de plan directeur des chemins pour piétons et, dans le cas d'espèce, des chemins d'accès à l'école des Genêts.

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	50 000
– Honoraires d'ingénieur:	55 500
– Information/communication:	5 000
– Honoraires de promotion:	5 500
Total	116 000

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.55.01 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000».

102.55.01 Place Simon-Goulart

Dans le cadre de la proposition PR-469 en vue de l'adoption du projet de résolution relative à la nécessité de la construction d'un parking et de sa dimension, de l'ouverture d'un crédit de 230 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs, voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours restreint d'architecture pour l'aménagement de places et de rues et de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs destiné à l'information publique, le Conseil administratif avait introduit, suivant la motion du Conseil municipal incluse dans le rapport 31A de la commission ad hoc Saint-Gervais, approuvé le 25 juin 1996 par le Conseil municipal, l'objectif suivant: «le parking de la place Simon-Goulart devrait être supprimé et cette place devrait être réaménagée».

Cette option n'est pas incluse dans les conclusions du rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais PR-469 A/B/C/D.

La restauration du temple de Saint-Gervais et, surtout, des fouilles archéologiques dans ses abords arrivent à terme et il est temps d'examiner, d'une part, le réaménagement de ses abords immédiats et, d'autre part, d'établir un projet de revalorisation de la place Simon-Goulart proche.

La place Simon-Goulart recouvre l'ancien faubourg de Saint-Gervais et une ancienne nécropole, placée à côté du temple de Saint-Gervais, lieu de ressourcement au moment de passer d'un côté à l'autre du fleuve Rhône.

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	58 000
– Honoraires d'ingénieur:	34 000
– Géomètre:	20 000
– Information/communication:	11 200
– Honoraires de promotion:	4 600
Total	127 800

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.55.01 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000».

102.55.01 Chemin Rigot

De longue date, le collège Rigot est appelé à être reconstruit. Les études ont été activées en liaison avec l'aménagement de la place des Nations et la revitalisation de la campagne Rigot.

Par ailleurs, afin de réduire l'impact routier sans modifier la capacité d'échange des flux de circulation du secteur, certains mouvements effectués dans la place des Nations sont prévus d'être reportés au chemin Rigot et à l'avenue de l'Ariana. Cette dernière option a des conséquences sur le réaménagement du chemin Rigot.

Le réaménagement du carrefour du chemin Rigot-avenue de France est inclus dans les travaux relatifs à la branche de tramway «Sécheron».

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	37 000
– Honoraires d'ingénieur:	42 000
– Infrastructure:	160 000
– Information/communication:	14 000
– Honoraires de promotion:	12 650
Total	265 650

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.55.01 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000».

102.55.01 Promenade des berges de l'Arve

En 1997, l'Institut d'architecture de l'Université de Genève a mis sur pied un concours d'architecture pour étudiants avec la Ville de Genève et la collaboration du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement «Les berges de l'Arve». Les lauréats ont pu développer leurs conceptions dans le cadre d'un stage de premier emploi offert par la Ville de Genève au sein du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Cette promenade comprend quatre tronçons dont les études sont dans des états d'avancement fort différents:

1. pont de Saint-Georges-chemin de la Gravière: le projet et sa réalisation peuvent être introduits dans le cadre de la cession de terrain de Firmenich SA à la Ville de Genève pour élargir la promenade et la qualifier;

2. chemin de la Gravière: l'esplanade des théâtres a fait l'objet d'un projet d'aménagement urbain, en relation avec la réalisation de la passerelle sur l'Arve;
3. la Queue-d'Arve: la proposition PR-61 en vue de l'ouverture d'un crédit de 45 500 francs, pour l'étude d'un terrain d'aventures à la Queue-d'Arve pour les jeunes des quartiers de la Jonction et des Acacias, prévoit un crédit d'étude de ce tronçon de la promenade;
4. quai des Vernets, en front de la patinoire et de la piscine des Vernets: l'avant-projet est connu et le projet est à constituer.

Etablissement du projet:	Fr.
– Honoraires d'architecte:	95 000
– Honoraires d'ingénieur:	100 000
– Géomètre:	30 000
– Information/communication:	19 500
– Honoraires de promotion:	12 450
Total	256 950

L'étude est inscrite sous le N° PIQ 102.55.01 «Aménagement, constructions et voirie: Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000».

102.55.01 Ancien site des Services industriels de Genève
Etude d'aménagement du site p.m.

Compte tenu de l'urgence d'assainir la situation du site, l'avant-projet d'aménagement a été élaboré par le biais d'un crédit d'études diverses réservé aux cas de ce type.

110 *Administration générale*

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés: 260 000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19e PIQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre:

110.03.02 Aménagement, constructions et voirie:
Préétudes diverses d'équipements administratifs
Coût estimé des études: 50 000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements administratifs dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

110.23 Saint-Léger, rue - bastion Saint-Léger:
Etude pour l'extension des archives

Coût estimé des études:	210 000 francs
Coût estimé des travaux:	2 150 000 francs

Les documents que reçoit ou produit la ville sont soumis à la loi genevoise sur les archives publiques. A ce titre, la municipalité a l'obligation légale de conserver une partie de ce patrimoine.

Or les locaux mis à disposition pour la conservation des documents ayant une valeur historique ou patrimoniale sont trop petits. Ils ne nous permettront pas à long terme de prendre en charge les accroissements attendus, ni de regrouper l'ensemble des documents historiques de la Ville en un seul lieu. Selon les estimations de l'archiviste municipal, il faudrait, pour les trente prochaines années, disposer de locaux capables d'accueillir environ 5750 mètres linéaires de documents.

D'autre part, sur les quatre locaux actuellement occupés, un seul répond aux normes de conservation: il s'agit de celui occupé de «Compactus» aménagé au Palais Eynard en 1986. Les trois autres sont tout simplement impropres à la conservation patrimoniale.

L'aménagement du bastion Saint-Léger en lieu de conservation apporterait une excellente solution à ces problèmes. Il possède l'avantage d'être idéalement placé, à proximité de la plupart des services de la municipalité et des autres institutions qui gèrent l'héritage documentaire genevois. Le volume entièrement enterré qui pourrait y être construit suffit largement à répondre aux besoins exprimés pour l'horizon 2030.

Les estimations du coût de réalisation de l'ouvrage et de l'étude sont basées sur des cas généraux similaires et ne tiennent pas compte d'impondérables qui seraient découverts lors des sondages et des analyses du terrain.

4. **Maîtrise d'ouvrage**

Les services gestionnaires des crédits de préétudes et d'études sont ceux du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Les bénéficiaires de ces crédits sont tous les autres services de l'administration municipale selon la destination des projets engagés.

5. **Charge financière**

Quant à la charge financière comprenant le taux d'intérêt de la Ville de Geneve de 5,25%, elle se montera à 682 066,90 francs.

6. **Conclusion**

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires à conduire à leur terme les préétudes et les études des objets retenus dans le 19e PIQ ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes qui pourraient surgir dans le cours de la période 2001-2004.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12 991 750 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19e programme d'investissements quadriennal.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 991 750 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant les objets concernés.

Art. 4. – Les frais d'étude des projets seront, en cas de réalisation de ceux-ci, intégrés dans les comptes des crédits de construction respectifs.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette proposition est intimement liée au 19e programme d'investissement quadriennal (PIQ), le plan d'investissements que le Conseil administratif vous a transmis il y a quelques mois déjà. Comme nous vous l'avions dit à l'époque, cette proposition aurait dû être déposée en même temps que le 19e PIQ, puisqu'elle n'est que la traduction chiffrée pour les études et les préétudes des investissements que nous souhaitons entreprendre en application de notre programme de législature.

Je vous rappelle que le PIQ recense les projets des cinq départements sur les quatre ans à venir. Evidemment, avant de pouvoir vous saisir des crédits de construction, il est nécessaire de procéder aux études et préétudes. C'est la raison pour laquelle je vous remercie de renvoyer cette proposition à la commission des finances, afin de pouvoir l'étudier et surtout de nous permettre, dans un second temps, de travailler. Vous avez vu le nombre d'objets qui sont recensés à l'appui de cette proposition, et je peux vous dire que nos services attendent avec beaucoup d'impatience que vous puissiez vous déterminer sur celle-ci, pour qu'ils puissent engager, je dirai enfin, un certain nombre d'études qui sont attendues depuis longtemps. Je vous en remercie par avance.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Préconsultation

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Lorsque ce genre de proposition arrive devant le Conseil municipal, c'est avec une certaine impatience que les Verts sont prêts à entrer en matière.

Je rappelle que le dernier plan financier quadriennal remonte à 1999, vu qu'il n'y a pas eu de 18e plan financier quadriennal. Maintenant, tous les quatre ans, nous allons recevoir ce genre de proposition.

Le 19e PIQ demande un crédit de près de 13 millions de francs pour des études et des préétudes. Je rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que, moralement, c'est un engagement que d'étudier ou de préétudier de futurs projets. En effet, lorsque vous reviendrez devant le Conseil municipal, Messieurs les conseillers administratifs, avec des propositions pour la réalisation de ces projets, soit nous les accepterons, soit nous les refuserons. Disons que, si l'on vote des crédits pour faire des études ou des préétudes, cela coûte de l'argent et, si c'est pour les refuser par la suite, il y a quelque chose qui ne joue pas; mais la politique est ainsi faite: on avance de deux pas dans une direction et on recule

de trois pas dans l'autre! Moralité, cette proposition est une proposition où la responsabilité du Conseil municipal est importante, et elle nous arrive tous les quatre ans.

Concernant le détail de cette proposition, on voit clairement que la volonté du Conseil administratif est de pouvoir nous présenter des études ou des préétudes pour la rénovation de nombreux logements. De plus, nous constatons qu'il y a de nombreux nouveaux projets, plus ou moins importants. J'aimerais juste en citer quelques-uns: une nouvelle salle de gymnastique aux Cropettes; le projet de l'Alhambra; le projet des Halles de l'Ile. On y apprend également que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est à l'étroit dans ses locaux actuels et qu'il envisage de se déplacer à la villa Frommel; nous apprenons aussi que de nombreux crédits d'études concernent les aménagements sur le domaine public, liés aux transports publics. Cela concernait les nouveaux objets.

Par ailleurs, nous constatons aussi que certains objets qui avaient été refusés par la commission des finances et par le Conseil municipal sont à nouveau mentionnés dans la présente proposition. Par exemple, tous les projets de rénovation de logements à la rue de Lausanne. Ces derniers avaient tous été refusés, si je me réfère au rapport N° 300 A, présenté au Conseil municipal en février 1998, concernant les projets inscrits au 17e programme financier quadriennal (PFQ). La commission demandait des rénovations légères ainsi que la possibilité de proposer, après rénovation, ces immeubles de la rue de Lausanne en droit de superficie à des associations s'occupant de logement pour les jeunes. Aujourd'hui, on constate que ces projets figurent à nouveau dans la proposition qui nous est soumise, mais avec une plus-value sur les crédits de réalisation de 1 200 000 francs; donc cela coûte plus cher, voire même beaucoup plus cher que ce que demandait la commission il n'y a même pas quatre ans. Un autre projet avait également été refusé par la commission des finances et par le Conseil municipal, celui concernant un immeuble de la Taconnerie. Dans les conclusions du rapport N° 300 A, la commission des finances avait estimé que la Ville n'avait pas à supporter les frais de rénovation de cet immeuble et avait demandé que l'on envisage des solutions du type octroi du droit de superficie et mise à disposition en loyer libre. Aujourd'hui, on revient avec le même projet contenant une plus-value de 300 000 francs!

On voit également dans le 19e PIQ un projet d'études et de préétudes pour les archives de la Ville de Genève. Ces dix prochaines années, les archives de la Ville de Genève vont représenter un important problème. Actuellement, il y a des propositions du Conseil administratif pour des solutions ponctuelles. Je sais que de nombreux dossiers sont dans les tiroirs de l'administration. Il faut des locaux pour l'ensemble des archives de la Ville de Genève, car le problème de l'archivage est important; il ne suffit pas de numériser les documents sur CD-Rom, il faut aussi pouvoir conserver et stocker les volumes.

Il semblerait que, dans le 19e PIQ, il manque un point que certains partis avaient demandé de réaliser; il s'agit de la Maison de la danse. Aucune étude ni préétude n'est prévue formellement dans la présente proposition pour la Maison de la danse. Je pense qu'en commission il y aura certainement des amendements à ce sujet.

On constate également, si on regarde un peu dans le détail cette proposition, que, pour l'ensemble des services, il est prévu un crédit «coussin» global de 2 millions de francs. On prévoit 200 000 francs par-ci, 200 000 francs par-là, sans pour autant avoir la justification. Il est simplement dit que c'est au cas où certaines choses se passeraient, qu'on aurait besoin de cet argent et qu'il faut l'avoir à disposition.

Je m'arrêterai là, puisque ce n'est qu'une entrée en matière. La commission des finances a de quoi travailler.

Les Verts vous recommandent d'accepter l'entrée en matière sur cette proposition et de la renvoyer à la commission des finances.

M. Sami Kanaan (S). Je commencerai par là où a terminé le préopinant. Effectivement, nous n'avons pas souvent l'occasion, au Conseil municipal, de faire des choix qui ont des conséquences concrètes et surtout de faire des choix dans une liste et non pas sur un dossier isolé. Nous sommes évidemment aussi pour le renvoi de cette proposition à la commission des finances, parce que c'est une occasion unique d'influencer la politique d'investissement de la Ville de Genève. Nous parlons souvent de la politique budgétaire et je crois que nous n'accordons pas assez d'attention à la politique d'investissement.

Lorsque le groupe socialiste avait proposé de renvoyer le 19e programme d'investissements quadriennal à toutes les commissions spécialisées concernées, en plus de la commission des finances, c'était justement pour donner l'occasion aux commissions d'examiner celui-ci sans le voter, puisque nous n'avons pas le droit de le voter, afin de préparer la discussion à l'arrivée de ce que l'on appelle souvent, en jargon courant, «la bible», c'est-à-dire le catalogue des crédits de préétudes et d'études. Toutefois, il est vrai que les deux plans – PIQ et «bible» – qui font l'objet de la présente proposition, ne se superposent pas, et j'aimerais dire au passage que cela ne facilite pas forcément la discussion, puisque les crédits que nous recevons aujourd'hui ne concernent qu'une partie des objets figurant au PIQ, ces derniers étant déjà partiellement couverts par des crédits de préétudes et d'études votés antérieurement. Déjà là, il y a une limitation de la possibilité de choix. Tout de même, j'espère que nous recevrons bientôt les rapports des commissions concernées sur le PIQ, parce que c'est en quelque sorte une préparation

importante, en l'occurrence, pour la commission des finances, pour le débat sur ces crédits de préétudes et d'études et j'encourage tous les autres commissaires à faire savoir s'ils ont des recommandations concrètes par rapport à la liste de celui-ci.

J'ai dit que la présente proposition était pour nous une occasion importante d'influencer les priorités de la Ville de Genève. Un certain nombre de priorités sont indiquées dans cette proposition, mais je les trouve légèrement techniques; elles sont justifiées, quoiqu'on voie mal le lien entre les crédits de préétudes et d'études et le discours de législature par exemple ou bien le plan d'investissements quadriennal proprement dit. Ainsi, la contribution de ces crédits de préétudes et d'études au développement durable, à la qualité de vie en ville de Genève, etc., n'apparaît pas. Là, il faudra mettre le lien en évidence. D'autre part, nous sommes en souci – ce qui ne veut pas forcément dire que l'on va limiter ces crédits – par rapport à ce que l'on pourrait appeler une «politique anticyclique». Actuellement, la Ville de Genève est en train de gonfler son budget des investissements, peut-être pas de manière massive, puisque nous sommes encore à peu près dans la limite des 100 millions de francs que nous nous étions fixée il y a dix ou onze ans, mais nous sommes tout de même plutôt au-dessus de cette limite. Il y a de bonnes raisons à cela, puisqu'il y a de nombreux efforts de rattrapage à faire, par exemple en matière de rénovation, mais nous craignons de retomber dans les schémas habituels que nous critiquons le reste du temps, c'est-à-dire qu'en période de crise nous restreignons nos investissements et qu'en période de surchauffe économique nous alimentons cette dernière en optant à notre tour pour des chantiers supplémentaires.

Par rapport à la proposition PR-117 proprement dite, j'aimerais tout d'abord remercier le Conseil administratif d'avoir su nous présenter cet objet clairement et avec méthode, car ce n'est pas forcément simple de comprendre la technique des crédits de préétudes et d'études. Deuxièmement, en termes de méthode toujours, nous aimerions connaître les critères qui font qu'un objet figure ou ne figure pas dans cette proposition. C'est d'ailleurs la même question qui se pose sur le PIQ où on nous indique les objets qui ont été refusés, mais où il n'est pas toujours facile de comprendre exactement quelles sont les critères qui ont été retenus dans le choix. Il y a également quelque chose d'intéressant et j'avoue que je n'ai pas été voir si cela figurait déjà dans la proposition N° 300, votée le 10 février 1998, concernant les crédits de préétudes et d'études du 17e PFQ, c'est la concertation qui est mentionnée aux pages 5 et 6 de la proposition N° 117. Il y a visiblement une volonté au Conseil administratif, que nous ne pouvons que saluer, de renforcer les efforts d'information et de concertation en allouant de manière systématique, apparemment, un pourcentage du coût à cette politique d'information et de concertation. Nous en avons eu plusieurs exemples récents très médiatisés: Saint-Jean, les Charmilles, Cluse-Roseraie, des exemples plus ou

moins réussis. Nous aimerions tout d'abord dire que nous sommes clairement en faveur de cette politique, mais que la concertation nécessite des règles du jeu, et puisque le Conseil administratif insiste là-dessus, nous allons insister en commission pour demander ce que l'on pourrait appeler en quelque sorte une «charte de la concertation». Nous aimerions que le Conseil administratif et le Conseil municipal travaillent sur les règles du jeu, les outils, les méthodes et les stratégies afin de s'assurer que les règles soient transparentes, qu'on voie comment cela fonctionne, qu'on tire les leçons des exemples récents, pour voir comment améliorer les choses afin qu'à la fois les gens qui ont envie de participer à la concertation le puissent et qu'on soit en mesure d'avancer dans les dossiers en veillant à ce que l'intérêt général continue de prédominer sur les intérêts particuliers. Il y a donc là tout un travail de réflexion et de concrétisation à faire pour éviter les bricolages et l'improvisation.

Comme mon collègue Jean-Pascal Perler, j'aimerais citer de manière assez éclectique quelques exemples d'objets dont on salue l'apparition dans la liste. Nous aussi, nous sommes très satisfaits de voir l'effort portant sur la rénovation du patrimoine bâti, qui est dans un état déplorable. Nous avons une réaction critique par rapport au fait que la zone industrielle des Charmilles sert de nouveau, en quelque sorte, d'interface de transition pour tous les services dont on ne sait pas quoi faire en termes de localisation physique et que cela devient très pratique comme espèce de garage provisoire, en l'occurrence pour les bibliobus, mais ce pourrait être pour d'autres choses.

Au niveau culturel, nous voyons avec plaisir arriver le BAC + 3, l'Alhambra et nous voyons arriver avec d'autant plus de plaisir la passerelle et la verrière des Halles de l'Ile que cela correspond à des motions du groupe socialiste présentées il n'y a pas si longtemps que cela.

Nous avons des questions de méthode sur deux sujets à titre exemplaire; nous n'en contestons pas le fond, mais nous nous demandons finalement comment fonctionne l'analyse des besoins. Il s'agit de deux sujets très différents. Cela concerne, en premier lieu, le complexe sportif de Frontenex, qui est probablement une bonne idée en soi, mais nous nous demandons quelles sont finalement les méthodes d'évaluation des besoins qui font qu'on décide qu'un tel complexe est maintenant nécessaire. Je pense qu'il y a de très bons arguments, mais on vérifiera cela en commission. Quant aux centres d'action sociale et de santé, nous connaissons nos obligations légales, mais simplement là aussi, avant d'investir des sommes relativement importantes, nous aimerions comprendre comment cela fonctionne.

Sur les aménagements de surfaces liées aux Transports publics genevois (TPG), on nous parle de la ligne N° 1, mais vous savez que les TPG vont réorganiser prochainement leur réseau en profondeur, ce qui aura beaucoup de consé-

quences pour la Ville de Genève. Je constate simplement, une fois de plus, que nous payons sans avoir le droit de décider, d'ailleurs la proposition PR-117 le dit bien, on paie et le gros des décisions est pris par les TPG et l'Etat.

Quant à la place Cornavin, dont le réaménagement nous tient à cœur, j'aimerais juste rappeler que celui-ci dépend presque entièrement de ce qui se fera ou pas à la rue de Lausanne et qu'à ce sujet nous avons malheureusement des divergences importantes sur la manière de gérer ce dossier. D'ailleurs, je ne comprends pas encore très bien comment le Conseil administratif veut avancer en ce qui concerne l'aménagement de la place Cornavin, alors qu'à la rue de Lausanne on ne sait pas très bien quoi faire.

Ma dernière remarque porte sur la Rôtisserie. Nous saluons le fait d'essayer d'avancer sur ce dossier tout en étant conscients des blocages. J'espère effectivement que le fait d'inscrire un crédit d'études nous permettra d'avancer, même si nous savons bien que les commerçants du centre-ville, de manière totalement dépassée et ringarde, continuent de bloquer toute solution qui favoriserait justement la convivialité et donc l'accès aux commerces.

Enfin, nous saluons aussi, dans la proposition PR-117, la mention du réaménagement des berges de l'Arve. Là-aussi, j'aimerais rappeler que nous avons déposé une motion concernant la partie touchant au périmètre Cluse-Roseraie et nous verrons dans quelle mesure elle peut être incluse dans cette proposition.

En conclusion, nous sommes très heureux de voir arriver cette proposition et nous essayerons de faire des travaux rapides à la commission des finances. Je vous remercie.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Didier Bonny (DC). Tout d'abord je désire faire deux ou trois remarques par rapport à la forme. Effectivement, on peut regretter que des événements ont fait que ce train de crédits n'arrive pas en même temps que le PIQ et on peut d'autant plus regretter que nous n'ayons toujours pas pu discuter ici en plénum du rapport sur le PIQ avec tous les rapports des commissions spécialisées. Ces derniers sont prêts, mais on attend le rapport général de la commission des finances, donc c'est vrai que tout cela est un petit peu boiteux et peut poser quelques problèmes.

Ensuite, nous nous sommes assez longuement interrogés par rapport au travail accompli par les commissions spécialisées sur ce PIQ. Tout le monde a reconnu que c'était très intéressant pour les commissaires de voir quels étaient les

investissements prévus en rapport avec leur commission, mais maintenant c'est la commission des finances uniquement qui va prendre les décisions. Alors, c'est vrai que c'est un peu étrange, et on peut peut-être se demander à l'avenir s'il faut continuer de fonctionner ainsi ou s'il faut changer de méthode, afin que ce soient les commissions spécialisées qui se prononcent, quitte à ce que ce soit seulement un préavis. Pour l'instant, nous voulons aller au plus rapide, nous entrons donc en matière sur cette proposition et nous renverrons donc ce train de crédits de pré-études et d'études à la commission des finances.

Nous avons un autre petit souci par rapport à la surcharge de travail de la commission des finances, qui doit examiner les comptes. Nous avons vu la semaine dernière que, si nous voulons tenir un programme et arriver à voter ces comptes d'ici fin juin, comme c'est le souhait du Conseil administratif, puisque nous avons discuté de cela le mois dernier, il faudrait peut-être, mais je ne sais pas si cela est possible, c'est une suggestion, que l'on traite certains points de la proposition PR-117 en urgence. Alors, je ne sais pas si le Conseil administratif ne devrait pas prendre contact avec le président de la commission des finances et dire quels sont les points à traiter en urgence, parce que sinon cela ne va jamais revenir devant le plénum avant l'automne prochain et je ne sais pas si pour certains travaux on peut se le permettre.

Pour terminer, je ferai une remarque sur le fond. Vous vous souvenez que, lors du vote du budget 2001, le groupe démocrate-chrétien avait tenté de diminuer les investissements de 20 millions de francs pour rester dans la cible des 100 millions. Le plénum ne l'avait pas souhaité, on nous avait répondu que ce serait le moment de le faire quand le train de crédits d'études serait renvoyé à la commission des finances, c'est donc ce que nous ferons. Je ne veux pas faire de remarques spéciales, mais nous serons particulièrement attentifs aux différents crédits qui nous serons soumis, de manière à rester dans les limites d'une certaine enveloppe par rapport aux investissements à faire sur ces prochaines années.

M. Roger Deneys (S). Je souhaite compléter les propos de mon camarade Sami Kanaan en disant simplement que, si les projets mentionnés sont effectivement intéressants, il est vrai que le renvoi uniquement à la commission des finances est, certes, rapide et efficace, mais qu'en même temps il se pose la question de la méthode de travail, comme l'a relevé M. Bonny. Nous ne pouvons pas savoir à l'avance si la liste d'objets et de mesures y relatives de la proposition PR-117 est suffisante, est un minimum, ou si nous allons pouvoir y ajouter d'autres objets. Je pense à un point particulier qui est le quartier de Saint-Gervais, sur lequel on ne trouve rien dans cette proposition. Cela est peut-être à étudier plus en détail. Même si les groupes font leur travail, et manifestement ils ont l'air de penser que la méthode actuelle fonctionne bien et qu'ils peuvent faire part de

leurs remarques à la commission des finances, en ce qui me concerne, j'ai quand même un doute. En effet, cela fait un volume de travail relativement important, dans la mesure où cela touche des domaines très différents, pour la seule commission des finances. J'espère que nous arriverons à mener ce travail à terme dans de bonnes conditions, mais je n'en suis pas encore tout à fait certain à ce stade.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

18. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, le 10 décembre 1901 (PR-119).

Préambule

En 1862, Henry Dunant publiait *Souvenir de Solferino*, récit dramatique de ses observations des suites du combat de juin 1859 entre l'armée de Napoléon III et les troupes autrichiennes. Sa présence fortuite sur place, au soir de la bataille, l'avait bouleversé au point de l'amener à solliciter la communauté internationale, afin qu'elle fixe des règles dans la conduite de la guerre, obligeant notamment les belligérants à venir en aide aux militaires blessés.

En 1863 fut créé le Comité de Genève, devenu par la suite Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et en 1864 fut signée la première Convention de Genève.

L'évolution de l'action de la Croix-Rouge, sur une centaine d'années, a permis la ratification par les Etats des quatre Conventions de Genève, le 12 août 1949, puis de leurs Protocoles additionnels, en 1977. Le droit international humanitaire, ainsi initié par Henry Dunant, a permis de responsabiliser les Etats sur leurs droits et leurs devoirs en cas de conflit international, puis également de troubles intérieurs et de guerres civiles.

Ce droit de Genève reste aujourd'hui un pilier du système international qui a fait de la cité un moteur de la codification des relations internationales, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains.

En 1872, fut négocié à Genève l'arbitrage dit de l'«Alabama», qui permit d'éviter une guerre entre l'Amérique et l'Angleterre.

Ces deux séries d'événements ont eu des conséquences déterminantes dans la pratique de la négociation internationale, de la prévention des conflits et de l'action humanitaire. Elles ont également très fortement contribué à l'installation à Genève en 1919 de la Société des Nations, de l'Organisation internationale du travail et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'influence du président américain Woodrow Wilson, dont le palais du même nom abrite aujourd'hui le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a été déterminante pour faire de Genève une capitale de la négociation multilatérale. La Genève internationale compte actuellement une vingtaine d'organisations internationales et quelque 150 organisations non gouvernementales.

Le 10 décembre 1901, Henry Dunant se vit décerner le premier Prix Nobel de la paix, prix que le CICR obtiendra encore en 1917, 1944 et 1963. Le deuxième Prix Nobel de la paix fut attribué en 1902 à un autre Genevois, Elie Ducommun, chancelier de la République et Canton de Genève, qui s'engagea au Bureau international de la paix.

A l'occasion de cet anniversaire, un comité a été mis sur pied sous la présidence de M. Roger Durand, également président de la Société Henry Dunant, avec M[mes] Catherine Aeschbach, Françoise Buffat (vice-présidente) et Lucia Scherrer (vice-présidente) et MM. Pierre Allan, Costin van Berchem, François Bugnion, Jean-Daniel Candaux, Dominique Dunant (trésorier), Antoine Fleury, Eric Fuld (secrétaire général) et Tony Guggisberg.

Ce comité faîtier, jusqu'à présent soutenu par le Conseil d'Etat et la Confédération, et en collaboration avec la Fondation pour Genève, a élaboré un programme de manifestations qui commenceront le 23 octobre 2001, avec pour objectif la mise en valeur d'un aspect peu connu de la cité natale d'Henry Dunant: Genève, un lieu où depuis deux cents ans des hommes et des institutions pensent et bâtissent la paix pour la promouvoir dans le monde entier.

Rappelons que la Ville de Genève assure la présidence de l'Association internationale des villes messagères de la paix, titre décerné en 1987 par l'ONU à Genève ainsi qu'à 73 autres villes.

Afin de marquer durablement l'engagement de Genève en faveur de la paix, de contribuer à le faire mieux connaître, de participer au développement d'une culture de paix, le Conseil administratif propose de soutenir l'association «Genève, un lieu pour la paix» dans la réalisation de son projet.

Genève, un lieu pour la paix
Manifestations organisées par le comité faîtier

Table ronde et publication des actes

«What is a just peace?» Des penseurs d'envergure mondiale confrontent leurs analyses sur cette question à l'aube du III^e^ millénaire.

Lundi 29 et mardi 30 octobre 2001. Uni-Dufour. Président: professeur Pierre Allan. Publics visés: grand public, milieux internationaux, médias, universitaires. Budget et financement: environ 130 000 francs, pris en charge par la Fondation pour Genève, avec le concours de l'Université de Genève.

Colloque et publication des actes

Des historiens relatent les étapes décisives et le rôle des principaux acteurs dans les propositions faites pour instaurer la paix à partir de Genève.

Jeudi 1, vendredi 2 et samedi 3 novembre 2001. Palais de l'Athénée. Président: Roger Durand. Publics visés: historiens, universitaires, médias. Budget et financement: 130 000 francs, pris en charge par l'Etat de Genève.

Exposition et catalogue «Genève, un lieu pour la paix»

Les grands penseurs, les moments cruciaux, les efforts actuels, les défis à venir.

Dès mardi 23 octobre 2001 et pour 3 semaines. Hall central du Centre commercial de Balexert. Commissaire: Lucia Scherrer. Publics visés: grand public, milieux internationaux, collégiens et écoliers, touristes. Budget et financement: 130 000 francs, dont 90 000 francs, pris en charge par le Centre commercial de Balexert et par la Confédération (Département de la défense, de la protection de la population et des sports).

«Itinéraires de la paix» et publication d'un guide

Des panneaux signalent les bâtiments et les lieux où se sont déroulées et continuent de se développer des étapes importantes de la quête inlassable de paix dont Genève est le théâtre.

Dès vendredi 26 octobre 2001 pour un an ou plus. Rues de la ville et du canton de Genève. Président: Roger Durand. Publics visés: passants et promeneurs, collégiens et écoliers, touristes. Budget et financement: 185 000 francs, dont 50 000 francs pris en charge par l'Etat de Genève et 127 000 francs sollicités auprès de la Ville de Genève (90 000 francs les panneaux et 37 000 francs le guide).

Plaque commémorative pour signaler la Salle de la Réformation

Elle a abrité les premières séances de la Société des Nations et les Rencontres internationales, avant d'être démolie à la fin des années 60.

Dévoilement prévu vendredi 26 octobre 2001. Boulevard Helvétique (emplacement actuel de la Chase Manhattan Bank), entre la rue du Rhône et la rue Versonnex. Organisation: comité faîtier. Publics visés: grand public, passants, habitants et touristes. Budget: environ 5000 francs, à trouver.

Réalisation et pose d'un buste d'Elie Ducommun

Chancelier de la République, ce militant radical s'engagea ensuite au Bureau international de la paix. En 1902, il reçut le Prix Nobel de la paix.

Dévoilement prévu mercredi 31 octobre 2001. Près de sa maison natale, rue de Coutance. Organisation: comité faîtier. Publics visés: grand public, passants, habitants et touristes. Budget et financement: environ 15 000 francs, à trouver.

Concert de clôture à Saint-Pierre

Œuvres de Max Bruch, d'Anton Dvorak et de Charles Gounod par l'Orchestre de Saint-Pierre-Fusterie sous la direction d'Antoine Marguier, avec la participation du chœur Horizon, de Grandson.

Jeudi 8 novembre 2001, à 20 h. Cathédrale Saint-Pierre. Budget et financement: 60 000 francs, pris en charge par un mécène.

Manifestations associées

Exposition au Musée d'ethnographie et catalogue: «La Paix»

Conclure la paix après la guerre, maintenir la paix, surmonter les conflits collectifs autrement que par le recours aux armes… dans toutes les sociétés, des plus traditionnelles jusqu'à la nôtre, on a une certaine conception de la paix…

Mardi 30 octobre 2001 à dimanche 3 mars 2002. Musée d'ethnographie, 65, boulevard Carl-Vogt. Commissaire: Erica Deuber Ziegler, Musée d'ethnographie. Tous publics. Budget et financement: Musée d'ethnographie, Ville de Genève; 60 000 francs supplémentaires sollicités auprès de la Ville de Genève pour rédiger et publier un catalogue.

Exposition à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU): «Jean-Jacques de Sellon»

Fondateur en 1830 de la première «Société de la paix» en Europe continentale, le comte de Sellon a inauguré la vocation pacifiste de Genève.

Dès jeudi 25 octobre 2001 pour environ 3 mois. Commissaire: Danièle Buyssens. BPU. Publics visés: universitaires, Genevois, usagers de la BPU. Budget et financement: BPU, Ville de Genève.

Exposition au Palais des Nations: «Société des Nations et ONU Genève»

Depuis 1920, Genève est un lieu de concertation mondiale en vue de la paix. Présentation d'archives de la SDN et de l'ONU.

Mercredi 24 octobre 2001 à mardi 30 avril 2002. Palais des Nations, Bibliothèque, Musée de la SDN. Commissaire: Blandine Blukacz-Louisfert, ONU, Genève. Publics visés: milieux internationaux, universitaires, écoles, touristes. Budget et financement: ONU Genève.

Exposition au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: «Apocalypse 01»

Hanté par l'appréhension d'un cataclysme planétaire, le fondateur de la Croix-Rouge a peint sur quatre tableaux symboliques sa vision sanglante d'une humanité belliqueuse.

Mardi 20 mars à dimanche 25 novembre 2001. Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Directeur: Roger Mayou. Publics visés: visiteurs du Musée, milieux internationaux, écoles. Budget et financement: 90 000 francs, pris en charge par un mécène.

Rédaction du «Journal Fax»

Des élèves du collège des Colombières (Versoix) mettent en page et font imprimer un numéro du «Journal Fax» à partir d'articles envoyés par d'autres jeunes d'Europe, d'Amérique, du Japon, sur un thème en relation avec la paix.

Jeudi 26 et vendredi 27 octobre 2001. Centre commercial de Balexert. Organisation: Sarabella Benamram et Pierre Dupanloup. Tous publics. Budget et financement: Fonds Jeunesse du DIP et Ville de Versoix.

Partenaires des manifestations

Etat de Genève, Ville de Genève, Confédération (Département de la défense, de la population et des sports), ONU Genève, Fondation pour Genève, Société Henry Dunant, Comité international de la Croix-Rouge, Université de Genève, Centre commercial de Balexert, Ecole de culture général Henry-Dunant, Orchestre Saint-Pierre-Fusterie, Office du tourisme Genève.

Participation de la Ville de Genève

Deux expositions sont organisées par des institutions de la Ville de Genève, soit le Musée d'ethnographie et la Bibliothèque publique universitaire.

La Ville est en outre sollicitée pour apporter son soutien financier:

– à la mise sur pied par le comité faîtier des «Itinéraires de la paix»;
– à la réalisation du catalogue de l'exposition «La Paix» présentée au Musée d'ethnographie;
– au financement d'une réception de clôture avant le concert (modalités à convenir) conjointement avec la Confédération, le Canton et la Ville de Genève en présence de personnalités marquantes et des représentants de la Genève internationale et locale. (Le financement de la réception d'ouverture est assuré par le Centre commercial de Balexert.)

Les «Itinéraires de la paix» permettront de visiter les quelque 51 lieux de Genève ayant un lien direct avec le développement du droit international et de l'action humanitaire. Ils viendront par la suite s'ajouter au programme du plan piétons de la Ville de Genève et pourront faire partie des lieux que les touristes, les fonctionnaires internationaux et les Genevois visiteront et que les enfants des écoles découvriront pour s'imprégner de l'«Esprit de Genève».

Le Conseil administratif propose en outre la publication en 2002, sous la direction du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, d'un plan de type plan piétons pour les «Itinéraires de la paix», avec un tirage à 100 000 exemplaires en français et de 100 000 exemplaires en anglais, ainsi qu'une diffusion sur le site Internet de la Ville de Genève. Ce projet entre dans la planification du Service d'urbanisme pour 2002 dans le cadre des différents plans piétons. Cette participation sera assurée par le Service des relations extérieures de la Ville de Genève, avec le soutien des Services d'urbanisme et d'aménagement urbain, des agents de ville et du domaine public.

Le catalogue de l'exposition du Musée d'ethnographie «La Paix» développe le contenu de l'exposition en 4 parties: 1. Guerre et paix. 2. Douze exemples de paix. 3. Genève: un lieu pour la paix? 4. Vers une culture de paix. Il paraîtra dans la collection du Musée d'ethnographie, avec 200 pages environ et de nombreuses illustrations. La recherche et la rédaction sont assurées par un comité scientifique regroupant surtout des jeunes chercheurs universitaires de différentes disciplines, engagés dans des études sur la paix. Avant-propos du Conseil administratif; préface de Louis Necker. Rédaction: Erica Deuber Ziegler, avec la collaboration de Natalia Tikhonov et Marie-Agnès Gainon-Court et, pour le comité scientifique, de Zoltan Bésci, Ameena Dennis, Elias Kindi, Maryvonne Maitre-Stepczynski, Mary-Louise Nagata, Rafael Matos, Alain Monnier, Raoul Ouedraougo, Joël Philippon.

Coûts

La contribution totale demandée pour réaliser cette opération est de 302 000 francs, soit dans le détail:

		Fr.
a)	frais de réception et de promotion de l'événement	15 000
b)	financement de 51 panneaux des «Itinéraire de la paix»	90 000
c)	financement de la conception et de l'impression du guide	37 000
d)	plan des itinéraires et diffusion sur Internet en 2002	100 000
e)	financement de la rédaction et de la publication du catalogue de l'exposition du Musée d'ethnographie «La Paix»	60 000
Total		302 000

Délais

Les versements seront étagés de la façon suivante:

– mai-juin 2001:	90 000 francs
– septembre-octobre 2001:	37 000 francs
– octobre 2001:	60 000 francs
– novembre 2001:	15 000 francs
– janvier-juin 2002:	100 000 francs

Référence au plan financier quadriennal

Ce projet ne figure pas dans le 19e programme d'investissements quadriennal 2001-2004.

Budget prévisionnel

La réalisation d'une action durable marquant le 100e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 70 237 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des relations extérieures.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, marquant le 100e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 302 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le dernier versement, soit de 2003 à 2007.

Annexes: présentation détaillée des «Itinéraires de la paix» et projet d'exposition du Musée d'ethnographie «La Paix».

M. André Hediger, conseiller administratif. Le 10 décembre 1901, Henry Dunant recevait le premier Prix Nobel de la paix. Au Conseil administratif, avec mon collègue Manuel Tornare, nous avons reçu le comité qui s'est formé pour célébrer le centième anniversaire de ce premier Prix Nobel de la paix, qui a eu une résonance mondiale, due à la grandeur de l'action d'Henry Dunant. Nous nous devons donc de participer à la commémoration de cet événement pour tout ce que ce grand homme a fait et ce qui en a résulté pour Genève.

Nous vous proposons donc ce soir un crédit qui est très important. Le comité d'organisation, qui réunit un grand nombre de personnes, attend avec impatience que la Ville de Genève soit partie prenante dans cette commémoration, qui aura lieu cet automne, aux mois d'octobre et de novembre, et qui se poursuivra l'année prochaine.

J'ai reçu personnellement ce comité à plusieurs reprises et je lui ai demandé de détailler toutes les actions qu'il envisageait d'organiser. Le Conseil administratif a donc tenu à vous donner tous les documents qu'il avait reçus.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de la proposition PR-119, d'importantes manifestations seront organisées; elles auront un retentissement non seulement à Genève et en Suisse, mais à un niveau vraiment international.

Tout d'abord, ces manifestations renforceront le rôle de médiateur de Genève et sa fonction de ville d'accueil pour toutes les rencontres internationales du Comité international de la Croix-Rouge.

Il y aura des tables rondes et d'importants colloques dont les actes seront publiés, où des penseurs d'envergure mondiale confronteront leurs analyses sur cette question capitale de la paix à l'aube du troisième millénaire. Par ailleurs, des colloques d'historiens examineront le rôle des principaux acteurs dans les propositions faites pour instaurer la paix à partir de l'action d'Henry Dunant.

Des expositions sont prévues dont les thèmes centraux seront les grands penseurs de la paix, les moments historiques cruciaux, les efforts actuels et les défis de l'avenir; il y aura surtout une vaste réflexion sur tout ce que l'on peut faire pour encourager la paix à l'échelle de la planète.

Pendant plusieurs mois, il y aura aussi un itinéraire de la paix en ville de Genève. Des panneaux signaleront les bâtiments et les lieux qui ont été le théâtre d'étapes importantes dans l'histoire de la paix. Dans l'épais document que constitue la proposition PR-119 figure un plan répertoriant tous ces lieux, qui seront signalés par des banderoles.

Une plaque commémorative sera aussi installée afin de signaler la salle de la Réformation. Je rappelle qu'elle a abrité les premières séances de la Société des Nations et les Rencontres internationales avant d'être démolie à la fin des années 60.

La réalisation et la pose d'un buste d'Elie Ducommun, chancelier de la République, est également prévue. Ce militant radical œuvra en effet au Bureau international de la paix et reçut en 1902 le Prix Nobel de la paix.

Un concert de clôture réunissant des œuvres de plusieurs compositeurs aura lieu à la cathédrale Saint-Pierre.

Il y aura aussi des manifestations associées, comme on les a appelées dans la présente proposition, c'est-à-dire que de nombreuses entreprises du canton seront impliquées dans la célébration de ce centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant. Une exposition intitulée «La Paix», accompagnée d'un catalogue, sera présentée au Musée d'ethnographie: conclure la paix après la guerre, maintenir cette paix, surmonter les conflits par d'autres moyens que le recours aux armes, dans toutes les sociétés, des plus traditionnelles jusqu'au monde contemporain, où une certaine conception de la paix a été développée.

Une exposition sur Jean-Jacques de Sellon aura lieu à la Bibliothèque publique et universitaire. Fondateur, en 1830, de la première Société de la paix en Europe continentale, le comte de Sellon a en effet inauguré la vocation pacifiste de Genève.

Au Palais des Nations, une autre exposition présentera les archives de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1920, Genève est en effet un lieu de concertation mondiale en matière de paix.

Enfin, une exposition intitulée «Apocalypse 01» se tiendra au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Hanté par l'appréhension d'un cataclysme planétaire, le fondateur de la Croix-Rouge a peint sur quatre tableaux symboliques sa vision sanglante d'une humanité belliqueuse.

On pourra aussi assister à la rédaction du «Journal Fax» au centre commercial de Balexert. Des élèves du collège des Colombières à Versoix mettront en page et imprimeront un numéro de ce journal à partir d'articles envoyés par d'autres jeunes d'Europe, d'Amérique, du Japon, sur un thème en relation avec la paix.

Les partenaires qui sont mentionnés dans la présente proposition sont partie prenante pour cette manifestation.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que nous, Conseil administratif, tenions à vous présenter ce soir, suite à toutes les discussions que nous avons eues, et par rapport au comité des nombreux bénévoles qui travaillent en ce moment à l'organisation de toutes ces manifestations; nous vous demandons de prouver que Genève est un lieu de paix et de commémorer fièrement, avec des répercussions mondiales, ce premier Prix Nobel reçu par Henry Dunant. Cet événement a

notamment donné naissance à la Croix-Rouge internationale, qui joue un rôle important dans le monde. Par rapport à tous les membres du comité d'organisation de cette commémoration, qui apportent leur savoir, leur argent, leur temps, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de montrer, en tant que Conseil municipal de la Ville de Genève, que vous soutenez la paix et cette célébration du centième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la paix à Henry Dunant. Nous vous prions donc de voter sur le siège les 302 000 francs que nous vous demandons afin d'organiser rapidement, avec tous les autres partenaires, ce centième anniversaire. Je vous remercie d'avance du bon accueil que vous réserverez à cette proposition.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). Bien sûr, je pense que chacun ici est pour la paix. Il est évident que le comité responsable de la commémoration en question, dont nous connaissons tous ici tel ou tel membre, fait du bon travail. Je crois pouvoir dire que l'ensemble de ce Conseil municipal accueillera certainement avec plaisir et satisfaction ce projet et votera le crédit demandé.

Cependant, ces manifestations dont plusieurs sont déjà financées, notamment par l'Etat de Genève, n'ont malgré tout pas besoin de faire l'objet d'un vote sur le siège, ce qui créerait un précédent. L'échéancier, que le Conseil administratif a lui-même indiqué à la page 5 de la proposition, le prouve aisément.

En tout cas, le groupe radical pense qu'il est bon de renvoyer cette proposition, si intéressant soit-elle, à la commission des finances, ce qui n'empêche aucunement les choses de se faire et avec le financement de notre municipalité.

Il y a tout de même, Messieurs les conseillers administratifs, un chiffre étonnant et important, c'est la somme de 100 000 francs pour mettre sur Internet l'itinéraire des 51 panneaux. Alors que le total de la fabrication, de la conception de ces panneaux pour l'itinéraire de la paix s'élève à environ 150 000 francs, dont une partie est payée par l'Etat de Genève, on arrive à la somme de 100 000 francs uniquement pour mettre l'itinéraire de ces panneaux sur Internet. Je reconnais que je ne suis pas un spécialiste d'Internet, mais malgré tout je connais un certain nombre de choses en matière financière et je n'hésite pas à dire très clairement que, 100 000 francs, pour mettre cet itinéraire, ces 51 panneaux, même avec des notices explicatives plus longues que celles figurant dans la présente proposition sur Internet, c'est très cher, véritablement très cher, et que, de ce point de vue, cela mérite également des explications.

Je crois que l'on ne peut pas accepter n'importe quelle somme, sous prétexte de faire usage d'une technologie nouvelle. Vous comprenez, pour le même CD,

vous avez des chiffres variant entre 10 000 et 120 000 francs. Alors, je ne suis pas d'accord qu'on vote sur le siège et je le dis d'autant plus clairement que je crois que le Conseil administratif devrait retirer cette demande, parce que je ne doute pas que la présente proposition reviendra assez rapidement de la commission des finances, son président actuel étant très dynamique, et qu'il y aura l'unanimité de ce Conseil pour la voter. En effet, quel est le but de cette proposition? C'est effectivement de souligner le rôle qu'a joué Genève dans le développement, pas seulement de la paix en général, mais de toutes les doctrines pacifiques depuis deux siècles, et dans lequel Henry Dunant n'est au fond qu'un prétexte, un heureux prétexte, puisqu'il a eu son prix en décembre 1901.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, tout en réservant le meilleur accueil à cette proposition, je crois qu'il est légitime que notre commission des finances l'examine de plus près avant de présenter un rapport favorable devant le plénum.

M. Georges Breguet (Ve). Le groupe des Verts ne s'oppose bien entendu pas à une célébration de la mémoire d'un des plus augustes citoyens de notre ville qui, alors qu'il atteignait un âge assez respectable, après d'ailleurs une vie assez chaotique, il faut le souligner, Henry Dunant a été récompensé par la communauté internationale, en obtenant le premier Prix Nobel de la Paix.

Il est vrai que nous avons un devoir de mémoire et l'initiative du Conseil administratif d'avoir mis au point une série d'événements, en collaboration avec différents comités à cette occasion, correspond exactement à la problématique qui est en train de se poser à la commission des arts et de la culture. En effet, dans cette commission, nous réfléchissons depuis quelque temps sur le problème de la mémoire, par rapport aux personnages illustres de notre ville.

Au nom des Verts, je vous propose de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture.

M^me^ Ruth Lanz (AdG/SI). Notre groupe, SolidaritéS et Indépendants, salue évidemment l'idée d'organiser une série de manifestations sur la paix et se félicite de cette occasion que représente la célébration du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant. Cependant, nous proposons de renvoyer cette proposition à la commission des finances.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'aimerais juste dire quelques mots sur le renvoi de cette proposition. Je ne suis pas d'accord de voir cet objet aller à la com-

mission des arts et de la culture. C'est vrai qu'il y a une importante partie de l'événement qui relève de cette commission, mais il y a déjà pas mal de choses qui ont été dites à ce niveau.

Le problème est un problème financier. Il nous est demandé une certaine somme, c'est pourquoi je pense que cela doit être renvoyé à la commission des finances. Etant président de la commission des finances, je suis prêt, comme l'a dit M. Lescaze, à traiter le problème dans les plus brefs délais possible à la condition que M. Pattaroni ne demande pas 50 000 auditions. Merci.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, qui a de tout temps milité comme l'ensemble de ce parti pour la paix, se félicite de cette proposition et remercie le Conseil administratif de ne pas avoir manqué ce rendez-vous et d'honorer convenablement la mémoire d'Henry Dunant, Prix Nobel de la paix.

Nous aurions souhaité pouvoir voter cette proposition sur le siège, mais il est vrai que certains contenus de cette proposition nous laissent quelque peu songeurs et qu'il est utile de la renvoyer en commission, c'est pourquoi nous souhaitons en discuter à la commission des finances.

M. Didier Bonny (DC). Beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais donc être très bref. Certaines explications devront être données en commission, c'est pourquoi nous acceptons le renvoi de cette proposition à la commission des finances.

Pour répondre à M. Mouhanna, notre président de la commission des finances. Je veux juste lui rappeler, mais il le sait déjà, que M. Pattaroni n'a qu'une seule voix sur les 15 commissaires faisant partie de la commission. Par conséquent, s'il demande des auditions, les 14 autres commissaires sont libres de les refuser.

M. Roger Deneys (S). Je vais rejoindre les propos de M. Lescaze. Je ne suis pas sûr qu'il ait déjà vu un site Internet, mais c'est vrai que le coût d'un site qui avoisine les 100 000 francs est relativement impressionnant.

Il est évident que l'on pourrait renvoyer à la commission des finances toutes les propositions qui mentionnent une certaine somme d'argent. Mais, en l'occurrence, il s'agit de distinguer le sens de l'investissement proposé. Si l'on veut se prononcer sur la nature des investissements qui sont faits pour ces manifestations,

on pourrait tout aussi bien renvoyer cet objet à la commission de l'informatique et de la communication, puisqu'il s'agit, entre autres, de réaliser un site Internet à 100 000 francs.

En ce qui me concerne, je suis pour le renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture, car, si l'on veut voir les choses sérieusement, on ne doit pas renvoyer cela tout de suite à la commission des finances.

M^me^ Marie-France Spielmann (AdG/TP). Notre groupe salue cette proposition très détaillée du Conseil administratif. Nous remercions aussi le comité qui travaille depuis une année sur la journée commémorative en question.

Malheureusement, au vu de ce qui vient d'être dit, il semble que cette proposition va être renvoyée dans une commission, alors, notre groupe demande le renvoi à la commission des arts et de la culture.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération à la majorité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est refusé par 34 non contre 23 oui (4 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

19. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 344 000 francs destiné à:

– **la construction de collecteurs à régime séparatif eaux usées et eaux pluviales, entre la place des Philosophes et le boulevard Carl-Vogt, par les rues Georges-Leschot, Vignier et Patru;**

– **la reconstruction complète et au réaménagement des rues Georges-Leschot, Vignier et Patru,**

dont à déduire une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 1 230 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 11 114 000 francs (PR-92 A)[1].

Rapporteur: M. Guy Savary.

Sous la présidence de M[me] Alice Ecuvillon, la commission des travaux a traité la proposition N° 92 lors de ses séances du 13 décembre 2000 et du 10 janvier 2001.

Que M[me] Véronique Meffre soit remerciée pour la bonne tenue des notes de séance!

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Claude Castella, chef du Service études et constructions

Le projet N° 92 a été conçu en vertu du changement nécessaire des collecteurs des rues citées en marge. Une intervention rapide se révèle nécessaire, il s'agira de grands travaux avec des fouilles de 4-5 mètres de profondeur. Une coordination sera nécessaire tronçon par tronçon.

Aménagements de surface

La réglementation de la circulation a été étudiée avec l'Office des transports et de la circulation (OTC), notamment à la rue Leschot, une des artères les plus polluées de la ville de Genève. La régulation des feux, il y a trois ans, a diminué le

[1] Proposition, 1740.

trafic de transit; malgré cela, il est dénombré 3000 voitures par jour dans cette rue. Il est planifié de transformer les rues Leschot et Vignier en rues résidentielles.

La rue Leschot deviendra une desserte de quartier, avec accès depuis la rue de Carouge, en conséquence avec inversion du sens de la circulation. Quant à la rue Vignier, il n'y aura pas de changement de sens, mais il sera possible de tourner à gauche depuis la rue de Carouge pour accéder à cette rue. L'OTC estime que le trafic ne sera pas intense. Au bout de la rue Vignier, les usagers seront obligés de tourner à droite.

En septembre 2000, une information a été délivrée aux habitants; les commerçants et restaurateurs pourront mieux utiliser l'espace public, grâce au rehaussement de la rue au niveau du trottoir. Des bacs à arbres seront installés pour enrichir le mobilier urbain. Cela correspond à un souhait d'arborisation et à celui de casser la ligne droite pour les usagers de la route. Cette solution restera provisoire car, lorsque le tram se dirigera vers les Acacias, la rue Vignier sera complètement fermée.

En ce qui concerne la rue Patru, elle sera interdite à la circulation entre la rue des Pavillon et l'avenue du Mail, le reste de la route sera convertie en zone résidentielle.

La présentation des nouvelles dispositions concernant le trafic suscite des questions et des réactions des commissaires de la commission des travaux. Ne retrouvera-t-on pas le même problème qu'à la rue des Sources où les véhicules stationnent sur les trottoirs? Il est répondu que cette artère ne se trouve pas en zone résidentielle, alors que les trottoirs disparaîtront à la rue Leschot et à la rue Vignier. Tourner à gauche à la rue Vignier provoque un étonnement certain. Un feu de circulation protégera-t-il les trams? Il est répondu positivement. La traversée des piétons à l'avenue Henri-Dunant continuera d'être dotée d'un feu. Un membre de la commission est convaincu que cette nouvelle ouverture sur la rue Vignier attirera un grand flot de voitures, car il sera tentant d'éviter ainsi le rond-point de Plainpalais pour se diriger vers la rive droite.

Un autre commissaire verrait d'un bon œil la réouverture en direction de la rue Vignier, car la rue de Carouge est souvent bloquée par des camions à hauteur de l'EPA.

En bref, il est relevé que les aménagements de surface restent évolutifs.

Quant aux bacs à arbres, ne serait-il pas plus judicieux de planter de vrais arbres? Et quid de l'arrosage? Après étude, il a été constaté l'impossibilité d'introduire des arbres à ces deux endroits (canalisations trop nombreuses).

Autre inquiétude: l'élimination des trottoirs, qui font partie intégrante de la ville. Personne ne semble réagir à la disparition des trottoirs dans notre municipalité. Les piétons ne font-ils pas les frais de la non-existence des trottoirs dans les zones résidentielles? Et, sans trottoirs ni caniveaux, où les chiens assouvissent-ils leurs besoins? On devrait concevoir des rues à 20 km/h et non des rues résidentielles.

Le magistrat répond qu'il existe dans la Vieille-Ville des rues résidentielles avec des trottoirs. Actuellement, il peut exister un paradoxe, car l'automobiliste s'imagine que les piétons se meuvent sur les trottoirs alors qu'ils sont prioritaires. Une vraie rue résidentielle est créée sans trottoir.

Les commerçants ne seront pas oubliés; une signalisation sera installée et les noms des entreprises figureront à l'entrée des rues. Des contacts de proximité seront instaurés.

Sous-sols

M. Castella explique que le bassin versant remonte jusqu'au parc Bertrand et qu'il représente environ 130 hectares. Ce projet de canalisations importantes prévoit une entrée à la rue Leschot par la place des Philosophes, puis sous la rue de Carouge pour rejoindre la rue Vignier, la plaine de Plainpalais, la rue Patru et le boulevard Carl-Vogt. Une jonction sera installée à la hauteur d'Uni-Mail.

Les deux lots de travaux sont déjà en soumissions; le premier relie le boulevard Carl-Vogt à l'avenue Henri-Dunant et le deuxième la rue Vignier à la place des Philosophes. Le Service du domaine public a autorisé la traversée de la plaine de Plainpalais dans l'intervalle des mois de janvier à juin (les travaux débuteront à cet emplacement).

90% des travaux devraient être exécutés en dix-huit mois; ceux-ci se feront par étapes de 35 mètres en 35 mètres (sous-sol + revêtements). Les entreprises réaliseront un blindage lourd, car les canalisations à 4-5 mètres de profondeur se situeront au niveau de la nappe phréatique. D'autre part, le blindage doit éviter des affaissements éventuels d'immeubles suite à des infiltrations d'eau. Il est clair que la traversée de l'avenue Henri-Dunant doit tenir compte des égouts existants; la circulation TPG sera maintenue à la rue de Carouge.

Questions

Ces travaux sont-ils justifiés par la dégradation avancée des collecteurs ou principalement par le programme des séparatifs? Il s'agit avant tout de poser des

collecteurs verticaux pour rallier les gros collecteurs situés vers l'Arve. Les nouveaux quartiers du haut sont déjà équipés en séparatif. Les travaux envisagés ne dépasseront pas la place des Philosophes.

La dépense prévue par la proposition N° 92 est incluse dans la prévision générale de 1,3 milliard de francs. La largeur du collecteur sous la plaine de Plainpalais atteindra 5,2 mètres; il sera positionné de telle façon à préserver les arbres au maximum. Une information à ce sujet a été faite aux maraîchers et puciers par M. A. Hediger, conseiller administratif.

La longueur totale du tronçon comporte 400 mètres, avec des équipements couvrant les besoins d'un futur éloigné.

Un commissaire relève que cela constitue la moitié de la réalisation Roseraie/boulevard de la Cluse (13 000 000 de francs). Pourquoi le coût de la proposition est-il si élevé?

La réponse exprime la constatation que nous nous trouvons en période de hausse conjoncturelle, alors que le chantier précédent avait été voté pendant une période de basse conjoncture.

Les entreprises ne devraient-elles pas être plus rapides et plus rationnelles? M. Castella affirme qu'elles n'ont pas toujours un personnel qualifié suffisant. D'autre part, les besoins d'autres utilisateurs du sous-sol sont coordonnés.

En conclusion, M. Castella rappelle que les travaux prévus partent de la constatation de l'état de dégradation avancée des collecteurs et de l'opportunité concomitante de régler des problèmes de circulation.

Discussion

Un membre de la commission constate que ce genre de travaux coûte de plus en plus cher, parce que ces opérations se déroulent en «haute» conjoncture. Dans des périodes de récession, le Conseil municipal ne devrait-il pas voter de plus grands montants «pour faire plus en moins de temps»?

Un autre commissaire désire que la commission des travaux se prononce sur l'opportunité de la nouvelle possibilité de tourner à gauche depuis la rue de Carouge en direction de la rue Vignier. Il fait savoir que les TPG s'opposent à cette disposition éventuelle.

Amendement de la commission des travaux

Il est proposé l'adjonction suivante à l'article premier, alinéa 2, du projet d'arrêté, après «la reconstruction complète et au réaménagement des rues Georges-Leschot, Vignier et Patru»:

«assortis du maintien de l'interdiction de tourner à gauche de la rue de Carouge dans la rue Vignier, ainsi que du prolongement du trottoir ouest de la rue de Carouge, afin d'obtenir un site réservé continu pour le tram entre le boulevard du Pont-d'Arve et le rond-point de Plainpalais».

L'amendement est accepté par 12 oui (1 L, 2 DC, 2 S, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 R) contre 2 non (L).

Vote du projet d'arrêté amendé

Les membres de la commission des travaux vous recommandent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté amendé suivant, par 13 oui et 1 abstention:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 11 114 000 francs destiné à:

– la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées et eaux pluviales, entre la place des Philosophes et le boulevard Carl-Vogt, par les rues Georges-Leschot, Vignier et Patru;
– la reconstruction complète et au réaménagement des rues Georges-Leschot, Vignier et Patru, assortis du maintien de l'interdiction de tourner à gauche de la rue de Carouge dans la rue Vignier, ainsi que du prolongement du trottoir ouest de la rue de Carouge, afin d'obtenir un site réservé continu pour le tram entre le boulevard du Pont-d'Arve et le rond-point de Plainpalais.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 6 443 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, d'autre part, au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 671 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier déduction faite du prélèvement sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», soit 4 671 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2003 à 2032.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Ce fut un débat très instructif que celui mené sur la proposition PR-92, aussi, je me contenterai de soulever un point sur le rapport de la commission.

Je voudrais déplorer le fait que la commission n'a pas encore obtenu à ce jour les informations nécessaires pour savoir dans quelle mesure étaient prises en compte les réalisations déjà abouties dans ce domaine dans les communes situées en aval de la nôtre. Il faut quand même expliquer qu'il y a des communes en aval de la nôtre qui ont déjà mis en place des collecteurs à régime séparatif et que, quand les conduites arrivent sur le territoire de notre commune, il y a une canalisation en «Y» qui mélange à nouveau toutes les eaux que les communes se sont donné la peine de séparer. Pour le moment, nous nous trouvons dans une situation ridicule qui consiste à remélanger ces eaux. On peut difficilement empêcher les habitants de ces communes de penser qu'ils ont fait des investissements, souvent importants, pour rien.

A mes yeux, il importe donc de valoriser rapidement la structure existante, en s'occupant prioritairement des conduites qui, venant des communes périphériques aboutissent sur le territoire de notre commune et la traversent, ce sera déjà un pas important. En plus, il apparaît que le chantier de la mise en séparatif sur l'ensemble de notre commune est un chantier énorme qui, si on l'étale sur le temps, avec les moyens qui sont actuellement mis à disposition, s'étendra en tout cas sur une trentaine d'années; ce qui permettra au bout de trente ans de recommencer les travaux, puisque les installations qui auront été mises au début de ce cycle de trente ans devront vraisemblablement être remises en état ou carrément refaites. C'est donc un grand chantier, que nous ne sommes pas en train d'attaquer, puisque nous l'avons déjà entrepris depuis un certain nombre d'années, mais que nous poursuivons par les travaux qui sont proposés dans la proposition PR-92, dont je souhaite, bien entendu, que vous acceptiez le projet d'arrêté amendé par la commission.

M. Gérard Deshusses (S). Cette proposition comprend deux éléments qu'il faut bien distinguer, d'une part, un aménagement de surface pour les

rues Patru, Georges-Leschot et Vignier et, d'autre part, la réfection des collecteurs actuels du secteur. Or, si le réaménagement urbain a été longuement discuté en commission, il ne constitue pas l'aspect principal de la proposition PR-92. Bien sûr, le groupe socialiste est satisfait des aménagements prévus dans ces rues-là; que ces dernières accèdent à un statut résidentiel, lui convient totalement. Un peu de verdure dans ces rues aussi ne saurait être refusée, même si on peut imaginer que les arbres auront bien de la peine à y pousser.

L'essentiel, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, reste l'immense chantier en cours et qui consiste à établir un réseau en système séparatif, séparation des eaux claires et des eaux usées, de l'ensemble des égouts de la commune. Cette ambition, au demeurant tout à fait incontournable en termes d'écologie, de protection des eaux plus précisément, tient des travaux d'Hercule, et vous pouvez penser aux écuries d'Augias, sauf qu'Hercule appartient à la mythologie et que les écuries ne seront pas nettoyées en une seule journée, tant sans faut.

Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission des travaux s'est enquise, sinon inquiétée de l'avancement de ce chantier et elle a appris, ultérieurement, de M. Castella, chef du Service études et constructions, différentes informations d'importance. Il faut ainsi savoir que seuls 15% de notre réseau d'égouts en système séparatif a été établi, soit 35 km, qu'il reste donc à en aménager les 85% restants, soit 200 km – qui sont pour l'instant en système unitaire – que le plan financier de cette opération s'élève à 1,2 milliard de francs et que ce chiffre important n'est qu'une estimation qu'il faudra reprendre au cours du temps, vu l'élévation régulière des coûts de construction. Voilà pour les coûts.

Reste le calendrier, Mesdames et Messieurs. Eh bien, il faut également savoir que, pour atteindre l'objectif indispensable aujourd'hui déjà de disposer d'un système séparatif, il faudra, au rythme où nous allons maintenant, de trente à cinquante ans. Ce qui revient à dire que, lorsque nous en aurons terminé, il faudra reprendre la réfection des sections les plus anciennes, et qu'ainsi, à vues humaines, nos programmes d'investissements quadriennaux devront présenter, en termes d'entretien et de réfection de nos égouts, des estimations budgétaires de première importance pendant les prochaines décennies, voire jusqu'au siècle prochain.

Pourquoi insister aussi lourdement sur ce point ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers? Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en dépit des coûts considérables, le groupe socialiste tient à dire qu'il restera toujours favorable à la réalisation de ce système de collecteurs en séparatif; cela pour préserver les milieux naturels et la protection des eaux, Monsieur Broggini.

La deuxième raison, c'est que nous nous inquiétons de ne pas pouvoir réaliser cette infrastructure plus rapidement, vu l'impact écologique qu'elle a, et que, dans ce sens nous regrettons amèrement que la municipalité n'ait pas su profiter de la crise de ces dix dernières années dans le domaine de la construction pour accélérer la mise en œuvre du vaste chantier du système de collecteurs en séparatif et économiser à cette époque, puisque les prix étaient plus bas.

La troisième raison d'insister sur ces travaux, Mesdames et Messieurs les conseillers, est infiniment plus polémique. La proposition PR-92 nous permet de voir ce qu'est pour la Ville un chantier d'importance, un investissement financier de taille, en regard duquel la construction du nouveau Musée d'ethnographie, au coût pour la Ville de 67 millions tout au plus, fait figure de modeste agrément culturel, ou mieux, équivaut, au prix du jour, à la réalisation de 11 km de collecteurs en séparatif.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que montrent les chiffres. C'est dire que nous n'avons pas fini de voter des crédits morcelés concernant ce grand œuvre souterrain, sans grands états d'âme et même le nez en l'air, préférant rester à la surface des choses et discuter savamment de problèmes de circulation, comme nous l'avons fait en commission, de hauteur de trottoirs, de revêtements, d'arbustes, et que sais-je encore.

Un mot encore pour dire que c'est peut-être la technique qu'il aurait fallu adopter pour assurer la réalisation du nouveau Musée d'ethnographie, à l'époque: le vote morcelé. Une fois, nous aurions voté les gabarits, une autre fois, l'excavation, une autre fois encore, les sous-sols et, progressivement, dans trente ou quarante ans, l'Esplanade des mondes. Décidément, les plus belles, les plus grandes, les plus ambitieuses des réalisations de notre commune sont celles que l'on enterre, et c'est peut-être la chance ultime du nouveau Musée d'ethnographie, qui est à tout point de vue déjà à moitié enterré.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). Je crois qu'il est important de prendre en compte les intérêts de la Ville de Genève. Nous avons des aménagements à fournir. Vous avez refusé, lors de la séance d'hier après-midi, de voter pour la sécurité à la rue de la Coulouvrenière…

L'aménagement, en ce qui concerne l'évacuation des eaux, est important, aussi l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) acceptera-t-elle l'arrêté modifié par la commission.

Cela dit, nous voulons quand même dire notre ras-le-bol des problèmes qui traînent devant le Conseil municipal, alors que les situations concernées paraissent logiques et que l'on devrait rapidement trouver des solutions.

Deuxième débat

L'arrêté amendé par la commission est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 11 114 000 francs destiné à:

– la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées et eaux pluviales, entre la place des Philosophes et le boulevard Carl-Vogt, par les rues Georges-Leschot, Vignier et Patru;
– la reconstruction complète et au réaménagement des rues Georges-Leschot, Vignier et Patru, assortis du maintien de l'interdiction de tourner à gauche de la rue de Carouge dans la rue Vignier, ainsi que du prolongement du trottoir ouest de la rue de Carouge, afin d'obtenir un site réservé continu pour le tram entre le boulevard du Pont-d'Arve et le rond-point de Plainpalais.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 6 443 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, d'autre part, au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 671 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier déduction faite du prélèvement sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», soit 4 671 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2003 à 2032.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Maintenant, j'aimerais vous annoncer le résultat de la consultation que nous avons eue avec les chefs de groupe concernant une séance supplémentaire du Conseil municipal. Nous avons obtenu une réponse favorable de l'ensemble des groupes, ce qui nous permet de vous annoncer que le 28 mai 2001 nous aurons une séance supplémentaire. Cette séance est tout à fait nécessaire, puisque nous avions 118 points à notre ordre du jour et qu'il en reste 88 à traiter.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, j'ai envie de faire une suggestion pour que l'on puisse avancer dans nos ordre du jour. Après cela, le bureau décidera de ce qu'il veut faire.

Serait-il exceptionnellement possible que la pause, qui habituellement dure une heure et demie, soit raccourcie? Ne pourrions-nous pas faire comme dans les séances de commissions avec relevée? On ne toucherait pas notre jeton de repas, une collation pourrait se faire ici… *(Protestations.)* Ce n'est qu'une proposition, on peut toujours en discuter. On ne prendrait qu'une demi-heure, ce qui nous permettrait d'avancer.

Le président. Je comprends l'esprit dans lequel vous faites cette proposition, Monsieur Bonny. Je vous remercie, nous étudierons la question.

20. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

– P-44, «Sauvons le Clos-Voltaire»;
– P-45, «Non à la construction de 2 immeubles dans la Cité-Jardin d'Amont».

Ces deux pétitions seront renvoyées à la commission du même nom.

21. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Les motions suivantes ont été déposées:

– M-183, de *M^me^ Alice Ecuvillon, MM. Robert Pattaroni, Guy Savary, Jean-Pierre Oberholzer* et *Georges Queloz*: «Affichage des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?»;

– M-184, de *MM. Alain Marquet, Roger Deneys, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Christian Zaugg, M^mes Marie Vanek, Michèle Künzler* et *Liliane Johner*: «Information pour la population et le Conseil municipal: quels projets dans le cadre de l'application du PL 8014?»;
– M-185, de *MM. Alain Marquet* et *Sami Kanaan*: «Pour une véritable séance de questions orales à chaque session»;
– M-186, de *MM. François Sottas* et *Jean-Pierre Lyon*: «Non aux produits Danone!»;
– M-187, de *MM. Paul Oberson, Roman Juon, Damien Sidler* et *M^me Vanessa Ischi*: «Pour des quais animés et accueillants»;
– M-188, de *MM. Paul Oberson, Damien Sidler, Alain Fischer, Roman Juon, M^mes Vanessa Ischi, Marie-France Spielmann* et *Eustacia Cortorreal*: «Toilettes pour tous»;
– M-189, de *MM. Roman Juon* et *Gérard Deshusses*: «Un Prix du mérite social de la Ville de Genève»;
– M-190, de *MM. Roger Deneys, Roman Juon* et *M^me Virginie Keller Lopez*: «Pour des aménagements en faveur des habitants et des commerçants dans le triangle rue Voltaire–rue de Malatrex–rue de Lyon».

22. Interpellations.

Le président. Les interpellations suivantes ont été déposées:

– I-51, de *M^me Anne-Marie von Arx-Vernon*: «Face à la pédophilie, tous complices»;
– I-52, de *M. Roman Juon*: «Parvis devant l'entrée du Victoria Hall».

23. Questions.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-46, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Les différents règlements de la Ville de Genève»;
– QE-47, de *M. Roberto Broggini*: «Aménagement de la cour publique de l'îlot 13 des Grottes (proposition N° 238) voté le 21 avril 1998»;

– QE-48, de *M. Roman Juon*: «Danger dans le secteur de Cluse-Roseraie»;
– QE-49, de *M. Roman Juon*: «Passage pour piétons au pont de Saint-Léger»;
– QE-50, de *M. Roman Juon*: «Modération de vitesse à la rue Tabazan».

Je lève cette séance, vous souhaite une bonne nuit et de bonnes vacances.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4718

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4718

3. Motion de MM. Damien Sidler, Sami Kanaan, Christian Zaugg et Alain Dupraz: «Transfert modal à Genève-Plage et à Sécheron» (M-147)..... 4718

4. Motion de Mmes Renate Cornu, Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Bonny et Georges Breguet: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou» (M-148) 4724

5. Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Principe de prévention: ne pas se gargariser de mots» (I-40) 4731

6. Interpellation de M. Roman Juon: «Course de l'Escalade: que la Ville de Genève prenne la place de l'UBS» (I-41) 4739

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Albert Rodrik, du 8 novembre 1995, intitulée: «150e anniversaire de la Révolution radicale et de la Constitution démocratique» (QE-18)..... 4742

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Escaliers et chemin au parc Bertrand» (M-9)..... 4743

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roman Juon, Mme Sandrine Salerno et M. Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999, intitulée: «Non aux marronniers sans marrons» (M-17) 4744

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Récupération du papier dans les écoles de la Ville» (M-19)..... 4746

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc» (M-28)..... 4748

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Guy Savary et Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Arborisation de la rue de Carouge entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais» (M-44)..... 4750

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2000, intitulée: «Doublement des postes d'apprentissage à la Ville de Genève» (M-84)..... 4751

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 20 septembre 1999, intitulée: «Installation de sac-o-mat sur les quais le long de l'Arve» (QE-9) 4755

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Pierre Losio et Roberto Broggini, du 24 mai 2000, intitulée: «Diminution des effectifs de la Protection civile» (QE-27)..... 4756

16. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit d'acquisition des parcelles sises 15 et 17, chemin des Ouches, 17 et 19, avenue Henri-Golay, 20 et 26, rue Camille-Martin, terminé sans demande de crédit complémentaire (PR-116) 4758

17. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 991 750 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19e programme d'investissements quadriennal (PIQ) (PR-117)..... 4761

18. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à financer une action durable, en octobre et novembre 2001, puis en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant, le 10 décembre 1901 (PR-119) 4810

19. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 344 000 francs destiné à:

– la construction de collecteurs à régime séparatif eaux usées et eaux pluviales, entre la place des Philosophes et le boulevard Carl-Vogt, par les rues Georges-Leschot, Vignier et Patru;
– la reconstruction complète et au réaménagement des rues Georges-Leschot, Vignier et Patru,

dont à déduire une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 1 230 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 11 114 000 francs (PR-92 A) …… 4852

20. Pétitions …… 4861

21. Propositions des conseillers municipaux …… 4861

22. Interpellations …… 4862

23. Questions …… 4862

La mémorialiste:
Marguerite Conus